

Date de dépôt : 20 décembre 2021

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Pablo Cruchon, Caroline Marti, Salika Wenger, Sylvain Thévoz, Yvan Rochat, Diego Esteban, Jean Batou, Jean Rossiaud, Alessandra Oriolo, David Martin, Thomas Wenger, Jocelyne Haller, Delphine Klopfenstein Broggin, Frédérique Perler, Martin Staub, Marjorie de Chastonay, Pierre Vanek, Grégoire Carasso, Adrienne Sordet, Katia Leonelli, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Jean Burgermeister, Olivier Baud, Paloma Tschudi, Philippe Poget, Pierre Bayenet : Occupation de Porteous : du socioculturel pas du répressif !

Rapport de majorité de M. Christo Ivanov (page 1)

Rapport de première minorité de M. Olivier Baud (page 112)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Christo Ivanov

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'enseignement, de la culture et du sport a traité la M 2499 qui proposait ce qui suit : « Occupation de Porteous : du socioculturel pas du répressif ! ».

La commission a siégé sous la présidence de M^{mes} Marjorie de Chastonay et Patricia Bidaux ainsi que de M. Olivier Baud lors des séances des 11 mars et 16 septembre 2020 ainsi que des 17 et 24 novembre 2021.

Les personnes suivantes ont assisté aux débats de la commission de l'enseignement, de la culture et du sport : M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, DIP ; M. Andre Klopmann, directeur OCCS, DCS ; M^{me} Teresa Skibinska, secrétaire générale adjointe, DCS ; M^{me} Cléa Redalié, responsable du pôle culture, DCS.

Qu'ils soient ici remerciés pour leurs participations actives aux débats de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport.

Présentation de la motion par son auteur

M. Cruchon rappelle que la nuit du 24 au 25 août 2018 le collectif « Prenons la ville » a occupé le bâtiment Porteous à Vernier et posé des revendications. Il indique avoir rédigé cette proposition de motion quelques jours plus tard pour soutenir le fait que ce bâtiment soit réaffecté à un projet culturel. Il rappelle qu'il avait été prévu que ce bâtiment accueille une maison à vocation répressive. En janvier 2019, le Conseil d'Etat a abandonné le projet carcéral pour un projet culturel, avec l'idée d'une commission ad hoc pour travailler en ce sens.

Il explique que, depuis mars 2019, ils n'ont pas eu beaucoup d'information sur l'avancée du projet. Il ajoute que la motion parle également des modalités de cette réaffectation, avec une vision où la culture institutionnelle devait côtoyer la culture autogérée et de quartier. Il souligne qu'ils défendent un projet mixte permettant à diverses populations de se côtoyer dans ce lieu.

M. Cruchon ajoute que cette motion permet plus généralement d'interroger l'orientation du Conseil d'Etat sur les bâtiments industriels vides, la mixité de la culture, ainsi que l'orientation répressive versus culturelle. Il souligne que les budgets tendent à aller vers une gestion répressive du lien social au détriment d'une vision inclusive de la pauvreté et des problèmes sociaux. Il pense donc qu'il est intéressant de débattre de ces éléments.

Une commissaire (PLR) demande s'il ne faudrait pas proposer une motion avec de nouvelles invites, avec ces nouvelles préoccupations.

M. Cruchon confirme que les interrogations de fond mériteraient un traitement à part. Mais concernant l'état d'avancement du projet, il pense qu'il serait intéressant d'auditionner le département pour savoir où en est le projet.

Un commissaire (PLR) relève que deux invites sont totalement caduques et qu'une autre est presque caduque.

M. Cruchon est prêt à modifier les invites, et même à déposer une autre proposition de motion pour les questions de fond.

Un commissaire (UDC) souligne que la motion est presque obsolète, mais il propose toutefois l'audition du département.

Un commissaire (S) relève que le collectif « Prenons la ville » avait d'autres revendications liées au logement. Il demande si le collectif est toujours partie prenante de cette affaire et si la commission ad hoc a inclus le collectif dans ses travaux.

M. Cruchon répond que le collectif existe toujours, et qu'il se pose justement la question de sa participation à la commission ad hoc.

Il sait qu'ils ont une fois été sollicités sur les intentions, mais ne sait pas ce qu'il s'est passé depuis. Il souhaite donc que le département clarifie ces points.

M. Klopmann indique que le site de Porteous contient deux espaces et que la motion parle de l'ensemble de l'espace. Il explique que le 16 janvier 2019 le Conseil d'Etat a affecté le bâtiment Porteous pour en faire un centre destiné à des projets culturels, mais qu'il a aussi confirmé les collaborations concernant des activités d'insertion sociale. Il souligne que le projet de réinsertion n'entrave pas le projet Porteous car il se déroule dans un autre bâtiment. Il précise que la motion qui souhaite un espace entièrement culturel est antérieure à cette décision du Conseil d'Etat qui est encore en force.

Il ajoute que le site présente des avantages certains. Du point de vue de l'OCCS, il ne faut pas percevoir les enjeux en termes de « milieu culturel versus carcéral », car les deux doivent et peuvent cohabiter. Il indique qu'il y a bien deux activités et qu'ils n'entendent pas souscrire à un phagocytage du volet de réinsertion sur le culturel.

M. Klopmann ajoute que le collectif « Prenons la ville » fait partie de la commission ad hoc qui se réunit régulièrement et dont le rapport est attendu au mois d'avril. Il ajoute que le projet a été retardé car ce lieu ne se visite pas aisément pour des questions de sécurité physique. Il souligne qu'il faudra rénover lourdement et que les visites de la commission qui doit siéger en plénière sur le site ont dû être plusieurs fois retardées.

Un commissaire (UDC) demande qui porte le projet dans la commission ad hoc, plus précisément qui sont les parties prenantes.

M. Klopmann donne la liste constituant cette commission :

- Buache Thierry, architecte ;
- Cramatte Antoine, désigné par le Collectif Porteous ;
- Dorig Gahla, désignée par le Collectif Porteous ;

- Duport Jean-Pierre, direction Rénovations & Transformations, OCBA ;
- Ferraris Patrick, directeur général adjoint, OCD ;
- Fuchs Stéphane, architecte, désigné par le Collectif Porteous ;
- Girard Pierre-Alain, directeur général, OPS ;
- Gygax Loan, désigné par le Collectif Porteous ;
- Gyger Patrick, directeur du Lieu Unique ;
- Jakir Duran Myriam, cheffe du service de la culture et de la communication de la Ville de Vernier ;
- Kaeser Olivier, ancien directeur Centre culturel suisse à Paris ;
- Kettenacker Katrin, professeure à la HEAD ;
- Moglia Jacques, architecte, membre de la CCESB, OCBA ;
- Skibinska Teresa, secrétaire générale adjointe, DCS ;
- Toumi Isabelle, architecte-urbaniste, membres de la CCESB, OU ;
- Turin Michel, directeur, direction de la gestion et valorisation, OCBA ;
- Valiquer Nicole, présidente de la sous-commission culture de la CCESB, présidente de la commission Porteous.

Un commissaire (S) demande si cela n'est pas paradoxal, étonnant, voire incongru, compte tenu de l'importance du lieu, que les membres de la commission ne se soient toujours pas rendus sur les lieux pour se rendre compte de la réalité.

M. Klopmann répond que de nombreux membres de la commission se sont rendus sur les lieux. Mais pour parfaire leur présentation, il doit y avoir une réunion plénière sur place pour vérifier certaines hypothèses, et cette visite n'a pas encore pu avoir lieu. Il indique qu'il faut distinguer le site des bâtiments, et il souligne qu'aller dans les bâtiments est plus compliqué.

La présidente rappelle qu'EAG (M. Cruchon) a proposé une potentielle modification des invites, que l'audition du département a été proposée et qu'un rapport sera rendu en avril.

Un commissaire (PLR) suggère de geler pendant deux mois cette motion jusqu'au rapport, afin d'avoir un document sur lequel se baser.

Un commissaire (EAG) adhère à cette proposition.

Un commissaire (UDC) maintient sa demande d'audition du département pour la présentation du rapport.

Un commissaire (MCG) précise que le rapport sera établi par une députée, ce qui lui pose problème.

Une commissaire (S) souligne que M^{me} Valiquer travaille pour l'OCS et qu'elle n'est pas dans cette commission comme députée. Mais elle indique que cela ne sera probablement pas elle viendra présenter le rapport, du moins pas seule.

Une commissaire (PDC) indique que le PDC soutiendra la proposition du préopinant (PLR) et laissera le choix au département pour trouver la personne la mieux placée pour présenter le rapport.

La présidente met aux voix le gel de la motion jusqu'à remise du rapport. Unanimité.

La M 2499 est gelée.

Séance du 16 septembre 2020

Audition de M. Andre Klopmann et M^{me} Theresa Skibinska

La présidente rappelle que la proposition de motion a été déposée le 31 août 2018. La commission a commencé à travailler dessus en mars 2020. Plusieurs points ont été soulevés, dont des invites caduques. Le département a signalé qu'un rapport était en cours, et dans cette attente la motion a été gelée. La présidente passe la parole à M. Klopmann pour les résultats du rapport qui a été mené.

M. Klopmann informe la commission qu'il s'agit d'un rapport intermédiaire. Le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer le bâtiment Porteous au DCS pour la création d'événements culturels. La question était de savoir comment le valoriser. Divers modèles ont été étudiés, dont celui de la Caserne, à Bâle, et de la Friche la Belle de Mai à Marseille, projet d'un urbaniste renommé, Patrick Bouchain. Les corps du bâtiment de Porteous doivent d'abord être sécurisés. Deux conseillers d'Etat se sont rendus sur les lieux avec M. Bouchain afin d'évaluer les travaux à faire.

Le plan d'investissement prévoyait un budget de 22 millions sur 6 ans. Il a été ramené à 3 millions.

Une commissaire (PLR) demande quel est l'intérêt pour l'Etat de garder ce bâtiment et s'il existait des démarches pour qu'il revienne à la ville de Vernier.

M. Klopmann répond que le site et le bâtiment sont propriétés de l'Etat et que la question de la transmission à Vernier n'avait jamais été évoquée.

M^{me} Skibinska dit que la commission Porteous a été nommée, qu'elle est interdépartementale et qu'elle est composée de 18 membres qui avaient pour tâche d'élaborer le rapport dont on parle. Etant donné que ce dernier n'a pas

encore été approuvé par le Conseil d'Etat, il est impossible de le transmettre à la commission aujourd'hui.

Une commissaire (Ve) présuppose que 3 millions ne vont pas suffire pour rénover ce bâtiment, puisque le site est dangereux. On pourrait imaginer organiser des événements à l'extérieur.

M. Klopmann souligne qu'effectivement le budget prévu concerne les abords du bâtiment. D'autres budgets seront alloués aux activités. On ne peut pas le rénover d'un coup, cela se fera bloc par bloc.

M^{me} Skibinska rassure la commission en disant que les travaux de sécurisation ont été effectués. Mais l'ensemble du bâtiment ne peut pas être sécurisé.

Un commissaire (PDC) demande ce qu'il serait advenu de ce bâtiment situé au bord de l'eau si la motion n'avait pas été déposée. Il demande également combien cela coûterait pour en faire quelque chose de viable.

M. Klopmann répond qu'il est convoité depuis longtemps pour la culture. Et aussi par l'office cantonal de la détention.

M. Klopmann continue en disant qu'il était nécessaire de créer un concept, qu'il ne s'agit pas d'un centre culturel à proprement parler. On est dans un processus. Les conceptions de Patrick Bouchain sont les bonnes et la question d'en faire autre chose ne s'est pas posée. Sa destruction non plus. Donc autant le rénover et en faire quelque chose.

Un commissaire (PDC) s'inquiète du volet vert du projet, puisqu'on assistera à un afflux de personnes au bord de l'eau.

M. Klopmann répond qu'il n'y a pas eu de réflexion particulière sur l'environnement, et que ce n'est pas le même projet. Mais que le projet culturel prendra forcément en compte le site naturel sur lequel le bâtiment se trouve.

Un commissaire (PLR) demande qui s'en occupera et sera responsable des lieux, et si la commune de Vernier pourrait prendre en charge l'entretien. Une autre solution pourrait être la gestion du lieu par une fondation.

M. Klopmann répond que la question de la transmission de Porteous à Vernier n'est pas d'actualité, car c'est un bâtiment de l'Etat.

Un commissaire (PLR) demande à M. Klopmann s'il y verrait un frein.

M. Klopmann répond que c'est une question à poser au Conseil d'Etat.

Quant à la deuxième question, l'objectif actuel est de créer une association de type coopératif qui pourrait être très proche de la Fondation

pour les lieux culturels émergents, laquelle bénéficie d'un soutien fort d'une fondation bien connue à Genève pour des projets de ce type.

Une commissaire (Ve) demande si l'Association Porteous sera constituée des mêmes membres que le Collectif.

M. Klopmann répond qu'il y a plusieurs associations et que l'idée de la faîtière coopérative consiste à continuer de travailler avec elles. Si on crée une sorte de tournus, chacune fait son temps, puis s'en va.

M^{me} Skibinska précise que, dans la commission, trois représentants avaient été nommés par le collectif.

La présidente rappelle que la liste des membres de l'association se trouve dans un PV précédent. Elle fait remarquer qu'afin d'agender cette audition, elle a demandé au département s'il était prêt pour présenter le rapport au sujet de Porteous et lui a été répondu par l'affirmative. Elle est donc surprise que la commission ne puisse pas avoir accès audit rapport, puisqu'il n'a pas été validé par le Conseil d'Etat. Il aurait été avantageux à la commission de pouvoir s'y référer afin de pouvoir prendre sa décision.

Elle aimerait savoir quand il sera disponible.

M^{me} Skibinska ne peut pas s'engager sur un délai, mais espère que ce sera le plus vite possible.

Séance du 17 novembre 2021

Le président informe la commission qu'on est en attente du rapport sur Porteous qui sera présenté la semaine prochaine par les représentants du département.

Une commissaire (S) a présidé la commission Porteous jusqu'en été 2020, elle a rendu un rapport provisoire avec des annexes à M. Klopmann, alors directeur de l'office, le 23 juin 2020. Actuellement, elle n'est plus membre de la commission Porteous et assistera désormais aux travaux tout en s'abstenant d'intervenir, par délicatesse.

Le président précise que cette motion a été renvoyée, mais que le rapport doit être traité le 3 décembre et déposé le 11 janvier, sinon il disparaîtra définitivement.

M^{me} Skibinska affirme qu'il sera présenté la semaine prochaine, mais ne connaît pas son statut officiel actuel, s'il est déjà accessible ou pas.

Une commissaire (S) dit que le rapport va être remis aux membres de la commission de l'enseignement.

M^{me} Skibinska va envoyer le rapport par voie électronique.

Une commissaire (MCG) demande s'il y a des annexes et, cas échéant, qu'elles soient mises avec le rapport.

M^{me} Skibinska en prend note.

Le président demande si ce rapport a été terminé il y a plus d'une année.

M^{me} Skibinska laissera M^{me} Redalié répondre à ces questions.

Séance du 24 novembre 2021

M^{me} Redalié prend la parole pour commenter le rapport intitulé « Pour la création d'un projet culturel dans le bâtiment Porteous » qui a été présenté au Conseil d'Etat. Elle rappelle en préambule que la motion a été déposée quelques jours après l'occupation de Porteous il y a un peu plus de trois ans.

Ce rapport a été déposé récemment, en juillet 2021. Une première version rédigée par la commission Porteous a été validée dans ses contenus mais n'est pas allée au bout de son projet. Il y a aussi eu une vacance due au covid. Les initiateurs sont repartis dans une dynamique plus active et dense.

L'Association Porteous a été créée à la suite de l'occupation du site par des personnes intéressées par la construction d'un projet culturel sur ce lieu. Il s'agit d'un projet transversal, pour lequel la Ville de Vernier s'est investie, ainsi que la FPLCE. Les travaux ont été menés par M^{me} Valquier, que M^{me} Redalié profite de remercier pour son travail précieux. Le rapport vise à proposer une méthode de travail, ce qui est important pour Genève et aussi à l'international. Il y a peu de temps, des membres de l'Université de Karlsruhe s'y sont intéressés, autant concernant le bâtiment que le projet culturel. Il s'agit de laisser la place à un maximum d'acteurs pour qu'un maximum de propositions puissent émerger sans programme prédéfini.

La démarche du projet va évoluer au fil du temps. Dans un premier temps sera ouverte la Buvette de chantier : dans le cadre de ce chantier sera créé un espace de rencontres pour le public et pour continuer à construire ensemble le devenir de ce projet. L'autorisation de construire a été déposée. Cela pourrait ouvrir à la fin du printemps ou au début de l'été 2022. Des réflexions sont menées sur divers aspects, patrimoniaux, environnementaux. Il convient également de tenir compte du fait que les SIG ne sont plus actifs dans le bâtiment mais sont établis à côté avec des activités sur lesquelles il faut mener un plan de sécurité ; il y a donc un lien entre le site de Porteous et les SIG. Ce projet répond à la mission du DCS et plus généralement de l'Etat de mettre à disposition des lieux culturels pour permettre aux jeunes générations de s'exprimer. Ces objectifs sont partagés avec la Ville de Vernier. Cela correspond aussi aux aspirations de tout un panel de personnes qui

recherchent des lieux d'expression et de créativité, pour établir un lien entre un projet spécial et un projet culturel.

Un commissaire (UDC) note que M^{me} Redalié était intervenue précédemment sur ce sujet en tant que responsable de la culture ad interim alors qu'elle provenait des milieux du livre et il tient à lui adresser ses félicitations pour sa nomination comme nouvelle responsable de la culture. Il aimerait avoir la confirmation du fait que l'Association Porteous veut devenir une coopérative.

M^{me} Redalié répond que l'Association Porteous a effectivement l'objectif de devenir une coopérative pour permettre à une multiplicité d'acteurs culturels de participer au projet. Cette coopérative gèrerait ensuite ce qui se passera dans la buvette de chantier. Il y a aussi un projet de créer une fondation pour gérer la transition puis le bâtiment (mise aux normes, travaux...).

Un commissaire (UDC) dit qu'en principe le projet devrait être porté par la FPLCE.

M^{me} Redalié répond par l'affirmative, mais dit que la FPLCE est pour l'instant uniquement destinée au côté financier, qu'elle ne porte pas elle-même des projets.

Un commissaire (UDC) estime qu'il suffirait de modifier les statuts de la FPLCE. Il aimerait savoir si l'Association Porteous sera intégrée à toutes les étapes de ce qui est fait, si elle est partie prenante du projet dans sa globalité.

M^{me} Redalié répond par l'affirmative. L'idée est de travailler dans cette optique de co-construction. L'association fait vivre le lieu, l'énergie vient de ses membres.

Un commissaire (UDC) aimerait savoir si les membres de « Prenons la ville » sont dans l'Association Porteous.

M^{me} Redalié répond par la négative. Les membres de « Prenons la ville » ont des aspirations pour agir de cette façon en manifestant leur vision par une occupation, mais ils ne sont pas forcément intéressés à construire le projet.

Une commissaire (PLR) aimerait s'assurer de la sûreté du bâtiment pour son utilisation.

M^{me} Redalié répond que l'un des déclencheurs de cette entreprise réside dans un travail de maîtrise d'un étudiant de l'EPFL qui voulait montrer qu'on pouvait y créer un centre culturel. Cela s'inscrit dans la réaffectation de lieux industriels en lieux culturels, à l'instar de l'Usine, de la Gravière, de la Parfumerie... Le volume de ces bâtiments est fait pour réunir du monde, le

cadre est intéressant. Pour Porteous, il y a encore un certain nombre d'analyses à effectuer sur la qualité du béton, etc.

Des travaux vont être importants, surtout sur la durée, car on ne peut ouvrir que petit à petit des espaces. Il y a un budget pour la sécurisation.

Une commissaire (PLR) aimerait savoir si la FPLCE finance la réaffectation du bâtiment.

M^{me} Redalié répond qu'elle finance en effet l'aménagement.

Une commissaire (PLR) demande si c'est réalisable, en termes de sécurité.

M^{me} Redalié répond par l'affirmative.

Une commissaire (PLR) demande si dans l'avenir des subventions de l'Etat sont attendues, alors que l'Etat est prêt à financer le projet actuellement, ainsi que la FPLCE.

M^{me} Redalié répond que le but est que le projet soit autoporté. La Gravière génère un bénéfice de vente de bière, par exemple, c'est un lieu relativement autoporté. Peut-être qu'un soutien financier ponctuel sera nécessaire pour Porteous.

Une commissaire (PLR) aimerait connaître le montant de l'enveloppe des travaux.

M^{me} Redalié répond que différentes estimations ont été faites. 20 millions de francs ont d'abord été évoqués, mais c'était un montant disproportionné, car très élevé. Pour l'instant, pas tout à fait 6 millions de francs sont budgétés au niveau du canton, et la FPLCE pourrait mettre 2 millions voire plus pour ces travaux d'aménagement.

Une commissaire (PLR) demande, si le budget dépassait 10 millions de francs, si le projet serait encore viable.

M^{me} Redalié répond qu'on ne sait pas exactement combien les travaux pourraient coûter. Les travaux de sécurisation concerneront l'ensemble. Le projet est inscrit sur une durée.

Un commissaire (PDC) relève que plusieurs éventualités (raser le bâtiment, en faire une prison...) évoquées dans la motion rendent cette dernière désuète au vu de l'avancée du projet actuellement et il se demande si la motion a encore sa raison d'être.

M^{me} Redalié répond que la décision du Conseil d'Etat d'attribuer le bâtiment Porteous à la création d'un pôle culturel remonte au 16 janvier 2019. Cette option est actuellement poursuivie. Le but est de voir comment

créer ce centre culturel. A l'époque de la motion, il y avait encore cette incertitude au Conseil d'Etat quant à l'affectation du bâtiment.

Un commissaire (PDC) demande si les trois invites sont dès lors encore d'actualité. Le projet est intéressant, mais il s'interroge quant à un éventuel lien avec la motion. Il est personnellement tout à fait d'accord pour la création d'un tel lieu culturel, mais se demande si on doit maintenant encore traiter ces invites.

Il aimerait connaître la position du DCS au sujet de ces invites. Et quel est le délai entre le projet d'aujourd'hui et la mise en œuvre de sa réalisation.

M^{me} Redalié estime qu'il est difficile de répondre. Si la buvette de chantier ouvre à l'été 2022, il faudra imaginer que le projet existe déjà et a démarré. Il restera un gros travail pour le projet architectural, il faudra déposer une demande d'autorisation, etc. Il conviendra de voir si on peut étoffer l'utilisation du site à partir de 2024. Il est important de garder une certaine dynamique.

Un commissaire (PDC) demande aussi comment amener les gens là-bas, s'ils s'y rendront en transports en commun ou s'il y aura une création de places de parking à proximité du site. Il demande aussi comment seront gérés l'environnement du lieu et la gestion des déchets.

M^{me} Redalié répond que les gens pourraient y venir en bateau. Il y a aussi beaucoup de personnes qui circulent à vélo, car ce sont des lieux qui paraissent loin, mais les jeunes se déplacent bien à vélo actuellement. Quant à la gestion des déchets et du maintien de l'environnement, beaucoup de discussions sont en cours avec les SIG. Il y a tout un travail de conscientisation à effectuer, c'est l'une des caractéristiques clefs du projet d'être respectueux de l'environnement. Mais on ne peut pas empêcher les gens de venir, et pour ce faire, il faut un cadre.

Un commissaire (UDC) revient au financement évoqué : pour arriver en gros à 10 millions de francs, il manquerait encore 3 millions, et il aimerait savoir comment les trouver.

M^{me} Redalié pense que la FPLCE pourrait allonger ces 3 millions grâce au don que lui ferait une fondation bien connue à Genève...

Un commissaire (UDC) demande si cela se fera par étapes.

M^{me} Redalié répond par l'affirmative. En 2024-25 devrait pouvoir ouvrir le premier espace utilisable plus grand que la buvette ; mais pour l'utilisation entière du bâtiment, il faut compter 10 ans.

Un commissaire (UDC) aimerait savoir ce qu'il va advenir de Verseuse 17 et des Ateliers Feux-Verts.

M^{me} Redalié répond que le DCS a été désigné comme porteur de projet pour Porteous mais pas pour Verseuse 17.

Un commissaire (UDC) évoque l'éventualité de la création d'une nouvelle fondation et il aimerait savoir qui la composerait.

M^{me} Redalié répond qu'il s'agirait de représentants de différents départements concernés, de la Ville de Vernier, de la FPLCE et de la coopérative qui gère le lieu.

Un commissaire (UDC) pense que ce serait mieux de donner du grain à moudre à une fondation qui existe que d'en créer une autre. Pour que ce soit autoporté, l'Etat envisagerait de donner le droit de superficie pour permettre à la future structure qui portera le projet de tourner sans demander de subvention. En principe, les collectivités soutiennent les investissements mais pas le fonctionnement.

M^{me} Redalié répond qu'une subvention serait octroyée à la coopérative pour ses activités culturelles. Il serait bien d'avoir une personne qui coordonnerait ce travail.

Un commissaire (UDC) s'enquiert de l'investissement de la Ville de Vernier dans ce projet.

M^{me} Redalié répond que la commune de Vernier pourrait subventionner financièrement la coopérative pour ses activités.

Un commissaire (UDC) relève que le rapport provisoire date de juin 2020, mais que M. Klopmann n'en a pas fait mention lorsqu'il est venu devant la commission en septembre 2020. Il trouve que cela n'est pas correct et il demande pourquoi. Deuxièmement, il aimerait savoir ce que le Conseil d'Etat a validé dans ce projet.

M^{me} Skibinska répond que le rapport est un résumé et un condensé au moment de sa rédaction et de sa présentation. Il n'avait pas encore été validé en septembre 2020, mais maintenant il l'a été. On n'a pas pu le présenter avant à cause de travaux plus urgents de la commission.

Le président rappelle qu'il existe un rapport provisoire de 2020 et le rapport du 24 juin 2021. Il aimerait savoir s'il a été approuvé par une délégation du Conseil d'Etat.

M^{me} Redalié répond qu'il l'a été en partie. Une autre proposition sera présentée au Conseil d'Etat le 20 décembre.

Une commissaire (S) rappelle que les deux bâtiments de Verseuse 17 et de Porteous ont été mis sous protection. Une sculpture de Jean Baier se trouve à l'entrée du site, il n'est donc pas envisageable de détruire ces bâtiments. Un travail patrimonial doit être envisagé et effectué. Verseuse 17

est occupé par les Ateliers Feux-Verts qui s'inscrivent dans un programme de réinsertion pénitentiaire.

Une commissaire (Ve) pose trois questions. La première concerne l'intention de créer une coopérative pour ce lieu, et elle aimerait savoir quelles discussions ont eu lieu concernant les ressources urbaines pour la remise de ces espaces, et pratiquement comment cela va se passer, s'il faudra payer deux cotisations. Deuxièmement, concernant le rapport, elle aimerait savoir quels domaines d'activité ont été représentés, s'il s'agit des arts visuels, et si les artistes ayant une pratique individuelle ont été bien représentés. Enfin, concernant les ateliers, des principes ont été élaborés disant que c'est le bâtiment et ses potentialités qui détermineront les activités. Les volumes sont très grands, donc on peut y créer des ateliers et des espaces de travail pour les indépendants des arts visuels, et elle demande comment cela sera possible.

M^{me} Redalié répond que les ressources urbaines et la future coopérative comportent des similitudes dans le fait que ce sont des personnes qui vont s'engager pour la construction d'un projet qui croient dans le potentiel du lieu. Le plus important est de laisser la place aux initiateurs du mouvement. Il est intéressant d'avoir une diversité. Dans l'association, il n'y a pas que des personnes ayant forcément une pratique artistique, ce sont souvent même des étudiants (en sciences politiques, en anthropologie ou autre), c'est maintenant que la buvette pourra exister et que des acteurs du domaine culturel pourraient s'associer et rejoindre le collectif. Concernant les ateliers, à Porteous, on pourra imaginer des espaces de travail partagés.

Une commissaire (PLR) remarque qu'aujourd'hui, le projet semble très bien, mais que la motion et certaines de ses invites posent désormais problème, selon son point de vue. Elle aimerait savoir, si la proposition de motion était refusée, s'il y aurait un changement dans le projet.

M^{me} Redalié répond que la décision revient au Conseil d'Etat et que c'est celle sur laquelle on se base, mais que cette question relève d'un aspect politique qui lui échappe.

Une commissaire (PLR) ajoute que, si la proposition de motion est refusée, ce n'est pas forcément contre le projet Porteous. Elle pense que la motion ne répond pas à un besoin.

M^{me} Redalié dit qu'il semble en effet qu'on n'ait pas besoin de la motion pour aller de l'avant dans le projet.

Le président dit qu'il y a maintenant plusieurs options pour avancer dans ces travaux, comme l'amendement, tout en se demandant si la motion est toujours utile.

Une commissaire (S) trouve que symboliquement c'est bien de montrer qu'il y a un appui politique au projet. Il faut en effet l'amender, car les invites sont dépassées. C'est aussi une façon de monter un bon projet de réaffectation patrimonial par la culture. Elle estime que cela vaut la peine de relever qu'il faut le faire.

Un commissaire (UDC) pense que cette motion est obsolète mais qu'elle a eu le mérite de faire bouger les lignes. Il trouve dommage que cela ait pris du retard en commission. Il pense qu'il convient de voter ce texte ce soir pour élaborer un rapport début janvier. On peut déposer un amendement général acceptable par tous, avec suspension de séance durant cinq minutes afin que la commission puisse se déterminer.

Le président rappelle que les invites peuvent être amendées, ainsi que le titre.

Une commissaire (PLR) relève que les considérants ne peuvent pas être amendés et qu'ils vont être dénaturés si on amende les invites.

Un commissaire (PDC) dit que le titre de la motion ne colle plus, que les considérants ne collent pas non plus ni invites. Il n'est pas d'accord avec le fait que ce serait soutenir le projet que de voter cette motion.

Un commissaire (Ve) estime qu'il faut retirer cette motion ; le MCG ne votera aucun amendement.

Une commissaire (S) dit que, si on ne la vote pas, personne ne saura que toute la commission était d'accord ici pour le projet Porteous...

Une commissaire (Ve) rappelle que cette commission a demandé de geler le projet jusqu'au rapport. Elle aurait pu être votée et acceptée dès sa présentation. Elle trouve cavalier de dire qu'il faut la retirer maintenant. Autant encourager les divers départements engagés dans ce projet et montrer le soutien politique de la commission en changeant les invites.

Un commissaire (PLR) informe la commission que le PLR refusera la motion, car le DCS a avancé dans ce projet sans la motion. Les considérants ne pouvant pas être changés, il estime qu'on ne peut pas soutenir un texte qui contient ces propos tels quels.

Une commissaire (PDC) rappelle que la motion a été gelée pour faire ce travail en toute connaissance de cause. Elle pense qu'il n'est pas correct de dire que c'est de la mauvaise foi. Cela fait partie du travail parlementaire pour chercher des informations. L'exposé des motifs insiste sur des choses qui ne sont plus d'actualité.

Une commissaire (S) fait deux propositions d'amendements pour le titre et deux nouvelles invites qui suppriment et remplacent les trois initiales :

Nouveau titre : Porteous : Oui à un projet culturel !

Et les deux nouvelles invites :

invite le Conseil d'Etat

- *à poursuivre le projet culturel à Porteous dans le sens du rapport qui lui a été remis le 24 juin 2021 ;*
- *à donner un point de situation au Grand Conseil sur le bâtiment de Verseuse 17 lui aussi mis sous protection.*

Un commissaire (MCG) fait deux remarques concernant ces amendements. Il souligne qu'on ne parle jamais de Verseuse 17 dans le rapport et se demande pourquoi voter la première invite, puisque la discussion se fait et que le projet suit son cours... Il votera non à ces deux amendements et propose de retirer cette proposition de motion.

Le président dit que le rapport comporte onze pages, mais si on modifie les invites c'est pour conserver la référence à Verseuse 17. On a un rapport, et on est à mi-chemin du développement du projet.

Le président met aux voix l'amendement de la commissaire (S) concernant le titre de la motion :

Porteous : Oui à un projet culturel !

Oui :	5 (2 S, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	8 (4 PLR, 2 MCG, 2 PDC)
Abstentions :	1 (1 UDC)

L'amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement socialiste concernant la première invite :

invite le Conseil d'Etat

- **à poursuivre le projet culturel à Porteous dans le sens du rapport qui lui a été remis le 24 juin 2021 ;**

Oui :	5 (2 S, 2 Ve 1 EAG)
Non :	8 (4 PLR, 2 MCG, 2 PDC)
Abstentions :	1 (1 UDC)

L'amendement est refusé.

Le président met aux voix l'amendement socialiste concernant la deuxième invite :

invite le Conseil d'Etat

- **à donner un point de situation au Grand Conseil sur le bâtiment de Verseuse 17 lui aussi mis sous protection.**

Oui :	5 (2 S, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	6 (2 MCG, 2 PLR, 2 PDC)
Abstentions :	3 (2 PLR, 1 UDC)

L'amendement est refusé.

Le président met aux voix l'ensemble de la M 2499 :

Oui :	5 (2 S, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)
Abstentions :	–

La motion est refusée.

Catégorie de débat préavisée : II (30')

Proposition de motion (2499-A)

Occupation de Porteous : du socioculturel pas du répressif !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le bâtiment Porteous, situé sur la commune de Vernier et propriété de l'Etat de Genève, est vide depuis plus de vingt ans ;
- que ce bâtiment industriel sur les bords du Rhône fait partie de la liste cantonale des cinquante objets patrimoniaux du XX^e siècle ;
- que l'urbaniste Béatrice Manzoni a identifié ce lieu dans le cadre de l'étude « Genève la nuit » réalisée sur demande de l'Etat de Genève comme étant particulièrement adapté à une reconversion culturelle ;
- que l'architecte Thierry Buache a réalisé un projet de réaffectation de ce lieu en espace culturel ;
- que les autorités verniolanes étaient favorables à ce projet ;
- que le Conseil d'Etat a préféré favoriser un projet de détention pour les personnes en réinsertion plutôt que le projet culturel, malgré l'opposition de la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta chargée de la culture ;
- qu'un projet de bâtiment carcéral de réinsertion est particulièrement inadapté de par sa décentralisation et son architecture ;
- que l'objectif du Conseil d'Etat de favoriser la création de nouveaux lieux culturels est encore insuffisamment mis en œuvre ;
- que la décentralisation des lieux culturels correspond à une proposition de l'étude « Genève la nuit » ;
- que le bâtiment Porteous est actuellement occupé par le collectif « Prenons la ville »,

invite le Conseil d'Etat

- à abandonner le site de Porteous pour le développement du programme de réinsertion des détenus ;
- à réaffecter le bâtiment administratif de la Verseuse 17 et le Porteous sur le site de la STEP d'Aire à un projet socioculturel, élaboré en concertation avec les acteurs culturels, les collectifs autogérés et la commune de Vernier ;

- à ouvrir le dialogue avec le collectif « Prenons la ville », occupant les lieux, sur l'usage actuellement envisageable du bâtiment.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale
Office cantonal de la culture et du sport



Rapport de la commission : « Pour la création d'un projet culturel dans le bâtiment Porteous »

A	M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat M. Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat	
De	Responsable Cléa Redalié, responsable pôle culture a.i., office cantonal de la culture et du sport (OCCS)/DCS	Pour la commission Porteous : <ul style="list-style-type: none"> • Thierry Buache, architecte • Antoine Cramatte, ass. Porteous • Ghala Doerig, ass. Porteous • Jean-Pierre Duport, OCBA/DI • Pierre Alain Girard, OPS/DT • Loan Gygax, ass. Porteous • Olivier Kaeser, expert • Katrin Kettenacker, HEAD • Myriam Jakir Duran, Ville de Vernier • Marion Penelas, OCBA/DI • Raoul Schrupf, OCD/DSPS • Isabelle Toumi, OU/DT • Michel Turin, OCBA/DI • Nicole Valiquer, OPS/DT
Copie à	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Christine Hislaire, secrétaire générale, DCS • M. Philippe Matthey, secrétaire général, DI • M. Christian Goumaz, secrétaire général, DT 	
Date	24 juin 2021	

Table des matières

1. Introduction	p. 2
2. Le bâtiment Porteous	
2.1. <i>Un bâtiment patrimonial</i>	p. 2
2.2. <i>Le bâtiment dans son contexte</i>	p. 3
2.3. <i>Une rénovation en phases progressives</i>	p. 3
2.4. <i>Cadre légal : usages transitoires</i>	p. 4
3. Mise en œuvre	
3.1. <i>Principes</i>	p. 4
3.2. <i>Gouvernance et mise à disposition du bâtiment</i>	p. 5
3.3. <i>Processus d'élaboration du projet culturel</i>	p. 5
3.4. <i>Financement des travaux</i>	p. 6
3.5. <i>Calendrier et prochains pas</i>	p. 7
4. Conclusion	p. 9

Annexes :

1. Composition de la commission	p. 10
2. Références	p. 10
3. Plan des 4 parties du bâtiment Porteous	p. 11
Documents séparés :	
4. Rapport provisoire de la commission, juin 2020	
5. La Doxa, note de Francesco Della Casa, architecte cantonal, septembre 2020	
6. Dossier de demande de l'association Porteous à la fplce, avril 2021	

1. Introduction

Pour rappel, le Conseil d'Etat a pris la décision d'attribuer le bâtiment Porteous au département de la cohésion sociale (DCS) pour la « création d'un centre destiné à des projets culturels » par extrait de procès-verbal lors de sa séance du 16 janvier 2019.

Le 14 mars 2019, le Conseil d'Etat a fait savoir par communiqué de presse du DCS et du département des institutions (DI) que « la réalisation d'un centre dédié à des projets culturels <pouvait> désormais démarrer, avec la constitution d'une commission *ad hoc*, constituée d'experts, internes et externes à l'administration. Des membres du collectif Porteous rejoindront également cette commission. »

Les objectifs de la commission étaient les suivants :

- définir les missions du futur lieu culturel ;
- déterminer les principes d'affectation du bâtiment et les éléments programmatiques pour l'occupation des lieux ;
- obtenir les financements permettant les travaux de rénovation et de transformation appropriés en fonction des besoins et des objectifs définis.

La commission Porteous a tenu 6 séances plénières du 21 juin 2019 au 17 juin 2020. Deux visites ont eu lieu sur le site, les 22 janvier et 15 juin 2020. Ces travaux ont permis de créer une cohésion au sein de la commission et de dégager une vision commune du projet décrite dans le rapport provisoire validé par la commission le 17 juin 2020¹ (annexe 4). Ce rapport établi par la précédente présidente de la commission, Mme Nicole Valquier, a servi de base à la visite sur site organisée par l'architecte cantonal à l'attention des magistrats MM. Thierry Apothéloz et Antonio Hodgers le 8 septembre 2020 en présence de M. Patrick Bouchain, architecte et scénographe de renommée internationale. A l'issue de cette visite, une proposition de gestion exploratoire et par étapes a été rédigée par MM. Bouchain et Francesco della Casa, architecte cantonal (annexe 5).

L'ensemble de ces documents est synthétisé dans le présent rapport définitif, discuté par la commission lors de sa séance du 11 mai 2021, puis validé par voie de circulation.

2. Le bâtiment Porteous

2.1. Un bâtiment patrimonial

Le bâtiment Porteous et celui adjacent de la Verseuse, pièces maîtresses du premier programme d'assainissement du canton, ont été construits entre 1964 et 1967 par l'architecte genevois Georges Brera. Ce dernier est l'auteur de plusieurs bâtiments représentatifs du courant de l'architecture moderne à Genève ; dans le cas de la STEP d'Aire, les références au Corbusier sont explicites. De par leur situation au bord du Rhône et leur architecture issue du courant brutaliste de la Genève d'après-guerre, ces deux bâtiments présentent des qualités

¹ Table des matières du rapport de juin 2020 :

Chapitre 1 : Historique

Chapitre 2 : Composition, organisation et méthode de travail de la commission

Chapitre 3 : Evaluation de la dangerosité du site

Chapitre 4 : Porteous, un bâtiment patrimonial inscrit dans le paysage

Chapitre 5 : Le Porteous et son territoire

Chapitre 6 : Le Collectif Porteous se raconte : une première forme d'expérimentation

Chapitre 7 : Le Porteous : des opportunités pour la Ville de Vernier

Chapitre 8 : Patrick Bouchain ou comment s'ouvrir à l'existant tout en le transformant

Chapitre 9 : Coopérative et DDP

Chapitre 10 : Les SIG : un partenaire incontournable pour le projet culturel à Porteous

Chapitre 11 : Financement

Chapitre 12 : Le projet culturel : le bâtiment Porteous ou le champ des possibles

Chapitre 13 : Prochaines étapes

Chapitre 14 : En résumé : concrétiser le champ des possibles pour un projet culturel à Porteous

structurelles, spatiales et esthétiques remarquables. D'une valeur patrimoniale incontestable, cet ensemble appartient à la liste des 50 objets du patrimoine du XX^e siècle dont la mise sous protection a été demandée par Patrimoine Suisse Genève et confirmée par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) en 2003.

En mai 2020, le département du territoire (DT) a procédé à l'inscription à l'inventaire des deux bâtiments de la STEP d'Aïre, le *Porteous* et la *Verseuse*, considérés comme dignes d'être protégés, ainsi que la sculpture réalisée par l'artiste Jean Baier marquant de manière élégante l'entrée du site.

La reconversion vers d'autres usages s'inscrit dans une vision patrimoniale de développement durable, d'utilisation effective de l'espace et de recyclage des bâtiments industriels. Ces dernières années, de nombreuses villes européennes, confrontées à la désindustrialisation, ont développé des programmes culturels afin de réhabiliter et de valoriser ce patrimoine. Avec des exemples particulièrement inspirants pour Porteous : la Friche de la Belle de Mai à Marseille, le Lieu unique à Nantes, la Kaserne à Bâle.

2.2. Le bâtiment dans son contexte

Le bâtiment Porteous jouit d'un rapport à l'eau et à la nature exceptionnel ; ces qualités doivent être prises en compte dans le projet culturel futur. Par ailleurs, il se situe dans le site des SIG de la STEP d'Aïre, encore en fonction et qui est appelé à se développer : dans le cadre du projet d'Aïre 2, il est prévu une haute cheminée pour le traitement des boues et des bois puisque le lieu deviendra une centrale d'énergie. La question de l'accessibilité sera donc cruciale et les SIG sont un partenaire majeur du projet Porteous. Il importera également de veiller à la sécurisation du site pour permettre le libre accès aux piétons et l'accès limité aux véhicules (livraisons).

Le projet Porteous est une opportunité de voir se réaliser un nouveau lieu culturel à Vernier. La Ville de Vernier, marquée par de forts défis sociaux, soutient une politique d'accès à la culture pour tous et toutes. Cela se traduit par l'encouragement aux pratiques artistiques, le développement de projets de médiation et d'espaces culturels dans les quartiers.

La commune possède un tissu associatif riche et diversifié et valorise la construction de projets sur des modèles participatifs. L'aspect socio-culturel est donc très présent. Parmi les infrastructures et équipements, on peut citer l'ancienne Salle des fêtes du Lignon, qui a été transformée au fil des ans et aménagée en salle de spectacles pluridisciplinaire, les résidences artistiques à Châtelaine et aux Libellules ou encore un réseau de trois bibliothèques municipales.

Le futur centre culturel à Châtelaine « Concorde, espace culture » viendra compléter et enrichir le maillage culturel actuel de la commune. Le nouvel équipement comprendra une salle de spectacle pluridisciplinaire de 500 places, de nombreux espaces de répétition et des salles polyvalentes, un hôtel, un restaurant, une bibliothèque, ainsi que des logements pour étudiants.

2.3. Une réaffectation en phases progressives

Le bâtiment Porteous est composé de plusieurs parties distinctes qui correspondent au processus de traitement des boues à l'origine de la conception du bâtiment. Chacune de ces parties a été conçue pour une fonction précise et en reflète les caractéristiques spécifiques. La composition du bâtiment fait donc référence à son histoire et à son héritage d'équipement technique, et exprime son caractère constructif et architectural.

- Traitement thermique – Partie A
 - Partie composée d'un espace de 330 m² (avec 10 m de hauteur)
- Chaufferie et centre de commande – Partie B
 - Partie composée de deux espaces :
 - Chaufferie - Espace de 150 m² (avec 7.7 m de hauteur)
 - Centre de commande – Espace de 100 m² (avec 4 m de hauteur)
- Filtration – Partie C

- Partie composée de trois niveaux d'une surface de 300 m2 (avec hauteur variable entre 2.9 m et 3.5 m) et d'un niveau d'une surface de 100 m2 (avec 3.4 m de hauteur)
- Evacuation – Partie D
 - Partie composée d'un espace (en porte à faux au-dessus du Rhône) de 200 m2 (avec 10 m de hauteur)

L'analyse spatiale et structurelle du bâtiment Porteous permet d'élaborer un projet de réaffectation en phases autonomes, dictées par le bâtiment lui-même. Cette stratégie d'intervention permet de structurer les travaux tant au niveau de la construction et de la planification, qu'au niveau financier. Il s'agit d'opter pour des phases d'intervention progressives afin de sécuriser le bâtiment par parties ; gestion du nombre de personnes, compartimentage incendie, accès sécurisés...

L'objectif est de sécuriser les différentes parties du bâtiment, en accord avec la valeur patrimoniale du bâtiment et en préservant son caractère architectural. Ainsi, il s'agit de conserver l'ossature de ce magnifique exemple d'architecture brutaliste, en libérant les volumes existants de tout élément technique pour permettre, au fil du temps, de nombreuses utilisations liées à la culture et à l'art.

Ci-dessous la projection sommaire des différentes phases d'intervention :

- Phase 1 – La buvette de chantier
 - Travaux de sécurisation et d'entretien localisés
 - Mise à disposition d'un lieu de développement du projet
- Phase 2 – Sécurisation par parties
 - Travaux de sécurisation du bâtiment (en plusieurs parties)
- Phase 3 – Réaffectation par parties
 - Travaux de rénovation et d'aménagement du bâtiment (en plusieurs parties)
- Phase 4 – Utilisation par parties
 - Mise en exploitation du bâtiment (en plusieurs parties)

2.4. Cadre légal : usages transitoires

Tous les lieux de culture émergente analysés à Genève montrent qu'il faut faire preuve de flexibilité quand on travaille avec des lieux recyclés, car ils ne correspondent que rarement avec les normes des constructions neuves. De même pour des usages temporaires, il faut trouver les moyens d'assouplir le cadre normatif avec des procédures facilitées, notamment grâce aux *usages transitoires*. L'Office fédéral de l'environnement a édité un guide avec des recommandations pour inciter les propriétaires - privés et publics - à recourir à des *usages transitoires* dans le cas des friches industrielles. L'accompagnement de professionnels doit permettre de cadrer les démarches et de garantir la sécurité et la bonne façon des travaux même dans le cas de chantier en auto-construction. L'angle d'approche est la sécurisation des lieux, la valorisation temporaire par la culture ou autres, puis la requalification.

C'est une telle démarche que la commission propose aujourd'hui avec l'appui des services métiers tels que l'OCBA, l'OPS, l'OU, l'OCEau, ainsi que celui de l'architecte cantonal.

3. Mise en œuvre

3.1. Principes

Dans le cadre de ses travaux, la commission s'est particulièrement inspirée de l'expérience de la Friche de la Belle de Mai à Marseille, présentée par l'architecte cantonal Francesco Della Casa, puis par l'architecte du lieu, Patrick Bouchain. Les principes qui ont guidé l'évolution progressive de ce lieu culturel de renommée internationale peuvent être repris pour Porteous (cf. document « La Doxa » en annexe). Ils peuvent être résumés en une phrase : **il s'agit de**

construire le projet *pas à pas*, dans un processus guidé par les spécificités du bâtiment et avec la participation active de tous les acteurs.

Ce mode de faire présente de nombreux avantages :

- c'est le bâtiment qui définit son usage et non le contraire, travailler sur la base de l'existant permet de limiter les coûts ;
- les habitants de la commune sont associés au projet au fil de leurs rencontres avec le lieu et imaginent les possibles avec les utilisateurs ;
- l'augmentation de la fréquentation est progressive et permet une adaptation de l'accessibilité en adéquation avec les spécificités du site.

L'expérimentation est l'un des fondements de cette approche, car elle permet de laisser advenir l'inattendu. Le projet se développe au cours d'un processus vivant qui donne la possibilité de s'ajuster au fur et à mesure avec la réalité telle qu'elle se présente. Ceci implique que tout ne doit pas être bouclé en détails avant d'inaugurer le projet par une première étape d'ouverture.

3.2. Gouvernance et mise à disposition du bâtiment

Lors des premiers mois d'activité publique sur le périmètre du bâtiment - en extérieur grâce aux containers mis à disposition par le canton à l'été 2019 - Porteous a d'ores et déjà montré qu'il pouvait être un lieu de production et de mise en valeur de compétences locales, avec un volet socio-culturel fort. Le lien avec la population et le tissu culturel a été en grande partie favorisé lors des divers événements comme des repas populaires ou des concerts.

Des valeurs propres et un mode de gestion collectif ont été esquissés et doivent encore être approfondis en vue de les structurer sous la forme juridique d'une coopérative.

Ce mode de gouvernance a été retenu par la commission comme idéalement approprié pour le projet : le statut de coopérative permet de confier la responsabilité du lieu à un interlocuteur légitime et institué, tout en fédérant des acteurs de différentes provenances (associations, individus, entités publiques et privées) qui conservent leurs identités spécifiques ; il rend possible une recherche de fonds diversifiée.

Un groupe de travail chargé de rédiger les statuts de la future *Coopérative Porteous*, composé de membres de la commission a été relancé en mai 2021. La réflexion sur les statuts permettra de définir de manière plus précise les missions de la Coopérative et, par-là, celle du futur centre culturel.

Une fois la Coopérative constituée de manière pérenne, l'Etat-proprétaire pourra lui octroyer un droit de superficie (DDP). Dès lors, il appartiendra à la Coopérative Porteous de prendre en charge l'entretien du bâtiment et d'en assumer la responsabilité. La rente annuelle correspondant à l'octroi du droit de superficie pourra faire l'objet d'une subvention non monétaire octroyée par le canton à la Coopérative.

En parallèle, il s'agira de travailler avec les SIG, propriétaires de la STEP d'Aire, afin de prévoir l'adjonction d'une servitude de passage pour pouvoir accéder au bâtiment, ainsi qu'avec les services compétents du canton et de la commune pour travailler sur l'accessibilité du bâtiment par et le long du Rhône.

3.3. Processus d'élaboration du projet culturel

Les éléments ci-dessous dessinent des possibles qui devront s'élaborer dans le temps, être discutés, réinventés, mis à l'épreuve du contexte social, spatial et culturel. La "buvette de chantier" (voir page 8) sera le premier espace où pourra se dessiner le projet culturel, sur un mode participatif.

Les principes élaborés par Patrick Bouchain et Francesco Della Casa, architecte cantonal, dans l'annexe 5 "Porteous – la Doxa" définissent la méthode d'élaboration du projet culturel : "Le non-programme, c'est le programme" – "L'état des lieux, c'est le projet". Ils proposent de procéder à l'inverse du processus habituel où l'on cherche à faire "rentrer" un programme dans un espace. Ici, c'est le bâtiment et ses potentialités qui définiront l'activité.

L'objectif est que Porteous devienne un vecteur :

- de cohésion sociale : échange, convivialité, diversité, mise à disposition, participation et inclusion de « groupes marginalisés, silencieux » ;
- d'innovation : coopération entre les acteurs culturels, l'association Porteous resp. la future Coopérative Porteous, le canton et la commune dans la concrétisation du projet ;
- d'intégration à la vie locale : ancrage local, activités ouvertes aux habitant-e-s et passant-e-s, brunchs et autre moments de partage, consultation des besoins et demandes locales ;
- de réappropriation de l'espace public par et pour la population ;
- de lien entre le local et le global grâce à l'organisation d'évènements, d'expositions et de discussions/séminaires à rayonnement national comme international.

Ces principes généraux sont sous-tendus par la prise en considération des enjeux actuels environnementaux et sociaux ; ils seront réaffirmés dans une charte éthique qui devrait accompagner les statuts de la coopérative.

Il est néanmoins d'ores et déjà possible de définir une typologie d'affectation des lieux, en fonction des besoins avérés sur le territoire genevois. En effet, de nombreuses études réalisées ces dernières années pointent le manque de lieux de création et de diffusion artistique accessibles, visibles, appropriables et dans lesquels acteurs culturels et public peuvent expérimenter ensemble de nouvelles pratiques. Les besoins des acteurs de la culture émergente et indépendante se caractérisent par l'autogestion et par des projets collectifs, à but non lucratif.

Ce sont en effet les lieux mixtes (ou à usages multiples), assurant création et diffusion et croisant les disciplines, qui favorisent les échanges et l'expérimentation et qui deviennent, dans un quartier, de véritables lieux de rencontres et de vie. De par son approche ouverte et pluridisciplinaire de la culture et des publics et de par son emplacement unique à proximité de l'eau, le projet Porteous n'est pas sans rappeler le lieu emblématique que constituent pour Genève les Bains des Pâquis.

L'objectif de la transformation de Porteous est la création d'un lieu de création et de diffusion qui réponde aux besoins des acteurs culturels en utilisant les possibilités offertes par le bâtiment. La démarche se propose de poursuivre pas à pas l'aménagement de salles polyvalentes dans une logique de co-gestion par et pour les membres de la coopérative en intégrant les divers collectifs et associations, verniolans ou non, intéressés.

En utilisant les volumes à disposition, un grand nombre de scénarios sont possibles en accord avec les caractéristiques spécifiques des 4 parties du bâtiment. Se dessinent des opportunités spatiales pour une salle de spectacle dédiée aux arts vivants ; des espaces de répétition pour les arts de la scène ; des ateliers d'artistes, une salle d'exposition, une salle de sport et de danse ; des ateliers bois, métal, mécanique, forge et sérigraphie ; le numérique, la vidéo ; une cantine populaire ; des espaces de solidarités sociales et d'entraide.

Ainsi, les volumes intérieurs permettent d'élaborer des scénarios pour :

- un espace à géométrie variable, une salle pluridisciplinaire, pouvant accueillir les arts vivants, se transformant tour à tour en salle de concert, en cinéma ou en théâtre, avec une scène de scène de 9 m / 4 m et un écran en fond de scène permettant une utilisation multiple de la même installation ;
- une grande salle avec son haut plafond, relativement lumineuse, présentant un accès direct sur l'esplanade sud avec une grande porte d'entrée coulissante, permettant d'accueillir du public et d'organiser des concerts et autres performances musicales avec à l'intérieur une scène de plein pied et une scène en hauteur, une piste de danse et un bar ;
- un espace de tranquillité pour observer l'environnement, l'eau et se laisser pénétrer par la poésie du lieu ;
- un espace dédié au sport, allant des sports de combat au yoga en passant par la danse;

- une salle d'enregistrement de musique, une chambre noire pour le développement de photos ;
- un programme de résidence artistique pourrait voir le jour par la mise à disposition d'un lieu de travail, d'une assistance technique et d'un lieu d'expression.
- le cube comme espace d'exposition, pour des rencontres artistiques, des événements à destination de tous les publics, pour faire de Porteous un espace de découvertes, de débats, de rencontres et d'animations ; un art visant à créer du lien social à travers des activités pédagogiques pour les habitant-e-s du Lignon et de Vernier, mais ouvert à tous et toutes.

Enfin, la réflexion ne doit pas porter uniquement sur l'exploitation du bâtiment Porteous, mais elle doit aussi englober la promenade extérieure naturelle et architecturale, en mettant l'accent sur la sécurité d'usage et la qualité paysagère, ainsi que sur la prise en considération du bâtiment de la Verseuse. En outre, on peut imaginer les utilisations suivantes des espaces adjacents au bâtiment :

- les espaces extérieurs, le quai, l'aménagement d'un skatepark sur l'esplanade au-dessus du quai, un exploratoire de la faune ;
- les cabanes pour une médiathèque, un atelier vélo pour les nombreux promeneurs...

3.4. Financement des travaux

Les sources de financement des travaux identifiées par la commission sont les suivantes :

D'une part, la prise en charge des travaux pour l'enveloppe du bâtiment pour sa mise aux normes, sa sécurisation et son assainissement par le crédit de renouvellement de l'OCBA, et d'autre part, le financement des aménagements par des fonds privés, en particulier par la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (fpfce).

Pour la première phase des travaux pris en charge par le canton, le devis estimatif des coûts de l'enveloppe est chiffré à 2,8 mio F TTC, avec plus ou moins 20%. Un montant supplémentaire de 3 mio F est inscrit au plan décennal des investissements (PDI) pour les développements ultérieurs (en effet, la prise en charge des accès et du travail sur le périmètre de protection des rives doit être coordonnée avec les services compétents au vu des projets de développement sur l'ensemble du secteur).

La fpfce, fondation de droit privé créée en 2009 afin de contribuer à promouvoir la culture émergente sur le territoire du canton de Genève en facilitant l'accès à des lieux appropriés à ses activités, est financée par une fondation privée genevoise. La fpfce a récemment obtenu des fonds de 2 mio F de cette fondation sur la base de projections qui comprenaient le projet Porteous. Le mode coopératif et le projet culturel construit par des acteurs répondent aux critères de la fpfce qui interviendra selon des demandes déposées aux différentes étapes.

Les réflexions actuelles menées par la fpfce portent sur des sites qui permettraient d'expérimenter de nouvelles pratiques. Pour cette raison, la fpfce a immédiatement été attentive au potentiel de Porteous.

3.5. Calendrier et prochains pas

Le projet pourrait se déployer en trois grandes étapes :

1) 2021 – 2022

1. Dépôt de l'APA pour la buvette de chantier
2. Délivrance de l'autorisation de construire pour la buvette de chantier
3. Travaux de la buvette de chantier
4. Inauguration de la buvette de chantier en présence des autorités
5. Mise en place de la structure organisationnelle : GT Coopérative Porteous mandaté par le DCS puis constitution de la Coopérative

6. Lancement du projet d'étude pour la sécurisation et l'assainissement (OCBA en coordination avec l'OPS)
7. Lancement des programmes exploratoires

2) 2023 – 2024

1. Réalisation du projet de sécurisation (financement OCBA et suivi des travaux OCBA et OPS)
2. Assainissement : décarbonatation des bétons, préservation de la substance patrimoniale, réseaux et installations techniques (financement OCBA et suivi des travaux OCBA et OPS)
3. Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle des SIG pour les accès aux bâtiments (OCLPF, OCBA, SIG)
4. Octroi du DDP à la Coopérative (OCLPF)

2) 2024 – 2026

1. Détermination de nouveaux espaces pionniers en fonction des nouveaux acteurs
2. Développement et mise en forme des autres parties du bâtiment (financement fplce + autres, suivi des travaux par OPS)
3. Aménagements extérieurs et accès (financement OCBA et suivi par offices compétents DT)

Prochains pas

1) Ouverture d'un espace pionnier au sein du bâtiment : la « Buvette de chantier »

Pour reprendre le premier acte fondateur de La Belle de Mai, il est primordial de marquer le lieu par l'existence d'un espace ouvert au public et favorisant l'échange ; *La Buvette de chantier de Porteous* sera la *Maison du chantier* chère aux projets de Patrick Bouchain, une salle du projet qui s'élabore de manière collaborative. La présence du Collectif sur le terrain est également une garantie pour protéger le bâtiment et initier le processus pas à pas. Il est envisagé de l'ouvrir dès cet été. Cet espace de participation ne sera pas une buvette commerciale ; des boissons seront proposées, à prix libre mais sans paiement obligatoire (donc non soumis à la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement - LRDBHD).

Le projet d'aménagement a été élaboré et une demande de soutien a été déposée par l'association Porteous à la fplce, qui l'a validée (annexe 6). Une autorisation en procédure accélérée (APA) est en cours de traitement.

2) Création de la Coopérative Porteous

Un groupe de travail composé de :

- représentant.e.s de l'association Porteous
- Thierry Buache
- Katrin Kettenacker
- Myriam Jakir Duran

a débuté ses travaux le 3 mai et les terminera fin juillet 2021 avec la finalisation des statuts de la coopérative. Les travaux sont placés sous la conduite de Matias Echanove, du collectif URBZ, sur mandat du DCS.

3) Etapes préalables à la réalisation des travaux de transformation du bâtiment

Du point de vue technique, il est essentiel que le site offre les conditions basiques de sécurité d'accès. Ce point relève du devis estimatif concernant les travaux portant sur l'enveloppe du bâtiment pour son entretien, sa sécurisation et son assainissement.

Un groupe de travail piloté par le DCS composé de :

- deux représentant.e.s de l'OCBA

- un.e représentant.e de l'OPS
- l'architecte cantonal
- un.e représentant.e de la fplce
- un.e représentant.e des SIG
- un représentant.e de la Ville de Vernier
- des architectes de la commission Porteous

va être créé afin d'évoquer conjointement les problématiques suivantes :

- DDP
- travaux de rénovation et transformation
- accès
- signalétique

4) *Mise en place d'un groupe de coordination interdépartemental et dissolution de la commission Porteous*

Il s'agit de passer de l'étape de la réflexion et de la conception à la concrétisation en mode projet.

Présidé par le DCS, un groupe de coordination interdépartemental réunira les services principalement concernés par le projet : OCBA, OU et OPS. La Coopérative pourra être invitée aux réunions en tant que porteuse de projet. Les partenaires internes à l'Etat et externes tels que : architecte cantonal, OCD, SIG, Ville de Vernier, fplce seront également conviés selon les besoins et les points à l'ordre du jour.

4. Conclusion

La mue culturelle de Porteous répondra aux enjeux majeurs suivants :

- culture émergente, mixité d'usages
- mobilisation des parties prenantes
- temporalité courte et économie de moyens
- accessibilité des lieux aux différentes couches de la population et notamment à la jeunesse
- recyclage d'un bâtiment à haute valeur patrimoniale comme moteur d'urbanité et de mémoire collective
- cohésion sociale, innovation, intégration à la vie locale (cf. projet culturel)

Les propositions contenues dans le présent rapport visent à faire émerger un projet pour la reconversion du site Porteous en un lieu de vie accessible à tous et à toutes, lieu d'accueil de projets éphémères autour de différentes pratiques et disciplines culturelles et artistiques. Dans l'immédiat, la commission soutient le projet de la Buvette de chantier, premier pas pour que l'élan et l'énergie déployés jusqu'ici ne se tarissent pas.

Les travaux de réhabilitation du site seront initiés sous la forme d'un chantier collectif, ce qui permettra de minimiser les coûts. Ce processus fait partie intégrante du projet culturel tout comme le plaisir de faire, l'expérimentation collective, la responsabilité et la confiance. Le chantier et l'élaboration du projet culturel sont dès lors envisagés comme un lieu de formation et d'expérimentation ouvert à toutes et tous.

Patrick Bouchain souligne dans *Permis de faire* : « Peut-on faire une autre architecture, compatible avec la loi, qui soit porteuse d'enchantement ? Travailler pour la chose publique en inventant la commande, en encourageant les habitants à agir et en les réunissant, une telle façon de faire doit produire non pas une architecture pauvre mais au contraire riche de sens, inattendue et populaire. Il s'avère qu'il y a une grande imagination sociale inexploitée. » Il s'agit d'initier « une nouvelle forme de participation de la population à l'élaboration de son environnement quotidien et, en premier lieu, de sa ville ».

Avec votre accord, le planning et les actions mentionnées au point 3.5. du présent rapport seront engagés.

Annexes :

1. Composition de la commission Porteous de mars 2019 à juin 2020

Nicole Valiquer, responsable de projets lieux culturels de l'OCCS/DCS (présidente)

Isabelle Toumi, architecte-urbaniste, office de l'urbanisme (OU)/DT

Jacques Moglia, attaché de direction, office cantonal des bâtiments (OCBA)/DT

Jean-Pierre Dupont, directeur de la direction Rénovations & Transformations (DRT), OCBA/DI

Michel Turin, directeur de la direction de la Gestion et Valorisation (DGV), OCBA/DI

Patrick Ferraris, remplacé par Raoul Schrupf, directeur général adjoint de l'office cantonal de la détention (OCD)/DSPS

Pierre Alain Girard, directeur général de l'office du patrimoine et des sites et Carmen Alonso, architecte-conservatrice (OPS)/DT

Teresa Skibinska, secrétaire générale adjointe culture et sport au DCS

Patrick Gyger, directeur du Lieu Unique à Nantes

Olivier Kaeser, curateur indépendant, ancien directeur du Centre culturel suisse à Paris

Myriam Jakir Duran, cheffe du service culture et communication de la Ville de Vernier

Katrin Kettenacker, adjointe scientifique à la Haute école d'art et de design Genève

Thierry Buache, architecte, auteur d'un master sur la STEP d'Aire

Stephane Fuchs architecte désigné par le Collectif Porteous

Antoine Cramatte, représentant désigné par le Collectif Porteous

Ghala Doerig, représentante désignée par le Collectif Porteous

Loan Gygax, représentant désigné par le Collectif Porteous

Francesco Della Casa, architecte cantonal, a été associé aux travaux de la commission Porteous.

Alaa' Stetieh, responsable des actifs immobiliers, direction RH et Environnement de travail des SIG a été associé aux réflexions depuis fin février 2020.

2. Références

Thierry Buache, *La STEP d'Aire : nouveau lieu de création et de diffusion artistique à Genève*, travail de master à l'EPFL en 2017 sous la direction pédagogique de Franz Graf, professeur associé à l'EPFL.

MSV Architectes Urbanistes, *Genève, la nuit Stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive*, République et Canton de Genève, juin 2017.

<https://www.ge.ch/document/8596/telecharger>

Francesco Della Casa, *La Friche de La Belle de Mai*, Arles, Actes Sud, mai 2013 et <http://www.lafriche.org/fr/>.

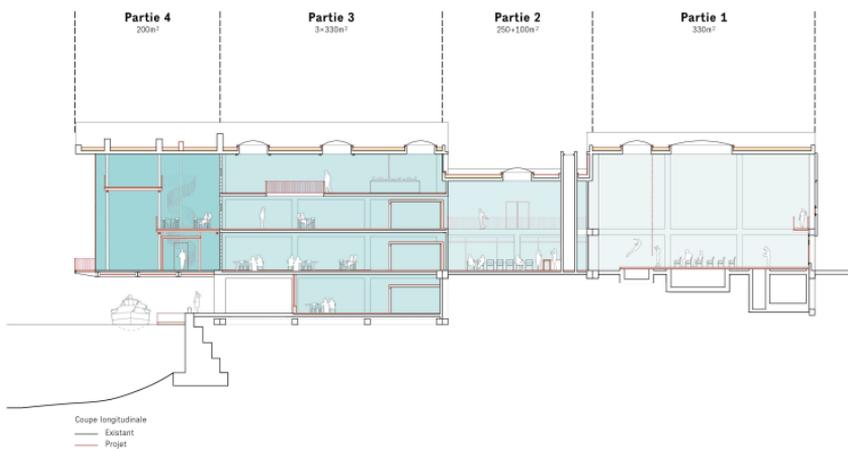
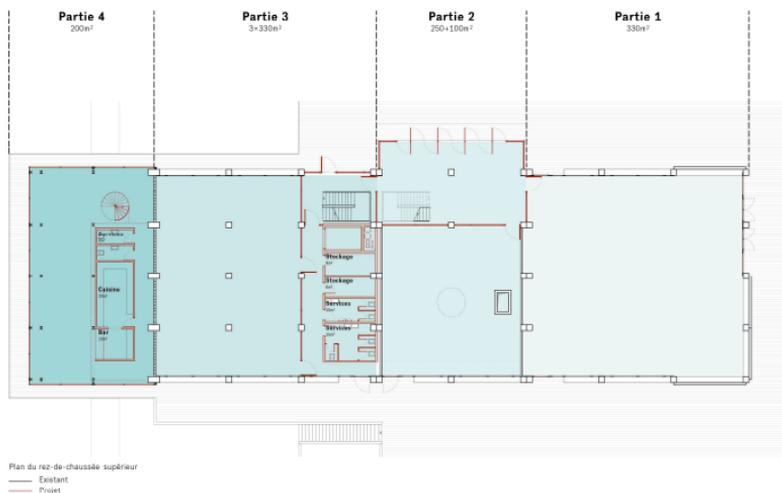
Urbz, *Etude d'opportunité pour un centre culturel pluridisciplinaire au PAV*, septembre 2019.

<https://www.ge.ch/document/etude-urbz-centre-pluridisciplinaire>

MSV Architectes Urbanistes, *Fil de l'Arve Etude exploratoire pour la planification de lieux culturels le long de l'Arve entre la Pointe de la Jonction et la route des Acacias*, juillet 2019.

<https://www.ge.ch/document/17463/telecharger>

3. Plans des 4 parties du bâtiment Porteous





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale



Rapport provisoire sur l'Etat d'avancement des travaux de la commission Porteous pour un projet culturel à Porteous

A	M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat	
De	Responsable Nicole Valiquer Grecuccio Présidente de la commission Porteous Responsable de projets lieux culturels, office cantonal de la culture et du sport (OCCS), DCS	Rédaction Nicole Valiquer Grecuccio avec la collaboration de Thierry Buache, architecte ; Myriam Jakir Duran, cheffe du service culture et communication de la Ville de Vernier ; Olivier Kaeser, curateur indépendant, ancien directeur du Centre culturel suisse à Paris ; Katrin Kettenacker, adjoite scientifique HES à la HEAD ; Jacques Moglia, attaché de direction, OCBA, DI ; Isabelle Toumi, architecte- urbaniste, office de l'urbanisme (OU), DT ; l'Association Porteous et groupes de travail.
Copie à	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Christine Hislair, secrétaire générale, DCS - Mme Teresa Skibinska, secrétaire générale adjointe - M. André Klopmann, directeur général de l'office cantonal de la culture et du sport 	
Date	Remis le 22 juin 2020 par courriel à M. Klopmann.	

Structure et contenu du rapport

Ce rapport provisoire présente un état des lieux des travaux de la commission Porteous et formule des propositions pour la mise en œuvre du centre culturel dans le bâtiment Porteous. Il s'appuie d'une part, sur les procès-verbaux des séances de commission et d'autre part, sur les documents de travail élaborés par les différents membres de la commission, ainsi que sur les autres documents (rapports, études, etc.) produits par les départements concernés, département du territoire (DT) et département des infrastructures (DI) plus particulièrement. Ce rapport prend également en compte tout autre document utile aux travaux de la commission, les références bibliographiques et les visites de lieux culturels inspirants pour les travaux de ladite commission.

Les travaux de la commission sont bien avancés. Le scénario proposé est renforcé par la visite *in situ* du 22 janvier 2020. Les propositions font l'objet d'affinement par des groupes de travail constitués lors de la séance du 25 février 2020. Les séances programmées ont dû être annulées en raison de la situation sanitaire. Toutefois, les éléments portant sur un travail pouvant être effectué et poursuivi, de manière indépendante, sur des apports ciblés et thématiques ont pu avancer.

Les travaux *in situ* ont repris le 15 juin 2020 avec des vérifications sur le site de Porteous et une séance de commission pour un point de situation a eu lieu le 17 juin 2020. **Le rapport provisoire fait donc état de propositions. Il préfigure le rapport final de commission qui s'élabore de manière collaborative.** La commission Porteous devra en effet se prononcer sur l'ensemble des documents complémentaires et les intégrer dans le rapport final de commission.

La poursuite du travail demande à ce stade une validation politique sur les points exposés dans un projet de note interdépartementale en annexe. Ce projet est validé par les offices concernés.

Table des matières

Les chapitres 1 *Historique* et 2 *Composition, organisation et méthode de travail de la commission* traitent de la mise en place et de l'organisation des travaux de la commission Porteous, ainsi que de sa méthode de travail.

Le chapitre 3 *Evaluation de la dangerosité du site* traite des questions liées à l'évaluation de la dangerosité du site.

Les chapitres 4 *Porteous, un bâtiment patrimonial inscrit dans le paysage*, 5 *Le Porteous et son territoire*, 6 *Le Collectif Porteous se raconte : une première forme d'expérimentation* et 7 *Le Porteous : des opportunités pour la Ville de Vernier* traitent du Porteous en lien avec son environnement actuel et de son potentiel de reconversion.

Le chapitre 8 *Patrick Bouchain ou comment s'ouvrir à l'existant tout en le transformant* traite d'un exemple comparable, *La Belle de Mai* à Marseille, et renvoie par analogie aux travaux de Patrick Bouchain, comme source d'inspiration.

Les chapitres 9 *Coopérative et DDP*, 10 *Les SIG : un partenaire incontournable pour le projet culturel à Porteous* et 11 *Financement* portent sur les questions liées au foncier et au financement.

Le chapitre 12 *Le projet culturel : le bâtiment Porteous ou le champ des possibles* porte sur le projet culturel et architectural dans une démarche de co-construction.

Le chapitre 13 *Prochaines étapes* revient, au vu des apports recensés dans les chapitres précédents, sur les questions liées à l'organisation du travail à venir et définit les prochaines étapes.

Le chapitre 14 *En résumé : concrétiser le champ des possibles pour un projet culturel à Porteous* énonce enfin les principaux éléments à mettre en œuvre pour le démarrage de ce centre culturel.

1. Historique

Le Conseil d'Etat a pris la décision d'attribuer le bâtiment Porteous au département de la cohésion sociale (DCS) pour la « création d'un centre destiné à des projets culturels » par extrait de procès-verbal lors de sa séance du 16 janvier 2019. Il a, par ailleurs, souhaité avoir l'assurance que les lieux soient vidés de tout occupant « avant de mettre de l'énergie dans la création, la composition et la définition précise des missions de la commission. » Cette condition a d'ailleurs été soulignée au Collectif Porteous le 15 mars 2019 par M. Marko Bandler, chef de cabinet au DCS.

Le Conseil d'Etat ayant pris acte avec satisfaction de la libération du bâtiment Porteous acceptée par le Collectif, a fait savoir par communiqué de presse du DCS et du DI en date du 14 mars 2019 que « la réalisation d'un centre dédié à des projets culturels peut désormais démarrer, avec la constitution d'une commission ad hoc, constituée d'experts, internes et externes à l'administration. Des membres du collectif Porteous rejoindront également cette commission. » Ce même communiqué confie à la commission l'objectif de « définir les missions du futur lieu culturel ainsi que déterminer les principes d'affectation du bâtiment et les éléments programmatiques pour l'occupation des lieux. Lorsque ce programme aura été arrêté, il s'agira d'obtenir les financements permettant les travaux de rénovation et de transformation appropriés en fonction des besoins et des objectifs définis ».

C'est donc à la suite de ce constat que la commission Porteous a été constituée. Elle est aujourd'hui **en mesure de répondre à l'ensemble des questions posées et de proposer une marche à suivre en vue de la réalisation de ce projet culturel**. Le présent rapport développe ces propositions.

2. Composition, organisation et méthode de travail de la commission

2.1. Composition

Le DCS a arrêté la composition de la commission Porteous en mai 2019, soit à 17 membres dont 2 architectes-urbanistes, membres de la cellule de coordination en matière d'équipements

sites et bâtiments (CCESB) ; le directeur de la direction Rénovations & Transformations (DRT) et le directeur de la direction de la Gestion et Valorisation (DGV) de l'office cantonal des bâtiments (OCBA) ; le directeur général adjoint de l'office cantonal de la détention (OCD) ; le directeur général de l'office du patrimoine et des sites (OPS) ou sa suppléante ; 1 secrétaire générale adjointe du DCS ; 2 experts extérieurs, l'un directeur du Lieu Unique à Nantes et l'autre, curateur indépendant, ancien directeur du Centre culturel suisse à Paris ; la cheffe du service culture et communication de la Ville de Vernier ; 1 adjointe scientifique HES à la HEAD ; 1 architecte auteur d'un master sur la STEP d'Aire ; 1 architecte désigné par le Collectif Porteous et 3 représentant-e-s désigné-e-s par le Collectif Porteous ; la présidence étant assumée par la responsable de projets lieux culturels de l'OCCS. L'architecte cantonal a rejoint la commission Porteous en cours de travaux. Est également associé aux réflexions depuis fin février 2020 le responsable des actifs immobiliers, direction RH et Environnement de travail des SIG.

2.2. Calendrier 2019 - 2020

La commission a tenu 6 séances plénières du 21 juin 2019 au 25 février 2020, la séance prévue le 24 mars 2020 ayant été annulée pour raisons sanitaires liées au Covid-19 et reportée à une date ultérieure. Celle-ci a pu être fixée au 17 juin 2020. Des séances de groupes de travail prévues entre mars et mai 2020 ont également dû être annulées pour les contraintes sanitaires mentionnées. Une première visite d'un groupe de travail sur le site de Porteous a pu depuis être organisée le 15 juin 2020.

Plus précisément, lors de la première séance de prise de fonction le 21 juin 2019, M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, a pu rappeler le mandat confié à la commission selon les termes décrits précédemment dans le communiqué de presse du Conseil d'Etat et citer l'extrait de PV du 16 janvier 2019 de ce même Conseil. Cette séance introductive a également permis de fixer les modalités d'organisation.

Le 28 juin 2019, un calendrier des travaux de septembre à décembre 2019, à raison d'une séance mensuelle de 2 heures, a été établi. La visite du site prévue en août 2019 sous la conduite de M. Thierry Buache, suivie de la présentation de son travail de master à l'EPFL pour contribuer à la discussion et à la compréhension des enjeux du point de vue culturel, a dû être annulée pour des questions de sécurité (cf. *Chapitre 3, Evaluation de la dangerosité du site : impact sur les travaux de la commission*).

Les trois séances d'août à octobre 2019 ont permis de présenter les domaines d'expertise pour le développement du projet, et de constituer un socle de références commun et de connaissances partagées.

La visite du site a d'emblée été considérée par la commission comme un élément fondateur, indispensable pour mener une discussion sur le projet culturel, architectural et urbanistique. Ces trois volets s'articulent en effet entre eux, comme nous le verrons plus loin. Les séances de novembre et décembre 2019 ont dû être annulées faute de pouvoir se rendre sur le site et visiter le bâtiment Porteous pour les raisons de sécurité déjà mentionnées.

Cette visite n'a finalement pu avoir lieu que le 22 janvier 2020.

La séance de janvier 2020 a été consacrée à la préparation de la visite *in situ*. Lors de sa séance du 25 février 2020, la commission a pris la décision de poursuivre des explorations ciblées par thématiques en groupes de travail et d'échanger des notes en vue de la rédaction d'un rapport de commission dans la perspective de la séance du 24 mars 2020. Celle-ci a dû être annulée vu le contexte sanitaire.

La présidente de la commission a proposé que les membres avancent dans l'intervalle sur leurs textes respectifs. La direction de l'OCCS en a été également informée.

Le calendrier initial s'en est trouvé modifié.

2.3. Méthode de travail

Les échanges qui ont lieu de septembre 2019 à janvier 2020, soit avant la visite du site de la STEP d'Aire et du bâtiment Porteous, ont permis de favoriser un consensus autour d'une

vision partagée. En effet, la culture commune qui s'est construite dans le temps, le respect des différences et l'écoute, constitue un socle pour le succès du projet.

Le pari était osé de mettre autour d'une table des représentant-e-s aux métiers, histoires et parcours aussi divers. En écho au principe de *mise en œuvre collaborative* développé lors de l'étude *Genève, la nuit Stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive*¹, une culture commune a émergé et a fortifié le projet culturel en comprenant son émergence comme une articulation avec un bâtiment - Porteous - et un site d'exception - celui de la STEP d'Aire. Ce travail entre également en résonnance avec le colloque, initié par l'Association Pavillon Sicli à la demande de l'OCCS, *La culture valorise le patrimoine* le 16 octobre 2018². Enfin, il n'est pas sans évoquer le principe du *réemploi* de l'étude MSV et la démarche de Patrick Bouchain et de tant d'autres qui ont inspiré les réflexions de la commission.

La visite du site et du bâtiment Porteous a été le catalyseur qui a permis de se retrouver autour d'une démarche et de propositions qui se sont imposées. Ce rapport provisoire est une première étape pour en rendre compte et permettre d'accompagner une démarche de validation auprès des départements concernés. Il sera complété ensuite par des précisions ciblées selon les validations obtenues.

3. Evaluation de la dangerosité du site

Le 28 juin 2019, le directeur de la DGV de l'OCBA fait savoir à la présidente de la commission que le site de Porteous représente des dangers objectifs pouvant entraîner des accidents mortels et qu'il doit s'assurer auprès du chef de service Ingénierie et sécurité de la faisabilité d'une telle visite. Il lui fait parvenir un rapport de sécurité établi le 20 novembre 2018 qui est envoyé aux membres de la commission³.

Le 3 juillet 2019, le chef de service Ingénierie et sécurité de l'OCBA informe qu'il ne voit pas d'inconvénient majeur vis-à-vis de l'amiante, mais qu'il a sollicité le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) « afin de porter un regard plus objectif et mieux apprécier les conditions sécuritaires du bâtiment en terme de polluants » en organisant une visite préalable le 7 août 2019. M. Philippe Royer, directeur du SABRA, relève à cet égard le 8 juillet 2019 qu'« il s'agit d'objectiver la contamination réelle par une évaluation de la nature des poussières présentes (échantillonnage des résidus au sol et tamponnage des surfaces selon VDI 3877, ISO 16000-27) ». ⁴

La présidente de la commission souligne qu'une visite du site s'impose, ne serait-ce que pour mettre en évidence son rapport au paysage et son insertion dans le territoire, et pour permettre à tous les intervenants d'avoir une perception claire des potentialités du bâtiment. Elle confirme le 3 juillet 2019 à M. Turin que toutes les mesures en matière de sécurité seront prises et respectées, et informe à cette même date les membres de la commission que la visite

¹ Cf. MSV Architectes Urbanistes, *Genève, la nuit Stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive*, République et Canton de Genève, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, Office de l'urbanisme, Etude pilotée par l'office de l'urbanisme et collaboration avec l'Office cantonal de la culture et du sport, Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, juin 2017.

² Cf. [file:///E:/02%2004%2001%20Politique Lieux culturels/Documentation/La culture valorise le patrimoine.pdf](file:///E:/02%2004%2001%20Politique%20Lieux%20culturels/Documentation/La%20culture%20valorise%20le%20patrimoine.pdf)

³ Cf. *Rapport de sécurité - Bâtiment Porteous - site 1156*. Chemin de la Verseuse - Aire Visite du 20 novembre 2018.

⁴ Cf. Deux cas peuvent se présenter : « soit la condition du bâtiment ou les récents "travaux" non contrôlés ont généré des poussières contenant de l'amiante, et il faut alors considérer ces locaux comme contaminés aux fibres d'amiante respirables (FAR). Si cette contamination est avérée, ces locaux nécessiteront une décontamination de l'amiante libre par une entreprise spécialisée. L'accès serait donc interdit aux visiteurs et limité uniquement à des personnes professionnellement équipées (désamianteurs, diagnostiqueurs, ...). Soit aucune contamination n'est avérée et alors nous sommes en présence d'amiante dans les matériaux de construction (tel qu'évalué dans le rapport succinct que vous aviez mandaté) mais sans avoir une dissémination de poussières contenant des FAR. Le fait d'avoir des fibres d'amiante dans des matériaux en place et en bon état représente uniquement un danger potentiel d'émission et d'exposition en cas de travaux sans précautions. Ceci ne constitue pas un risque pour la santé pour les visiteurs et dans ce cas aucune précaution relative à l'amiante n'est nécessaire pour une simple visite (sans intervention de votre chantier) ».

du bâtiment Porteous ne pourra être organisée que lorsque les conditions de sécurité seront remplies.

Les préoccupations en matière de sécurité conduisent l'OCBA à attendre l'avis des experts pour statuer sur la faisabilité d'une visite, ou non, de l'intérieur du bâtiment Porteous.

La DGV de l'OCBA informe à ce sujet la présidente de la commission en date du 15 août 2019, que, suite à la visite du 7 août 2019, un diagnostic complet avant travaux de l'ensemble des structures identifiées sera effectué. Il ajoute qu'après analyse des expertises, il s'agira ensuite de définir sous quel mode une visite éventuelle du bâtiment pourra avoir lieu, tout en relevant que celle-ci ne pourra pas être organisée avant fin septembre 2019 et, selon les analyses relevées, qu'avec une tenue complète de protection contre les fibres d'amiante ou avec une tenue appropriée au risque qui aura été cerné. Il mentionne enfin que dans tous les cas casques et chaussures de sécurité seront obligatoires. Il précise par ailleurs que de nombreuses trémies ou autres obstacles peuvent représenter des dangers (chutes ou autres incidents) et que la configuration du bâtiment ne permet pas forcément une visite collective d'une quinzaine de personnes.

Le 13 novembre 2019, le directeur de la DRT informe la présidente de la commission, en réponse à sa sollicitation, que la gérance de l'OCBA prendra contact avec elle pour organiser une visite après les travaux de sécurisation qui devraient se terminer avant la fin novembre 2019. La présidente de la commission précise alors que celle-ci devra être prévue au plus tard fin novembre - début décembre en tenant compte de la luminosité liée à la saison.

Au vu de l'impossibilité d'organiser une visite du bâtiment Porteous pour permettre la poursuite des travaux, la séance de la commission du 25 novembre 2019 est annulée.

Après plusieurs échanges, la gérance propose à la commission, en novembre 2019, plusieurs dates de visite, en soulignant que seules 10 personnes au maximum, seront autorisées à entrer sur le site, accompagnées d'un agent de sécurité, les accès en toiture restant formellement interdits. La présidente de la commission invite alors les membres de celle-ci à s'inscrire et rappelle les dates de calendrier du 1^{er} trimestre 2020. La visite du Porteous aura finalement lieu le 22 janvier 2020. Cette situation a amené la commission à annuler également la séance du 17 décembre 2019.

Au final, il s'est avéré que la dangerosité du site était moindre que ce que craignait l'OCBA, si bien que la visite a pu avoir lieu dans des conditions quasi normales. La problématique de la sécurité des lieux et les analyses effectuées pour s'en assurer ont pesé fortement sur les travaux de la commission. En effet, 7 mois (5 si l'on excepte la période estivale) se sont écoulés entre la première séance de commission et la prise de connaissance du site, et plus particulièrement du bâtiment Porteous.

4. Porteous, un bâtiment patrimonial inscrit dans le paysage

4.1. Un bâtiment patrimonial

Les bâtiments construits par Georges Brera entre 1964 et 1967 sont les pièces maîtresses du premier programme d'assainissement du canton. Cet architecte, longtemps associé à Paul Walenspühl, est l'auteur de plusieurs bâtiments représentatifs du courant de l'architecture moderne à Genève et dans le cas de la STEP d'Aire, les références au Corbusier sont explicites. D'une valeur patrimoniale incontestable, cet ensemble appartient à la liste des 50 objets du patrimoine du XX^e siècle dont la mise sous protection a été demandée par Patrimoine Suisse Genève et confirmée par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) en 2003. Cette liste a été établie sur la base de la recherche mandatée par la direction du patrimoine et des sites et publiée en 1999 sous le titre *L'architecture à Genève 1919-1976*.

Le département du territoire (DT) vient de procéder à l'inscription à l'inventaire des deux bâtiments de la STEP d'Aire, le *Porteous* et la *Verseuse*, considérés comme dignes d'être

protégés, ainsi que la sculpture réalisée par l'artiste Jean Baier marquant de manière élégante l'entrée du site⁵.

Comme le relève le DT, de par leur situation au bord du Rhône et leur architecture issue du courant brutaliste de la Genève d'après-guerre, ces deux bâtiments présentent des qualités structurelles, spatiales et esthétiques remarquables.

Il est rappelé que le Porteous fut initialement destiné au traitement des boues et à leur évacuation par transport sur le Rhône jusqu'à l'usine des Cheneviers ; sa construction présente des volumes exceptionnels et un spectaculaire porte-à-faux qui enjambe et libère ainsi la promenade le long du fleuve. Le DT souligne également dans son communiqué que le Porteous est identifié par les milieux académiques, architecturaux, urbanistiques et culturels comme un lieu idéal pour y accueillir un programme culturel, actuellement en cours d'élaboration par un groupe de travail pluridisciplinaire piloté par l'OCCS. La Verseuse, ancien bâtiment administratif, s'implante pour sa part en balcon sur le Rhône à l'entrée de la STEP. Recensé avec la valeur exceptionnelle, son volume de six niveaux sur pilotis et ses deux tours d'escalier donnent une dimension sculpturale et monumentale qui accentuent la qualité plastique de ce bâtiment. Un programme de réinsertion de détenus prend progressivement place aujourd'hui dans ce bâtiment, comme le souligne encore ce même communiqué.

Le DT relève encore que la construction de la station d'épuration des eaux usées (STEP) à Aire découle d'une suite de décisions prises à partir du milieu du XX^e siècle liées à la protection des eaux contre la pollution. En 1953, la Confédération modifie la Constitution et dix ans plus tard Genève adopte la loi sur la réglementation des eaux, puis, dans la foulée, un programme d'assainissement. Un concours international est lancé la même année afin de réaliser une station à Aire. Le bureau d'ingénieur Heinz Weisz vainqueur s'associe rapidement à l'architecte Georges Brera et son collaborateur Peter Böcklin, afin de mener le chantier de cet important complexe dont la construction s'étendra de 1964 à 1967 et coûtera pas moins de 160 millions de francs. Ces bâtiments resteront en fonction jusqu'à la reconstruction de la station en 1998 et 2003. Un soin particulier a été accordé tant aux bâtiments qu'à leur insertion dans le site. Répartis de manière rationnelle selon leur fonction initiale, ils tirent aussi parti de la pente du terrain.

4.2. Le Porteous : projet de reconversion dans un territoire

Lors de la séance du 28 août 2019, faute de pouvoir se rendre sur le site et visiter le bâtiment, M. Thierry Buache, architecte, a présenté à la commission son travail de master réalisé en 2017 à l'EPFL⁶ qui a porté sur l'ensemble de la presqu'île d'Aire et principalement sur les bâtiments dits *Porteous* et *la Verseuse*. La première partie de cette étude est l'énoncé théorique de l'histoire du bâtiment et de son architecture, alors que la deuxième traite de la sauvegarde et de la reconversion de ces bâtiments.

La présentation de M. Buache témoigne de sa connaissance profonde du bâtiment et de l'ensemble de la STEP d'Aire. Cette expertise permet aujourd'hui de chiffrer le devis estimatif des coûts de l'enveloppe du bâtiment pour son entretien, sa sécurisation et son assainissement, en collaboration avec M. Stéphane Fuchs, architecte représentant le Collectif Porteous, ainsi qu'avec M. Jean-Pierre-Dupont, directeur de la DRT, et Mme Monica Alvarez, cheffe de projet, OCBA. Le devis estimatif est de 2,8 mio F TTC, avec plus ou moins 20%.

L'analyse structurelle de ce bâtiment permet d'élaborer un projet de réhabilitation en 4 phases distinctes et autonomes dictées par le bâtiment lui-même.

⁵ Cf. Communiqué de presse du département du territoire du 7 mai 2020.

⁶ Cf. Thierry Buache, *La STEP d'Aire : nouveau lieu de création et de diffusion artistique à Genève*, travail de master à l'EPFL en 2017 sous la direction pédagogique de Franz Graf, professeur associé à l'EPFL, qui dirige notamment le laboratoire des Techniques et de la Sauvegarde de l'Architecture Moderne. Ce travail remarquable a reçu le Prix SIA 2017, la Distinction GCO 2018 et le prix BG "Construction et développement durable", récompense octroyée à un projet de master de la section Architecture de l'EPFL apportant une "contribution marquante à la construction dans le domaine du développement durable" et intégrant les aspects environnemental, économique et social.

En effet, la structure constructive et spatiale du bâtiment est directement liée à son programme historique initial ; la dernière étape du traitement des boues d'épuration. Chacune des 4 parties est donc conçue selon une fonction précise liée au processus de traitement des boues et en reflète les caractéristiques spécifiques. Du Sud-Est au Nord-Ouest du bâtiment, les 4 parties sont les suivantes :

Partie 1 - Le traitement thermique. Ancienne salle de traitement thermique qui accueillait les éléments techniques (réacteurs de cuissons, échangeurs de chaleur...) destinés à la déshydratation des boues. Grand volume de 10m de hauteur et d'une surface de 330m² (18.7x17.5m).

Partie 2 - La chaufferie et le centre de commande. Ancienne salle de chaufferie, qui accueillait la chaudière (dont la cheminée est toujours visible actuellement). Grand volume de 7.75m de hauteur et d'une surface de 150m² (12x13m). L'ancien centre de commande est une salle au 1er niveau, en porte à faux au-dessus de l'ancienne entrée principale, et servait de centre de contrôle pour l'ensemble du processus de traitement des boues. Salle de 4.1m de hauteur et d'une surface de 100m². Le niveau inférieur du centre de commande servait d'entrée principale.

Partie 3 - La filtration. Partie composée de trois niveaux accueillant anciennement les filtres-presses au niveau supérieur, les convoyeurs (tapis-roulant recevant les boues compressées par des ouvertures dans la dalle) au niveau intermédiaire et les ateliers techniques au niveau inférieur. Chaque niveau à une hauteur qui varie entre 2.9 et 3.5m et une surface de 330m².

Partie 4 - L'évacuation. Cette dernière partie, anciennement extérieure, recevait les boues d'épuration asséchées dans des bennes avant d'être déposées sur un bateau à travers quatre ouvertures dans le plancher pour être ensuite acheminées jusqu'à l'usine d'incinération des Cheneviers. Cette partie est construite en porte à faux de 10m au-dessus du Rhône et a la particularité d'une structure suspendue aux poutres de toiture (sommiers inversés) par des profilés métalliques. Grand volume de 10m de hauteur et d'une surface de 200m² (11x18m).

La composition du bâtiment en 4 parties fait donc référence à son histoire, son héritage d'équipement technique mais aussi à sa construction et sa structure. En effet, la mise en oeuvre constructive du bâtiment est réalisée en 4 parties, correspondant à la structure des colonnes et des poutres en toiture. Cette structure constructive définit distinctement 4 parties, 4 espaces séparés par des doubles colonnes (pour joints de dilatation).

La réutilisation et la rénovation du bâtiment doivent donc être organisées selon les 4 parties existantes. Cette stratégie d'intervention permet de conserver l'organisation spatiale du bâtiment et de composer le projet en différentes parties, au niveau financier et au niveau technique (sécurisation par parties, gestion du nombre de personnes et compartimentage incendie).

Le travail de M. Buache inscrit le projet d'architecture dans un territoire, car la compréhension de l'insertion du Porteous et de la Verseuse, comme constitutifs du tissu territorial de la STEP d'Aire et de leur rapport à l'eau, est primordiale pour retrouver ces mêmes qualités dans le projet culturel lui-même. Ce dernier s'ouvre sur l'eau et **le rapport au paysage et au territoire plus large est une identité forte du projet.**

La commission renvoie pour une lecture approfondie à l'exposé de M. Buache⁷ et à son travail de master.

Il est à relever que la commission Porteous est consciente que la reconversion en un projet culturel ne porte que sur le seul bâtiment Porteous, selon le mandat qui lui a été confié. La compréhension de l'ensemble de la STEP d'Aire vient compléter l'approche territoriale et la nécessité de comprendre le développement du projet dans un territoire donné. Il est en effet important d'identifier les contraintes du bâtiment et de son accès.

⁷ Cf. PV01 de la commission Porteous, 28 août 2019 et document de présentation à l'appui [file:///E:/02%2004%2002%20Institutions_Lieux_culturels/STEP_Aire/Commission/Seances/Documents/Presentatio](file:///E:/02%2004%2002%20Institutions_Lieux_culturels/STEP_Aire/Commission/Seances/Documents/Presentatio%20n_Buache_commission_2019_08_28.pdf)
n_Buache_commission_2019_08_28.pdf

En complément à cet exposé, l'OPS a notamment souligné que l'usine Kugler, SICLI et d'autres sites ont tous été des projets évolutifs qui se sont développés sous forme de laboratoire. **Le squelette de ce magnifique exemple d'architecture brutaliste ne peut pas être touché, mais il est en revanche possible de réfléchir aux autres éléments. Les volumes existants, libérés de tous éléments techniques au fil du temps, permettent de nombreuses utilisations programmatiques liées à la culture et à l'art.**

L'OPS réaffirme avec conviction que la reconversion vers d'autres usages s'inscrit dans une vision patrimoniale de développement durable, d'utilisation effective de l'espace et de recyclage des bâtiments industriels. Il souligne que ces dernières années, de nombreuses villes européennes, confrontées à la désindustrialisation, ont développé des programmes culturels afin de réhabiliter et de valoriser ce patrimoine. En effet, les qualités spatiales de ces bâtiments - en particulier leur structure, leurs volumétries et surfaces généreuses, ainsi que leur luminosité - conviennent particulièrement bien à des activités culturelles, tant productives que récréatives. De nombreux exemples existent, allant de la reconversion d'une ancienne centrale électrique en musée d'art contemporain, la Tate Modern à Londres des architectes Herzog et de Meuron, à la transformation du bâtiment des forces motrices à Genève en un lieu culturel, le BFM, ou encore à l'ancienne usine SIP devenue le musée d'art moderne et contemporain, le Mamco. Ces qualités sont précisément celles des constructions de G. Brera, dont le Porteous qui offre un volume de 18'000 m³.

5. Le Porteous et son territoire

Lors de la séance du 29 octobre 2019, Mme Isabelle Toumi, architecte-urbaniste à l'office de l'urbanisme et membre du sous-groupe culture de la CCESB, présente un plan des affectations⁸ de la presqu'île d'Aire en rappelant que le bâtiment Porteous apparaît dans le Plan décennal des investissements du canton comme devant être développé comme lieu culturel. Elle évoque encore le bâtiment de la Verseuse, ainsi que le troisième bâtiment, à savoir la station d'épuration d'Aire proprement dite, inaugurée en 1967 et transformée entre 1996 et 2003. Elle indique que les SIG envisagent une nouvelle extension destinée à une augmentation de la capacité et à la mise en place de dispositifs de traitement de micropolluants. Elle précise que ce projet englobera deux parcelles de l'Etat, situées à l'opposé du site.

Elle poursuit en évoquant le cycle du Renard, vieux de 1967, et prévu « démolir/reconstruit » depuis de nombreuses années. Elle signale à ce propos que le canton a lancé en 2017 une étude sur le périmètre en envisageant des logements.

Elle mentionne ensuite la Bourdonette, destinée aux personnes âgées, et dont le projet verra sa première étape s'achever dans une année. Elle signale encore un projet de centre d'hébergement pour requérants d'asile devant accueillir 88 RMNA. Elle évoque également l'école d'Aire qui date aussi des années 60 et qui présente un intérêt patrimonial impliquant sa préservation.

Elle rappelle ensuite que l'hôpital de Loëx qui se situe en vis-à-vis, de l'autre côté du fleuve, doit être agrandi et partiellement rénové. Elle remarque qu'un jardin public est en l'occurrence envisagé dans le cadre de cet hôpital. Elle cite encore les équipements sportifs que la commune souhaite développer et valoriser, ainsi que le débarcadère en lien avec les sports nautiques et dont la valeur est reconnue.

Concernant le logement, elle relève que l'ensemble *Wagenburg* est particulier puisqu'il s'agit d'un habitat collectif composé de roulottes. Elle précise que cet habitat est provisoire. Elle évoque encore l'ensemble de logements individuels Aire - Grandchamp, datant de 1962, de type cité-jardin et qui appartient à l'association genevoise Coin de Terre.

Elle évoque également l'ensemble Nicolas Boguelet dont une démolition/reconstruction est imaginée. Elle signale que la zone villas est prévue maintenue sur la presqu'île.

⁸ L'ensemble des plans sera joint dans la documentation au rapport ; distribués en séance de commission, ils ne sont pas à ma disposition actuellement sous forme électronique.

A cela s'ajoutent une zone de développement industriel et artisanal, une zone de dépôt et même une zone forestière, ce qui rend ce secteur très atypique. Une passerelle (Evaux - Aïre) est prévue pour une entrée en fonction en 2021, une seconde passerelle étant envisagée aux Grebattes. Il est en outre imaginé de requalifier la passerelle existante à ce niveau, au-dessus du nant des Grebattes, pour permettre le passage des piétons, des vélos et des véhicules de la voirie. Une promenade est également envisagée.

Elle souligne suite à une question de la commission que la promenade John Branchu qui était le dernier passeur à Genève, lequel a officié jusqu'en 1927, pourrait être effectivement valorisée.

Mme Toumi commente ensuite le Plan de zones en remarquant que le périmètre s'est développé véritablement en 1963 avec la création d'une zone destinée à un équipement public, une zone d'expansion industrielle, une zone de terrains de jeux et une zone de verdure. Le périmètre de la STEP est donc resté en zone villas, mais affectée à de l'équipement public.

Mme Toumi présente par ailleurs la carte des propriétés des collectivités publiques et observe que le canton est l'un des acteurs forts de cette presque-île et peut donc être proactif dans le développement de cette région. Elle ajoute que Vernier est propriétaire du cimetière, d'un parc public, de l'école et du terrain de jeux. Elle signale que la Ville de Genève est également propriétaire dans cette zone. Une dernière carte montre les valeurs patrimoniales des différents éléments, ainsi que les plans de site.

La prise en compte de l'ensemble de ces projets est nécessaire, car ils ont un impact sur le développement de ce territoire, ainsi que sur le projet de reconversion du Porteous.

Il est à relever que les SIG sont propriétaires des bâtiments, alors que le terrain appartient toujours à l'Etat. Cela étant, le projet Aïre 2+ est très important et prévoit une haute cheminée pour le traitement des boues et des bois puisque le lieu deviendra une centrale d'énergie.

La question de l'accessibilité, compte tenu de plusieurs équipements, sera donc cruciale. C'est une des raisons pour lesquelles les SIG sont aujourd'hui un partenaire majeur du projet Porteous (cf. *Chapitre 10, Les SIG, un partenaire incontournable pour le projet culturel à Porteous*).

6. Le Collectif Porteous se raconte : une première forme d'expérimentation

Plusieurs membres de la commission sollicitent le Collectif Porteous pour une présentation de ses formes d'expérimentation, de ses constats et perspectives, puisqu'il a fait corps avec le bâtiment et qu'il reste présent sur le site dans les containers mis à disposition par le canton depuis la libération du bâtiment Porteous.

Lors de la séance du 24 septembre 2019, Mme Gahla Dorig et MM. Antoine Cramatte et Loan Gygax présentent l'histoire du Collectif Porteous, ses objectifs et les possibilités entrevues pour le futur, de même que les valeurs proposées, le mode de gestion et les sources de financement, le projet de réhabilitation et le projet culturel. Le document est reproduit dans son intégralité en annexe⁹.

Le projet Porteous est déjà un réel lieu de production de savoir, de compétence collective, de mise en valeur locale, et en somme un espace de production de capital culturel et social commun qui repose sur une véritable ossature solide qui n'a besoin que de se développer encore un peu plus.

Le Collectif se montre ouvert pour une forme de collaboration avec l'OCD dans des ateliers par exemple. Le volet socio-culturel du projet est étroitement lié à l'aménagement des espaces.

7. Le Porteous : des opportunités pour la Ville de Vernier

Lors de la séance du 24 septembre 2019, Mme Myriam Jakir Duran, cheffe du service culture et communication de la Ville de Vernier, souligne que Vernier possède un tissu associatif très riche et que l'aspect socio-culturel est très présent dans la commune. Parmi les

⁹ Cf. Présentation Powerpoint en annexe

infrastructures et équipements culturels, elle cite notamment l'ancienne Salle des fêtes du Lignon, qui a été transformée et aménagée en salle culturelle pluridisciplinaire, la résidence artistique dans le quartier des Libellules, ainsi qu'un réseau de trois bibliothèques municipales.

Elle informe la commission qu'une étudiante de la Haute école de gestion de Genève consacre son travail de bachelor en information documentaire sur un projet de bibliothèque troisième lieu à Porteous. Une bibliothèque est un outil important de socialisation, d'accès à l'information et de développement des partages. C'est pourquoi le projet d'un troisième lieu qui intégrerait une bibliothèque sur le site de Porteous est intéressant.

Mme Jakir Duran rappelle les trois axes principaux de la politique culturelle de Vernier, à savoir : faciliter l'accès de la population à la culture, encourager la création artistique et soutenir la formation à la culture. Dans ce cadre, la commune soutient le projet Porteous. En effet, en tant que lieu et plateforme d'expression pour la création artistique pluridisciplinaire accessible à tous, Porteous s'inscrit parfaitement dans les trois objectifs précités. Mme Jakir Duran relève néanmoins que la question des nuisances sonores doit être discutée. Ce point devra donc faire l'objet d'une attention particulière lors du développement du projet.

Elle mentionne également le futur Centre culturel de Châteline (CCC) qui fait partie du contexte culturel de Vernier. Le projet d'infrastructure comprendra une salle de spectacle pluridisciplinaire de 500 places, de nombreux espaces de répétition, un hôtel, un restaurant, une bibliothèque, ainsi que des logements pour étudiants. Le CCC sera plus particulièrement dédié à la danse. Le site a été identifié et un jury a désigné le lauréat du projet architectural. La Fondation pour le développement des arts et de la culture (Fodac) est chargée de trouver les financements nécessaires.

8. Patrick Bouchain ou comment s'ouvrir à l'existant tout en le transformant

8.1. Friche de la Belle de Mai à Marseille, un exemple

La commission a trouvé pertinent de se référer aux travaux de Patrick Bouchain dans la perspective d'avoir des clés de lecture en vue de la visite du bâtiment Porteous du 22 janvier 2020. Dans cette perspective, lors de la séance du 15 janvier 2020, M. Francesco Della Casa, architecte cantonal, apporte sa précieuse contribution.

M. Della Casa précise qu'il est toujours délicat de vouloir copier-coller un processus qui s'est développé sur une vingtaine d'années dans un contexte différent ; toutefois, il est tout aussi inutile de vouloir réinventer le fil à couper le beurre à chaque fois. Ainsi, pour Porteous, deux objets institutionnels peuvent apporter des informations intéressantes sur la façon d'occuper un bâtiment de manière collective et avec toute une série d'acteurs : la Friche de la Belle de Mai de Patrick Bouchain¹⁰, à Marseille, et la Kaserne de Thomas Keller, à Bâle.

La Friche de la Belle de Mai est une construction institutionnelle entre différents partenaires, qui est tout à fait unique et très intéressante¹¹. En effet, à la fin des années 1990, la ville de Marseille est en perte de population : elle possède 800 hectares de friches et vit un tournant politique majeur avec le passage de la municipalité Defferre, qui subventionnait beaucoup les activités culturelles, à la municipalité Gaudin qui a un avis opposé. Les milieux culturels se rendent compte qu'ils vont devoir adapter leur fonctionnement ; le fait que trois théâtres soient fermés pour travaux à ce moment-là accélère la réflexion et très vite l'association Système Friche Théâtre est fondée. Ses membres prennent contact avec Christian Poitevin, adjoint délégué à la culture de la ville, pour savoir comment aller dans les lieux inoccupés afin d'y installer des institutions culturelles.

Les débuts ont lieu dans les quartiers Nord, avec une série d'échecs qui sera toutefois formatrice, puis l'association apprend que la manufacture de tabacs de la SEITA, située à côté de la Gare St. Charles, cesse son activité, laissant libre une surface de 140 hectares. L'association décide de ne pas squatter le bâtiment et rencontre les propriétaires des lieux pour

¹⁰ Cf. également Le Lieu Unique à Nantes, dirigé par Patrick Gyger. Ou l'histoire d'une biscuiterie reconverte <https://www.lelieuunique.com/le-lieu-unique/presentation/>

¹¹ Cf. Francesco Della Casa, *La Friche de la Belle de Mai*, Actes, Actes Sud, mai 2012 et <http://www.lafriche.net/>

négocier un arrangement. Le quartier de la Belle de Mai est l'un des plus pauvres d'Europe et les propriétaires comprennent qu'il sera difficile d'entretenir cet espace de 140 hectares. L'association propose donc d'occuper cette surface en concluant un bail emphytéotique de 45 ans pour la somme symbolique d'1 franc français. Le responsable foncier de la SEITA comprend son intérêt : il reste propriétaire du terrain et n'a pas besoin d'engager des agents de sécurité pour le maintenir en l'état. De son côté, l'association Système Friche Théâtre, voyant que la surface est trop importante pour elle, prend contact avec l'Etat pour lui proposer d'occuper une partie des lieux avec les dépôts de l'Institut national de l'audiovisuel, des studios d'enregistrement, etc. L'association redéfinit ainsi son périmètre à 40 hectares et surtout, elle se constitue en une Société Coopérative d'Intérêt Culturel (modifiant l'acronyme SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, mais en se greffant sur le même type de fonctionnement), dont elle confie la présidence à Jean Nouvel, une figure difficilement attaquable par le pouvoir politique ; à partir de 2002, c'est Robert Guédiguian qui reprendra cette présidence.

M. Della Casa remarque que la décision de mettre une personnalité à la présidence était rusée, car cet interlocuteur symbolique protège la coopérative d'une quelconque évacuation. Celle-ci regroupe une quantité d'acteurs : arts de la scène, arts plastiques, artisanat, restauration locale avec les débuts de la slow food, etc. Chacune de ces entités devient membre de la coopérative et s'acquitte d'une contribution financière, même légère.

Une des difficultés majeures à laquelle a été confrontée la SCIC, est la sécurisation des lieux. Dans la mesure où la Friche est destinée à accueillir du public, elle doit se conformer aux normes de sécurité, mais aucun des acteurs n'est vraiment préparé à cela. La coopérative mandate donc l'architecte Matthieu Poitevin, fils de Christian Poitevin, pour faire un inventaire des lieux et dresser un premier plan directeur pour donner la potentialité de la surface et lister les travaux nécessaires pour la mise aux normes de sécurité.

Ce premier plan directeur s'appelle « L'air de ne pas y toucher », partant du constat que la SCIC n'a pas de gros moyens financiers et qu'il va falloir composer avec l'existant pour le transformer petit à petit ; ce qui nécessite une construction passe par l'utilisation de béton cellulaire et de matériau industriel. Cinq ans plus tard, le deuxième plan directeur, « L'air 2 de ne pas y toucher » voit le jour ; c'est là que Patrick Bouchain entre en scène pour les négociations avec la Ville, mais il s'avère que le plan directeur est tellement professionnel et détaillé que les services municipaux s'enthousiasment et l'acceptent d'emblée.

C'est l'artiste suisse Pierre Gattoni qui invente le nom « La Friche la Belle de Mai » et le peint sur un des entrepôts ; les événements se mettent en place et le restaurant « Les Grandes Tables » est créé. C'est un endroit très important qui permet de diffuser l'actualité des lieux et qui inspirera de nombreux autres lieux culturels publics en France ; cette façon de mêler le commercial au culturel est extrêmement novatrice pour l'époque et génère vite suffisamment de revenus pour financer des postes de travail. A partir de là, la coopérative s'engage avec la municipalité afin de faire en sorte que pour chaque euro de subvention investi, la Friche crée 2 euros de valeur économique ; cet arrangement est mis en œuvre grâce à l'économiste Fabrice Lextrait.

M. Della Casa indique que la transformation des lieux s'opère au fur et à mesure des travaux : une crèche est aménagée pour répondre aux besoins des quelques 300 sociétaires ; afin de soigner les relations avec le quartier avoisinant et d'intégrer aussi ses habitants, un skatepark, ainsi que des ateliers de réparations de BMX et de skateboards sont créés, des activités pour les enfants du quartier sont mises en place par les métiers du spectacle vivant ; une librairie, des galeries d'art et des ateliers d'artistes voient le jour. Afin de coordonner les différents projets et de prendre les décisions nécessaires, les membres de la SCIC se réunissent chaque samedi.

M. Della Casa relève qu'en 25 ans d'activités, la Friche de la Belle de Mai est parvenue à remplir des tâches qui font partie des missions régaliennes et qu'au nom de l'art. 57 du Traité de Lisbonne, la coopérative a obtenu 23 millions de subventions à ce titre. L'idée de Jean Nouvel de faire une place publique sur le toit avec la vue sur le quartier de l'Estaque a aussi permis d'amener de l'argent, en faisant de ce lieu un des plus vivants de Marseille.

Il conclut en indiquant que davantage de subventions ont été obtenues depuis ; les étapes suivantes sont la construction d'une école primaire et de logements sociaux. Cette Friche, partie d'une ruine, est devenue un véritable lieu d'échanges culturels.

8.2. Des impondérables, gages de réussite, dans le temps long du projet

M. Della Casa rappelle que le temps long du projet peut aussi présenter des inconvénients, tels que la lassitude ou le départ à la retraite des différents acteurs impliqués. Selon lui, un des éléments essentiels à retenir de l'expérience de la Friche est la capacité à pouvoir accueillir le public, ainsi qu'à répondre aux conditions réglementaires et à des prérequis de base ; tant que le périmètre reste inaccessible, il ne peut pas vivre. De plus, il est capital que les partenaires soient clairement identifiés et que l'on sache sous quelles modalités ils sont membres de cette communauté ; le système de la SCIC doit donc être examiné sous l'angle du droit suisse pour voir quelle forme juridique il peut prendre. Une fois que cela est en place, il est possible de discuter avec les autorités, y compris lorsqu'elles sont hostiles.

Il ajoute que la présence d'un parrainage symbolique et fort est toujours utile. Enfin, l'un des avantages particuliers du temps long est que cela permet de laisser les opportunités survenir. Dans le cas de la Friche, personne ne pouvait imaginer au début que le résultat serait celui que l'on peut observer aujourd'hui. Il est important de rester dans un processus vivant, afin de donner au projet la chance de s'ajuster avec la réalité au fur et à mesure ; tout ne doit pas nécessairement être bouclé en détail avant d'ouvrir, car cela coûte cher et est très compliqué.

9. Coopérative et DDP

L'exposé de l'architecte cantonal a permis un débat très intéressant et a consolidé les orientations de la commission.

Du point de vue patrimonial, il est important de procéder par étapes expérimentales pour ne pas se disperser dans des projets trop ambitieux et/ou déconnectés du lieu lui-même qui risqueraient d'ailleurs de ne pas voir le jour faute de financements ou de porteurs solides. Au vu de l'expérience acquise lors de formes d'expérimentations portées par le terreau culturel genevois pour inventer un morceau de ville « non programmé » et des dispositifs pour le pérenniser, il est central de s'appuyer sur les expériences existantes, les reconnaître et les conforter. De ce point de vue, il faut souligner le rôle que pourrait jouer la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (fpfce). Se réunir en coopérative permet de fédérer et d'explorer pas à pas (cf. *Chapitre 12, Le projet culturel : le bâtiment Porteous ou le champ des possibles*) et de trouver des sources de financement autres que celles des collectivités publiques et du canton (cf. *Chapitre 11, Financement*, dont le rôle de la fpfce).

Le modèle existe si l'on se réfère à Ressources Urbaines. La coopérative pourrait être composée de l'Association Porteous étendu à d'autres acteurs comme des associations et des partenaires de la commune, ainsi qu'à d'autres coopérateurs qui se joindront au projet au fil du temps.

Le mode coopératif et le projet culturel construit par des acteurs répondent aux critères de la fpfce qui interviendrait selon des demandes déposées par étapes correspondant aux structures bâties et aux activités culturelles pouvant s'y déployer. D'autres sources de financement pourront être recherchées pour les projets qui accompagnent le projet culturel, à l'instar des expériences menées notamment à Bâle et à Winterthur.

L'OCBA indique que l'Etat-proprétaire pourrait octroyer un DDP pour autant que le superficière ait une structure pérenne de type coopérative. Ce mode de gestion qui a d'ailleurs fait ses preuves, présente notamment l'avantage de transférer l'entretien du bâtiment à celles et ceux qui vont l'occuper. Par ailleurs, il relève que pour qu'un lieu soit vivant, il doit être ouvert et accessible ; cette problématique sera reprise avec les SIG, intégrés aux travaux de la commission (cf. *Chapitre 10, Les SIG, un partenaire incontournable pour le projet culturel à Porteous*).

Si le principe consistant à octroyer un DDP est validé, plusieurs scénarios pourront être examinés la meilleure manière de répondre aux questions posées par l'OCBA, pour ce qui est de la rente et de l'achat du bâtiment.

10. Les SIG, un partenaire incontournable pour le projet culturel à Porteous

Pour faire suite aux interrogations suscitées lors de la séance du 15 janvier 2020 quant à la problématique de l'accessibilité notamment, la présidente de la commission a pris contact avec M. Christian Brunier, directeur général des SIG, qui a adressé ses vœux de succès à la commission pour son projet, et qui l'a dirigée vers M. Christian Grego, directeur de développement RH et environnement de travail, remplacé par M. Alaa' Steitieh, responsable des actifs immobiliers, direction RH et Environnement de travail des SIG.

M. Steitieh confirme que l'enjeu principal est de trouver d'un commun accord un accès aux deux sites qui sont séparés et clôturés ; la STEP d'Aïre est un site d'exploitation de criticité 1, ce qui signifie que même lui qui fait partie des SIG ne peut pas s'y rendre sans être accompagné. Au niveau piétonnier, l'accès qui longe le Rhône pourra se faire indépendamment de la STEP d'Aïre, mais c'est l'accès routier qui devra être étudié puisqu'il ne peut se faire qu'à travers le site de la STEP.

Il confirme également à la commission qu'il n'y a pas de servitude de passage dans le cadre du DDP. L'OCBA en déduit que **par rapport au DDP, la commission doit prévoir l'adjonction d'une servitude de passage pour pouvoir accéder au bâtiment.** Il s'agira également de voir dans quelle mesure il est possible de sécuriser le site pour permettre le libre accès aux personnes qui viendraient à Porteous. L'accès concernerait tant les véhicules que les piétons, mais M. Turin précise que l'accès aux véhicules pourrait par exemple être limité à un transport public et à des livraisons.

La présidente de la commission ajoute que dans un premier temps, il faudrait permettre l'accessibilité pour des travaux ; par la suite, s'il y a un lieu de restauration, il faudrait effectivement prévoir un accès pour les livraisons, ainsi que pour la levée des ordures. Toutefois, l'idée n'est évidemment pas que tous ceux qui iront à Porteous le fassent en voiture.

Elle indique par ailleurs que la question de l'accessibilité va se développer dans le temps et par phases progressives, mais les premiers accès (travaux, levée des ordures, mobilité douce) doivent pouvoir se faire cette année.

M. Steitieh et la commission s'accordent pour organiser une rencontre avec les personnes concernées par ces accès, afin de poser la problématique et le cadre, et d'essayer de négocier par rapport au contrat d'exploitation. La question de la servitude de passage sera également traitée dans ce cadre ; M. Turin relève qu'il sera en effet intéressant d'évoquer toutes les problématiques en même temps. Il participera pour sa part aux travaux de cette délégation pour ce qui concerne le DDP ; pour l'OCBA, c'est M. Duport qui sera présent, puisqu'il est en charge de la rénovation et de la transformation du bâtiment. M. Steitieh intégrera quant à lui à ces travaux son collègue responsable des servitudes.

Concernant la signalétique, le Collectif relève son importance, car il arrive souvent que des personnes se trompent de chemin et se retrouvent sur le site de la STEP. Ce volet sera lui aussi intégré aux discussions de la délégation. La Ville de Vernier sera représentée par le collaborateur en charge des questions de sécurité et de signalétique dans l'espace public de la commune.

Concernant l'accès à l'eau potable, M. Steitieh souligne que dans le cadre du projet, il y aura une amenée d'eau potable sur le bâtiment et que le Collectif sera donc fourni en propre sur le site-même.

S'agissant de la levée des déchets, la Ville de Vernier a contacté les SIG pour demander une autorisation ponctuelle de venir avec des bennes, ce qui a été autorisé. Dans la mesure où il y aura beaucoup de matériaux à évacuer, il est important que cette question soit traitée. Ce point fera également l'objet d'une discussion.

Enfin, la question spécifique du développement futur du site par les SIG sera abordée. La présidente de la commission relève qu'au cours de leur visite du site, les commissaires ont pu se rendre compte de sa grande cohérence et de son articulation nécessaire avec d'autres parties du territoire. Cette opportunité de créer une attention à l'espace public et à l'espace vert devra également être discutée.

M. Steitieh a malheureusement dû annuler la séance prévue aux SIG sur le site de la STEP d'Aire en date du 5 mai 2020. De nouvelles dates viennent d'être proposées à fin juin ou fin août 2020. Cette rencontre est centrale pour la mise en œuvre du projet global.

11. Financement

11.1. Rôle de la fplce

Lors de la séance bilatérale DT - DCS du 18 octobre 2018, l'intérêt à ce que la fplce apporte un soutien financier pour la réalisation de lieux culturels émergents dans les nouveaux quartiers a été confirmé, tout comme la validation de principe à un rattachement de la fplce à la politique publique de la culture. La recherche de fonds et de partenariats le plus en amont possible des projets de constructions est également encouragée par le DCS.

Le Bureau de la fplce a par la suite rencontré le secrétaire général de la Fondation qui l'a dotée de fonds pour faire le point sur le soutien de celle-ci à la fplce et les éventuelles perspectives d'avenir. Après une discussion sur les champs de compétences, il est apparu que la fplce resterait seule chargée de financer les lieux de culture émergente, tandis que la Fondation en question continuerait à soutenir des projets culturels plus institutionnels. C'est dans ce cadre que le cas de Porteous a été évoqué comme relevant du ressort exclusif de la fplce.

C'est donc bien dans cette perspective qu'il faut entendre le soutien que la fplce pourrait apporter au projet Porteous. M. Pierre Alain Girard a ainsi confirmé en sa qualité de président de la fplce, dès l'ouverture des travaux de la commission, qu'un éventuel soutien pourra être accordé par la fplce pour des projets novateurs, portés par des artistes au début de leur carrière, favorisant l'échange, ouverts vers l'extérieur, pluridisciplinaires, autogérés, etc. et qu'un soutien pour des étapes expérimentales semblait parfaitement envisageable.

Mme Cléa Redalié en sa qualité de vice-présidente de la fplce a confirmé par la suite que le budget reçu d'une Fondation l'a été sur la base de projections qui comprenaient le projet Porteous.

Les éléments qui suivent confortent ce scénario.

Lors de la séance de la commission du 29 octobre 2019, Mme Cléa Redalié, vice-présidente, et M. Simon Gaberell, membre du conseil de fondation de la fplce, rappellent que la fondation¹² de droit privé a été créée en 2009 afin de contribuer à promouvoir la culture émergente sur le territoire du canton de Genève, en facilitant l'accès à des lieux appropriés à ses activités. 2009 était une période charnière en raison de la fermeture des squats et remarque qu'il était alors nécessaire de trouver des solutions pour reloger les acteurs de la culture émergente.

Les réflexions actuelles - après que la fondation ait soutenu une cinquantaine de lieux comme l'usine Kugler ou les espaces indépendants disséminés dans la ville, ou la Gravière - portent sur des sites qui permettent d'expérimenter de nouvelles pratiques. La fplce recherche donc des espaces et des opportunités permettant non pas de renouer avec les pratiques de culture alternative d'il y a vingt ans, mais d'innover. Ce sont pour ces raisons que la fplce a été immédiatement attentive au potentiel de Porteous.

Le rôle de la fondation est évolutif et fait face à différents enjeux, notamment de pérennité des espaces existants. La fplce joue un rôle à l'égard des lieux en mutation et en ce sens, il est

¹² Cf. site de la fplce <http://www.fplce.ch/>

évident que le site de Porteous est identifié comme un lieu propice pour le développement de certaines activités. Celle-ci pourrait donc être amenée à soutenir un programme dans ce lieu.

La fplce ne rentre en matière que pour des bâtiments et non pour des activités, en lien avec la recherche et l'expérimentation artistique, les jeunes artistes et la dimension autogérée. Elle privilégie les projets novateurs et ouverts qui favorisent les échanges. La structure qui formule une demande est nécessairement une association ou une fondation, et non une collectivité publique.

Au vu de l'expérience de la fplce, il faut souligner que c'est bien souvent lorsque le programme est défini sans les porteurs de projet que la facture est élevée.

L'expérience conduite à La Gravière notamment montre que les locaux ont rapidement été attribués à une association, qui a pu élaborer un programme et les travaux en étroite coordination avec l'OCBA. Les travaux ont pu être cofinancés par l'OCBA et l'association (qui a obtenu un soutien financier de la fplce).

11.2. Inscription du projet Porteous au plan décennal des investissements (PDI)

Le projet Porteous figure dans le PDI 2020-2029¹³ validé le 12 juin 2019 par le Conseil d'Etat. L'estimatif des coûts par l'OCBA porte sur F 22 mio, compte tenu des estimations pour une rénovation dans un contexte où à l'origine, les deux bâtiments de la STEP d'Aire étaient destinés à l'office cantonal de la détention, comme souligné dans la note du 30 janvier 2018 à l'attention de la DELCCESB.

Lors de l'actualisation du PDI pour une nouvelle planification au PDI 2021-2030, le montant initial de 22 mio CHF a été conservé, dont 500'000 CHF en 2021.

Les commentaires suivants ont été apportés :

- pas de changement à ce stade dans l'estimation des coûts, mais décalage d'un an pour la planification.

- discussions sont en cours quant à la méthode envisagée pour la réhabilitation. En fonction de l'orientation donnée au projet, une aide de la FPLCE deviendrait possible.

- Pour mémoire, le devis estimatif de 22 millions concernait la création d'un centre destiné à des projets culturels. L'étude *Genève la nuit*¹⁴ a identifié ce bâtiment comme un potentiel pour la culture. Ce projet répond à un besoin de lieu de création et de diffusion dans le canton. L'affectation des bâtiments de la Verseuse 17 et du Porteous a fait l'objet d'un arbitrage du CE (cf. extrait de pv du 16.1.2019).

Dans l'attente du développement du projet Porteous, cette formulation, proposée par la responsable de projets lieux culturels le 4 mars 2020, a été validée par la direction de l'OCCS à cette même date.

Au vu de ce qui précède et de la méthode exploratoire préconisée, le même principe que celui évoqué dans le cas de la Gravière pourrait être envisagé. **D'une part, la prise en charge des travaux pour l'enveloppe du bâtiment pour son entretien, sa sécurisation et son assainissement sur les crédits de renouvellement par l'OCBA, et d'autre part, le recours à d'autres sources de financement, dont la fplce. Le devis estimatif des coûts de l'enveloppe est chiffré à 2,8 mio CHF TTC, avec plus ou moins 20%.**

Une réserve au PDI de 3 mio CHF supplémentaires devrait toutefois être conservée afin de se garder la possibilité de tenir compte des développements ultérieurs. En effet, la prise en charge des accès et du travail sur le périmètre de protection des rives doit être coordonnée avec les services compétents au vu des projets de développement sur

¹³ Cf. <https://www.ge.ch/document/plan-decennal-investissements-2020-2029/telecharger>

¹⁴ MSV architectes urbanistes, *Genève, la nuit Stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive*, République et Canton de Genève, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, Office de l'urbanisme, en collaboration avec l'Office cantonal de la culture et du sport, Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, juin 2017 <https://www.ge.ch/document/geneve-nuit-strategie-territoriale-vie-nocturne-culturelle-festive/telecharger>

l'ensemble du secteur. Le montant de 22 mio CHF qui figure au PDI 2020-2029 pourrait donc être largement réduit à environ 6 mio CHF. Il dépendra également des scénarios proposés suite à l'octroi d'un DDP, si cette option est validée (cf. Chapitre 9, Coopérative et DDP).

Comme indiqué au Chapitre 9, d'autres sources de financement pourront être recherchées pour les projets qui accompagnent le projet culturel, à l'instar des expériences menées notamment à Bâle et à Winterthur.

Selon l'approche par projet proposée par la commission Porteous, l'OCBA suit le devis estimatif pour l'enveloppe avec mandat des entreprises. L'analyse structurelle de ce bâtiment permet d'élaborer un projet de réhabilitation en 4 phases distinctes et autonomes dictées par le bâtiment lui-même. Le coût lié à la transformation progressive fera l'objet de demandes dans le temps et si l'option de la structure pérenne de type coopérative est validée, elle pourra formuler une demande à la fplce selon les statuts qui la régissent.

12. Le projet culturel : le bâtiment Porteous ou le champ des possibles

12.1. Un projet par étape de sa reconversion à sa programmation dans une démarche de co-construction

Concernant l'argumentaire de Patrick Bouchain sur les chantiers ouverts et sur la façon dont on crée une interaction avec les acteurs directement impliqués et ceux du quartier et, en parallèle, comment on interroge toute la question normative, Patrick Bouchain est effectivement devenu spécialiste de la reconversion de friches en lieux culturels. Ce qui est remarquable dans son travail, c'est d'arriver à mener les travaux à 10% du prix traditionnel, et il n'y parvient qu'en fédérant tous les acteurs du projet, de l'ouvrier à l'élu, de l'intérimaire au futur usager des lieux ou au voisin. Chaque fois qu'il se voit confier une mission de ce type, Patrick Bouchain ouvre un lieu qui s'appelle « la cabane de chantier », où l'on peut accéder 24 heures sur 24 et où le café est gratuit. En outre, il demande à chaque entrepreneur amené à intervenir sur le site d'apporter des éléments non utilisés, déficients ou excessifs d'un précédent chantier ; puis, il demande à chaque intervenant de faire une conférence pour expliquer son métier et ses particularités, l'idée étant que le savoir de chacun ne doit pas être conservé uniquement par celui qui le possède. Le génie de Patrick Bouchain tient notamment dans cette capacité à trouver la ressource humaine et matérielle sur le lieu dans lequel il intervient. Il y a aussi des conflits, mais ils sont identifiés et peuvent être résolus.

Mme Jakir Duran, représentante de la commune de Vernier, relève que dans le cadre du projet Porteous, s'est posée la question de « lancer le programme » ; or, l'exemple de la Friche est intéressant parce qu'il montre l'importance de ne pas figer les choses au départ. L'enjeu est de créer un lien entre le social et le culturel, en appréhendant les contraintes et les opportunités au fur et à mesure de leur apparition. L'identité et la notoriété de Porteous existent, même si le bâtiment est fermé. L'ancrage est tel, que toutes les histoires qui se sont créées au fil du temps ont déjà marqué l'inconscient collectif. De manière plus réaliste, le site et le bâtiment présentent certes des contraintes, mais la « substance patrimoniale » est bien présente.

L'architecte cantonal insiste sur le fait que ce qu'il faut, c'est raconter le récit qui émerge de ces expériences. Les différents projets de Patrick Bouchain sont extrêmement différents : La Grange au Lac, à Evian, est partie d'un musicien exilé qui était jaloux de Yehudi Menuhin et qui voulait aussi sa propre salle de concert ; à Tourcoing, le projet d'éco-quartier s'est articulé autour de l'action militante d'une habitante de 73 ans, Geneviève, opposée au projet du maire. Mais dans chaque cas, c'est autour de l'histoire qui a déjà lieu qu'il faut construire un récit commun qui devient l'élément de partage et d'agrégation ; pour créer de nouvelles pistes, on doit pouvoir raconter un récit clair et authentique à chaque nouvel acteur qui rejoint le projet.

Plusieurs membres de la commission notent que sur ce point, le récit de Porteous a déjà une histoire extraordinaire avec plusieurs chapitres. Il s'agit aujourd'hui d'octroyer une sécurité au bâtiment pour pouvoir embrayer positivement sur tout ce qui va se poursuivre et se développer.

La visite *in situ* du 22 janvier 2020 a largement confirmé l'option de travailler sur un programme qui se fait en s'inspirant des dimensions spatiale, architecturale et structurelle du bâtiment lui-même. Porteous a été construit en quatre parties distinctes pour le traitement des boues d'épuration, et chacune correspond assez facilement à un programme possible : l'espace du traitement thermique se prête parfaitement à la création d'une salle de spectacle ; la salle des filtres-presses composée de trois niveaux pourrait être un lieu d'exposition, etc. avec la partie vitrée occupée par un café ou un restaurant.

12.2. *Laisser les opportunités survenir*

... comme l'a rappelé M. Della Casa. Personne ne pouvait imaginer au début que le résultat serait celui que l'on peut observer aujourd'hui. Il est important de rester dans un processus vivant, afin de **donner au programme la chance de s'ajuster avec la réalité au fur et à mesure** ; tout ne doit pas nécessairement être défini en détail avant d'ouvrir, car cela coûte cher et est très compliqué.

La visite *in situ* du 22 janvier 2020 a convaincu les membres de la commission Porteous de cette démarche. En effet, elle a permis de faire prendre conscience aux participant-e-s du réel potentiel des lieux. La commission partage le fait qu'une augmentation progressive de la fréquentation et un développement pas à pas restent la solution la plus adéquate. Cela permettra notamment de d'améliorer la desserte en transports publics et d'intégrer dans le projet toutes les questions relatives au contexte.

Du point de vue des attentes de la commune, l'avancée « pas à pas » permet d'envisager beaucoup de projets pour la suite et de rester dans une logique de co-construction, sans avoir un programme défini qui cloisonne. C'est donc au fil des rencontres avec les habitant-e-s que certaines choses pourront être imaginées, mises en place et validées.

La commission se prononce largement en faveur d'une méthode progressive pour avancer dans le projet, car le site induit cette même méthode. Elle rejoint la volonté affirmée de la plce de soutenir l'ouverture à une culture émergente et à des projets qui se structurent autour de modes de fonctionnement.

Travailler par étape ne signifie pas qu'il s'agira d'une succession de brouillons, mais plutôt de projets concrets qui seront mis en place au fur et à mesure, et qui se développeront sur la base constituée par la « buvette de chantier ».

Comme le relève l'architecte Alexandre Chemetoff, les trois points essentiels sur la question du **réemploi** sont l'importance d'utiliser le moins d'argent possible, le respect des compétences du bâtiment et l'emploi qu'il suggère, et la reconnaissance de la spécificité du site dans sa globalité.

Le témoignage de M. Olivier Kaeser, curateur indépendant, ancien directeur du Centre culturel suisse à Paris, est illustratif. Il relève qu'il a eu deux révélations en visitant le site : d'une part, la qualité architecturale du bâtiment qui guide naturellement ce qui pourrait s'y faire, et d'autre part le caractère exceptionnel du site dans son environnement. Ces deux spécificités l'ont convaincu de l'importance d'avancer étape par étape dans le projet, avec une vision à la fois ambitieuse et modeste. La réflexion ne doit pas porter uniquement sur l'exploitation du bâtiment Porteous, mais elle doit aussi englober cette possibilité de promenade extérieure naturelle et architecturale, par exemple en mettant en valeur la sculpture de Jean Baier et en considérant le bâtiment de la Verseuse. M. Kaeser a réalisé un reportage photos documenté qu'il a transmis à la commission et qui se trouve en annexe de la présente note. Il documente de manière précieuse le bâtiment Porteous et ses potentiels pour un projet culturel¹⁵.

¹⁵ Cf. Reportage d'Olivier Kaeser, 17 février 2020, en annexe.

12.3. *Projet culturel en co-construction*

Le projet culturel collaboratif et répondant aux besoins en lieux de création et de diffusion est réaffirmé dans les études et enquêtes les plus récentes. Le programme du Groupe de Réflexion sur les Espaces Culturels (GREC) d'environ 16'000 m² à l'échelle du canton, dont 16'000 m² pour la création et la production, reste une référence.

La concertation avec les acteurs culturels menée dans le cadre de l'*Etude d'opportunité pour un centre culturel pluridisciplinaire au PAV* d'urbz¹⁶ confirme ces besoins, tout comme l'étude *Genève, la nuit Stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive* (MSV 2017)¹⁷, ou encore l'étude *Fil de l'Arve Etude exploratoire pour la planification de lieux culturels le long de l'Arve entre la Pointe de la Jonction et la route des Acacias*¹⁸ qui les qualifie en ces termes : « il manque des lieux accessibles, visibles, appropriables et dans lesquels les acteurs et le public peuvent faire des expériences culturelles (expérimentation). Il est intéressant de noter que les acteurs revendiquent à la fois le besoin de surfaces intérieures à des prix abordables dans des délais courts, mais aussi extérieures : soit des espaces publics véritablement ouverts de jour comme de nuit, soit des lieux ouvrant avec des prolongements sur un espace public appropriable. » Les besoins des acteurs de la culture émergente et indépendante se caractérisent par l'autogestion, des projets collectifs, à buts non lucratifs. **« Ce sont en effet les lieux mixtes (ou à usages multiples), assurant création et diffusion et croisant les disciplines, qui favorisent les échanges et l'expérimentation et deviennent, dans un quartier, de véritables lieux de rencontres et de vie. » Pour répondre à ces besoins, il s'agit notamment pour le GREC de favoriser la réhabilitation / réaffectation, démarche appropriée dans le cas du bâtiment Porteous.**

A Porteous, le lien avec la population et le tissu culturel local a été en grande partie favorisé par l'utilisation de l'espace extérieur lors des divers événements comme des repas populaires, des fêtes foraines ou des concerts. De plus le nettoyage, le rangement et l'aménagement du lieu ont été rendus possible grâce à la participation de nombreuses personnes aux chantiers collectifs. Il s'agit de **travailler à partir de cet existant.**

L'objectif de la transformation de Porteous est la création d'un lieu de création et de diffusion qui répond aux besoins des acteurs culturels en utilisant les possibilités offertes par le bâtiment. Les dimensions du bâtiment anciennement industriel offrent en effet la possibilité de créer des espaces accueillant une constellation culturelle et sociale par un réemploi basé sur l'hybridation des pratiques artistiques et sociales dans le cadre offert par la presqu'île d'Aire. **Le projet veut favoriser ce terrain d'innovation transversal et transdisciplinaire par la coexistence d'espaces à la fois de création/production et de monstration/diffusion, ainsi que par la diversité des pratiques représentées (espaces de travail pour des praticien-ne-s issu-es de différents champs et disciplines artistiques).** Le fait que le site soit un espace de passage et d'activités en plein air, qui doit donc également répondre aux besoins des promeneurs-euses et des habitant-e-s de la commune, à travers un équipement public extérieur adapté, constitue aussi un facteur identitaire fort.

De par son approche ouverte et pluridisciplinaire de la culture et des publics, et de par son emplacement unique à proximité de l'eau dans un cadre architectural et naturel exceptionnel du territoire genevois, le projet Porteous n'est pas sans rappeler le lieu emblématique que constituent pour Genève les Bains des Pâquis.

Il est difficile de poser un programme culturel parfaitement prédéfini lorsque la volonté de symbiose impose un avancement par étapes ; c'est pourquoi ce sont surtout

¹⁶ Urbz, *Etude d'opportunité pour un centre culturel pluridisciplinaire au PAV*, septembre 2019. Dont le principe de « constellation », qui « rend visible les initiatives culturelles existantes, permet l'émergence de nouveaux acteurs, favorise les échanges entre différents domaines d'activité et encourage la participation du public dans le domaine culturel ».

¹⁷ <https://www.ge.ch/document/etude-urbz-centre-pluridisciplinaire>

¹⁷ MSV, op. cit., juin 2017.

¹⁸ Cf. <http://www.ge.ch/document/etude-fil-arve-places>

- un espace dédié au sport, allant des sports de combat au yoga en passant par la danse, selon un planning disponible sur le site du Porteous ;

- une salle d'enregistrement de musique, une chambre noire pour le développement de photos, ... ;

- un programme de résidence artistique pourrait voir le jour par la mise à disposition d'un lieu de travail, d'une assistance technique et d'un lieu d'expression. La démarche se propose de poursuivre pas à pas l'aménagement de salles polyvalentes dans une logique de co-gestion par et pour les membres de la coopérative en intégrant les divers collectifs et associations, verniolans ou non, intéressés ;

- la salle en porte-à-faux, côté nord du bâtiment, pour une salle de réunion, les bureaux de la coopérative, ... ;

- le cube comme espace d'exposition, pour des rencontres artistiques, des événements à destination de tous les publics, pour faire de Porteous un espace de découvertes, de débats, de rencontres et d'animations ; un art visant à créer du lien social à travers des activités pédagogiques pour les habitant-e-s du Lignon et de Vernier, mais ouvert à tous et toutes ;

- les espaces extérieurs, le quai, l'aménagement d'un skate park sur l'esplanade au-dessus du quai, un exploratoire de la faune ;

- les cabanes pour une médiathèque ;

- un atelier vélo pour les nombreux promeneurs...

Ces éléments ne sont pas un programme ; ils dessinent des possibles qui devront s'élaborer dans le temps, être discutés, réinventés, ... Mis à l'épreuve du contexte social, spatial et culturel.

13. Prochaines étapes

13.1. Préserver l'enveloppe du bâtiment et créer un espace pionnier : la « Buvette de chantier »

Du point de vue technique, il est essentiel que le site offre les conditions basiques de sécurité d'accès. Ce point relève du devis estimatif (cf. *Chapitre 11, Financement*) concernant les travaux portant sur l'enveloppe du bâtiment pour son entretien, sa sécurisation et son assainissement.

En parallèle, il importe de **créer un espace pionnier : la « Buvette de chantier »**. Dans cet esprit, pour reprendre le premier acte fondateur de La Belle de Mai, il est primordial de marquer le lieu par l'existence d'un lieu ouvert au public et favorisant l'échange ; *La Buvette de chantier de Porteous sera la Maison du chantier* chère aux projets de Bouchain, une salle du projet qui s'élabore de manière collaborative. Il est envisagé de l'ouvrir dès cet été. La présence du Collectif sur le terrain est également une garantie pour protéger le bâtiment et initier le processus pas à pas.

Une visite sur place le 15 juin 2020 du groupe de travail sur le volet de la Buvette a permis de vérifier le plan proposé par les architectes, membres de la commission, avec l'OCBA. Le projet doit faire l'objet d'un examen interne, puis d'une APA. Le coût estimé est de 30 à 50'000 F dont le financement est à discuter.

13.2. Explorations en groupes de travail

La séance du 25 février 2020 confirme la nécessité d'affiner en groupes de travail les propositions et d'en explorer les potentialités en vue de la séance de commission du 25 mars 2020.

Afin de valider les options de la commission, M. Girard propose de rédiger une note de commission à l'attention des conseillers d'Etat concernés par le projet Porteous. Elle décrira la méthode préconisée par la commission et la démarche dans laquelle elle s'intègre (problématique du réemploi, démarche évolutive, références architecturales, lien avec le patrimoine, etc.) ; il faudra aussi expliquer le rôle que peut jouer la fplce dans ce type de démarche.

Ce travail envisagé de manière collaborative pour la fin mars 2020 n'a pas pu avoir lieu pour les raisons sanitaires que l'on connaît et a repris sous forme consultative pour le présent rapport afin qu'il puisse accompagner la note de validation.

A ce stade du projet, seul le représentant de l'OCD émet des doutes quant à un projet d'exploitation du site pas à pas. La commission confirme que la visite du site a permis de faire prendre conscience aux participant-e-s du réel potentiel des lieux. S'agissant du bâtiment de la Verseuse et des ateliers de réinsertion, la commission suit la suggestion de l'architecte cantonal quant à l'opportunité d'entendre un spécialiste de la réinsertion afin de connaître les difficultés et les potentialités inhérentes à la cohabitation entre un espace culturel et un espace de réinsertion. Une présentation par un expert de la réinsertion est dès lors envisagée.

Au vu de ce qui précède, la partie portant sur les objectifs du projet et la reconversion - réemploi - valorisation du patrimoine par la culture est traitée par le DT, soit l'OPS et l'architecte cantonal ; le volet « travaux » par les architectes de la commission en coordination avec l'OCBA ; le Collectif et Mme Kettenacker pourront être en charge des éléments qui concernent la constitution de la coopérative ; les questions de l'inscription territoriale du site et du paysage par Mme Toumi/OU ; le projet culturel à construire dans une démarche collaborative concerne l'ensemble de la commission. Les références à l'appui sont nombreuses et développées en coordination avec la présidente de la commission. Chaque membre de la commission est libre de se joindre à l'un ou l'autre de ces groupes.

La séance du 25 mars 2020 a dû être annulée pour les raisons sanitaires, comme rappelé précédemment. Certains travaux des différents groupes n'ont pas pu être menés pendant la période Covid-19 et ont repris depuis.

13.3. Organisation des travaux

La présidente de la commission a pu faire un point de situation en mai 2020 avec plusieurs des membres pour organiser la suite des travaux.

- Sécurisation de l'enveloppe / devis estimatif / buvette culturelle : les architectes de la commission ont rencontré l'OCBA. Il a été convenu que les premiers établiraient un estimatif des travaux d'entretien pour l'ensemble du bâtiment par CFC. Ce travail est réalisé et une visite sur place pour des dernières vérifications doit encore avoir lieu. Elle était d'ailleurs agendée le 19 mars 2020, en présence de l'OCBA, mais a dû être annulée vu les conditions sanitaires. Concernant la *Buvette de chantier*, les architectes ont travaillé avec le Collectif Porteous ; ils ont repris contact en date du 21 mai 2020 avec l'OCBA pour l'organisation d'un déplacement sur le site afin de vérifier la faisabilité du projet. Cette visite a eu lieu le 15 juin 2020. L'objectif est de déposer une autorisation en procédure accélérée (APA) (cf. *Chapitre 13.1*).

- Modèle coopératif : comme indiqué, les discussions ont conduit à travailler sur le modèle d'une structure de type coopérative, comme c'est le cas pour d'autres mises à disposition de lieux à des acteurs culturels. Un travail est en cours pour un projet de statuts qui permettrait à différents coopérateurs selon le développement du projet de participer à sa mise en œuvre dans le temps. Le Collectif a repris ses travaux sur cette problématique et une version provisoire est à l'examen du groupe de travail concerné. Il est également envisagé l'élaboration d'une charte éthique.

Pour reprendre une expression de M. Della Casa, il s'agira également d'accompagner le processus par un groupe comme *Les Amis de Porteous*. Des noms ont été évoqués.

- L'octroi d'un DDP : à poursuivre selon les perspectives dessinées dans cette note avec l'OCBA en lien avec la coordination avec les SIG.

- Coordination avec les SIG : comme indiqué précédemment, une séance était prévue par les SIG le 5 mai 2020 pour aborder la question de l'accès des véhicules et à pied du site ; le projet d'extension de la STEP et son interaction avec le projet Porteous ; la signalétique d'accès au site Porteous et enfin la question du canal de rejet de la STEP dans le Rhône. Cette séance a été annulée pour cause sanitaire et reportée à une date fixée par les SIG fin juillet ou fin août 2020.

- Collaboration avec l'office cantonal de la détention : l' OCD a rappelé que l'ambition de départ était de participer à l'élaboration du projet sous forme de main d'œuvre et de prestation de service. La présidente de la commission a pu échanger le 20 mai 2020 avec M. Della Casa sur les formes de coopération possibles (buvette, mobilier, travaux) avec l' OCD au vu de son expérience. M. Raoul Schrupf qui rejoint la commission suite au changement de fonction de M. Ferraris, fera un exposé à la commission sur la politique de réinsertion.

L'expérience de M. Bernard Stiegler, ancien détenu qui a fait son doctorat de philosophie en prison, pourrait apporter un éclairage intéressant sur la coexistence des mondes de la culture et de la réinsertion. Cette audition pourrait avoir lieu lors d'une séance ultérieure de la commission.

- Collaboration avec l'office cantonal de l'eau : la présidente de la commission a suivi dans le cadre de sa fonction à l'OCCS l'octroi de la permission d'usage accru du domaine public cantonal en faveur du Collectif Porteous. Les contacts avec Mme Giselle Toledo Vera, juriste, ont conduit à une visite sur place le 6 mars 2020 avec le soutien matériel d'une collaboratrice de l'office. Un échange constructif a pu avoir lieu avec le Collectif Porteous sur plusieurs volets²⁰ portant sur le domaine du vivant pour enrichir le projet et pour attirer l'attention du Collectif et de la commission sur les questions d'environnement liées à la présence de celui-ci sur le site. Un retour sur ces éléments doit encore avoir lieu suite à l'annulation de la séance de commission prévue initialement le 25 mars 2020.

- Souhaits de la commune de Vernier : Mme Jakir Duran a suggéré lors de la séance du 25 février 2020 de présenter les enjeux liés à l'action culturelle de Vernier lors d'une prochaine séance, notamment en ce qui concerne les projets culturels socialement engagés. Ce volet confortera le programme culturel et la volonté d'une démarche évolutive qu'elle soutient pleinement. Cette présentation n'a pas pu être programmée vu l'annulation de la séance de mars 2020. Elle reste à agender.

Elle a par ailleurs confirmé à la présidente de la commission lors d'un entretien avec la soussignée les 19 et 20 mai 2020 que la mise en œuvre du projet pas à pas selon la pratique du projet définie par la commission est un modèle en ligne avec l'enjeu participatif et d'ouverture sur le territoire. Elle rappelle aussi qu'il s'agit d'un co-portage et que le rapport est celui de la commission. Elle fait remarquer que le mois de juin permettra à la concernée de mettre au courant du projet et des intentions le nouveau magistrat en charge de la culture dans la Ville de Vernier.

- Références : Sur proposition de M. Della Casa, la commission entend également organiser un échange avec M. Patrick Bouchain qui a été contacté depuis par l'architecte cantonal. Ce dernier précise qu'il serait intéressant que les conseillers d'Etat concernés par le développement du projet Porteous puissent également être présents.

Il est également suggéré par M. Della Casa de visiter Kaserne à Bâle²¹ et le Sitterwerk à St-Gall²².

Mme Toumi invite à prendre connaissance de l'Hôtel Pasteur de Rennes qui offre un espace collaboratif ouvert à des projets artistiques et sociaux, et qui intègre la réflexion d'être dans le lieu pour pouvoir l'expérimenter²³.

Mme Toumi signale que dans son intervention à Explore 2019²⁴, l'architecte Patrick Bouchain s'est interrogé sur le sens d'avoir une programmation. Selon lui, c'est en investissant

²⁰ Cf. A titre illustratif, *Les Recommandations pour la prévention des émissions lumineuses* de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/publications-etudes/publications/recommandations-pour-la-prevention-des-emissions-lumineuses.html>

Ou encore la campagne OH MON EAU <https://www.ge.ch/dossier/oh-mon-eau>

²¹ Cf. <https://www.basel.com/fr/Media/Attraction/Musique-et-litterature/Kaserne-Base>

²² Cf. <https://st.gallen-bodensee.ch/fr/experiences/art-culture/plan-art-culture/detail/sitterwerk-e0b3f847-7fe8-433f-8778-7064306aeb3e.html>

²³ Cf. <http://www.hotelpasteur.fr/>

²⁴ Cf. <https://www.ge.ch/dossier/developpement-du-19-au-22-26-septembre-2019>

et en éprouvant les lieux qu'il est possible de définir ce qu'il peut accueillir. Elle prend l'exemple de Magacin, centre socio-culturel à Belgrade, qui est investi par de nombreux collectifs²⁵. L'urbaniste rencontrée dans le cadre de la présentation de ce projet spécifique lui a expliqué que le planning est mis à disposition afin que les gens qui veulent participer s'inscrivent. Aucun lieu ne devrait être assigné à un usage particulier et il serait souhaitable que Porteous reste dans une démarche ouverte.

Mme Béatrice Manzoni, architecte-urbaniste, auteure de l'étude *Genève, la nuit Genève, Stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive* et *Fil de l'Arve Etude exploratoire pour la planification de lieux culturels le long de l'Arve entre la Pointe de la Jonction et la route des Acacias*²⁶, est à disposition pour organiser une visite du Lagerplatz²⁷ à Winterthur que la soussignée a pu effectuer sur ses traces. Ce projet est des plus inspirants et met en œuvre le principe du réemploi.

Le travail sur les références devra se poursuivre sur le volet des pratiques expérimentales et novatrices et sur les typologies d'activités ; ce travail d'accompagnement de la commission est essentiel pour la mise en œuvre du projet culturel. Il sera l'objet d'une séance thématique à l'initiative du groupe de travail.

14. En résumé : concrétiser le champ des possibles pour un projet culturel à Porteous

14.1. Un projet collaboratif et la mise en valeur de Porteous comme bâtiment public à vocation culturelle

La STEP d'Aire a été identifiée comme un projet pilote dans le cadre de la stratégie de la vie nocturne culturelle et festive (cf. *Fiche A21 du plan directeur cantonal*²⁸). La vocation culturelle du bâtiment Porteous a été confirmée par le Conseil d'Etat le 16 janvier 2019 à la suite de l'occupation des lieux en août 2018. Pendant 6 mois, un chantier collaboratif a été engagé par les occupants : déblaiements, sécurisation, aménagements leur permettant de développer des usages diversifiés d'une partie du bâtiment et de la toiture qui étaient à l'abandon depuis une vingtaine d'années. Ces aménagements ont d'ores et déjà montré la capacité du lieu et de ses usagers à constituer un espace culturel ouvert à la diversité de la culture émergente. Au terme de l'occupation, une nouvelle phase de collaboration entre l'Etat et le Collectif Porteous, notamment, est initiée avec la constitution de la commission Porteous pour consolider la composante socio-culturelle du lieu, l'ouvrir à d'autres acteurs, tout en procédant à la sécurisation et la préservation de sa substance patrimoniale.

Le principe de recyclage préconise la préservation et la conservation de bâtiments, de matériaux ou de sites et leur réaffectation comme moteur d'urbanité et de mémoire collective. La mue culturelle de Porteous devra répondre aux enjeux majeurs suivants :

- culture émergente, hybridation des usages ;
- mobilisation des parties prenantes ;
- temporalité courte et économie de moyens ;
- accessibilité des lieux aux différentes couches de la population et notamment à la jeunesse.

14.2. Mise en œuvre collaborative et communauté d'intérêts rassemblée in situ

La commission Porteous regroupe, sous la responsabilité du canton, des personnes qui pourront s'impliquer dans la conception, le fonctionnement et le chantier de Porteous, en leur qualité d'acteurs culturels et de professionnels. Les propositions visent à faire émerger et à faire vivre un projet pour la reconversion du site Porteous en un lieu d'accueil et de vie, accessible à tous et à toutes, lieu d'hybridation des usages et d'accueil de projets éphémères autour de différentes pratiques et disciplines. La commission soutient le projet de la Buvette, premier pas

²⁵ Cf. <https://kcmagacin.org/>

²⁶ Cf. op. cit.

²⁷ Cf. <https://www.lagerplatz.ch/>

²⁸ Cf. https://www.ch.ch/data/SIAMEN/BDCn_mil/BDCn_02k_Einkof_CS.pdf

pour que l'élan et l'énergie déployés jusqu'ici ne se tarissent pas ; des projets et des espaces pionniers devraient émerger selon les dernières auditions.

Le principe de collaboration aspire à créer les conditions d'une co-construction non seulement des programmes, mais aussi du chantier. S'agissant de porteurs de projet, il s'agit de veiller à inclure ceux qui sont les moins expérimentés, dans un contexte de pénurie des lieux. Patrick Bouchain, architecte et scénographe, souligne dans *Permis de faire* : « Peut-on faire une autre architecture, compatible avec la loi, qui soit porteuse d'enchantement ? Travailler pour la chose publique en inventant la commande, en encourageant les habitants à agir et en les réunissant, une telle façon de faire doit produire non pas une architecture pauvre mais au contraire riche de sens, inattendue et populaire. Il s'avère qu'il y a une grande imagination sociale inexploitée. » Et initier « une nouvelle forme de participation de la population à l'élaboration de son environnement quotidien et en premier lieu de sa ville ».

14.3. *Financement / économie de moyens*

Dans le cas du recyclage, les projets envisagés s'intéressent non seulement à la valeur matérielle, mais aussi immatérielle - culturelle, symbolique, identitaire, histoire collective, etc. - du lieu et recherchent des financements diversifiés plutôt qu'une source unique (autofinancement, contribution publique sous la forme de mise à disposition, aide à la rénovation publique ou privé, crowdfunding, etc.). Dans le cas d'une ancienne structure industrielle comme Porteous, il est évident que les programmes envisagés doivent rester adaptés au caractère et à la nature du lieu et il serait peu adéquat d'envisager par exemple de chauffer l'ensemble du bâtiment. Il s'agit véritablement de réfléchir à des usages conformes à la nature postindustrielle du lieu. Enfin, les travaux initiés sous la forme de chantier collectif permettent de minimiser les coûts et font surtout partie intégrante du projet culturel tout comme le plaisir de faire, l'expérimentation collective, la responsabilité et la confiance. Le chantier est dès lors envisagé comme un lieu de formation et d'expérimentation ouvert à tous.

Comme mentionné, le devis estimatif porte sur l'enveloppe du bâtiment pour son entretien, sa sécurisation et son assainissement. Selon la démarche collaborative préconisée, la flpcc pourrait être un des interlocuteurs clé.

14.4. *Cadre légal / usages transitoires*

Tous les lieux de culture émergente analysés à Genève montrent qu'il faut faire preuve de flexibilité quand on travaille avec des lieux recyclés, car ils ne correspondent que rarement avec les normes des constructions neuves. De même pour des usages temporaires, il faut trouver les moyens d'assouplir le cadre normatif avec des procédures facilitées, notamment grâce aux usages transitoires. L'accompagnement de professionnels doit permettre de cadrer les démarches et de garantir la sécurité et la bonne façon des travaux même dans le cas de chantier en auto-construction. L'Office fédéral de l'environnement a édité un guide avec des recommandations pour inciter les propriétaires - privés et publics - à recourir à des usages transitoires dans le cas des friches industrielles. L'angle d'approche est la sécurisation des lieux, la valorisation temporaire par la culture ou autres, puis la requalification.

C'est bien cette démarche que la commission propose aujourd'hui avec l'appui de l'OCBA, de l'OPS et de l'architecte cantonal.

14.5. *Stratégie temporelle*

Selon Christopher Alexander, « travailler à partir de modes concrets de comportement, de pensée, d'action, de construction, de réparation et d'embellissement » relève plus du processus que du produit. Pour développer **un processus plutôt qu'un produit**, il faut faire le lien entre temporalité longue des travaux et temporalité courte des acteurs. Il faut prévoir des activités éphémères ou pionnières impliquant différents acteurs, ainsi qu'une vision du développement à long terme susceptible d'évoluer. S'agissant d'une méthode qui met en rapport un lieu et des acteurs, **il s'agit surtout « d'apprendre en testant », y compris en matière de collaboration, de débiter le projet sans solution préconçue, sans savoir quel fonctionnement adopter pour gérer ce processus d'inclusion et d'intégration. C'est là une particularité de la démarche collaborative** ».

Le projet culturel présenté au chapitre 12 n'est donc pas un programme donné a priori, mais **un possible**.

A ce stade, 3 étapes peuvent être imaginées :

- A court terme : 2020 - 2021

1. Mise en place de la structure organisationnelle
2. Lancement du projet de sécurisation pour l'ensemble bâti
3. Mise à disposition des espaces pionniers après sécurisation, essentiellement la Buvette dès 2020
4. Lancement des programmes exploratoires
5. Détermination de nouveaux espaces pionniers en fonction des nouveaux acteurs (appels à projet)
6. Réalisation du projet de sécurisation
7. Développement et mise en forme des autres lieux.

Le devis estimatif des travaux est chiffré à 2,8 mio CHF TTC, avec plus ou moins 20%.

- A moyen terme et long terme :

Assainissement : décarbonation des bétons, préservation de la substance patrimoniale, réseaux et installations techniques

Estimation à faire par les architectes mandataires suivant ce que les études et les sondages montreront.

Développement du projet répondant aux 4 parties identifiées dans le bâtiment.

Ces éléments doivent encore être confortés par les retours des groupes de travail.

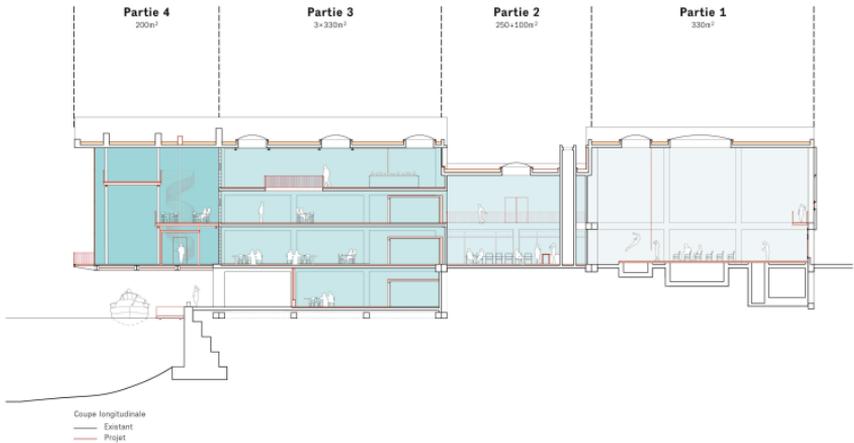
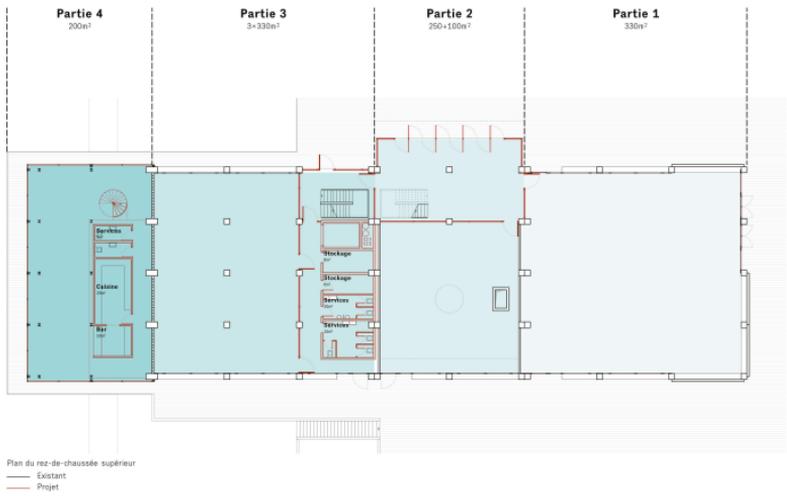
15. En conclusion

Ce rapport provisoire fournit les éléments permettant de montrer que la commission Porteous avance de manière constructive et dans l'intérêt de la mission qui lui a été confiée.

Il pourrait accompagner le projet de note destiné aux conseillers d'Etat concernés. Les propositions pourraient être discutées lors d'une séance de la DELTAT élargie à la Ville de Vernier concernée par le projet, à l'instar de ce qui se pratique au sein du COPIL PAV Culture. Les échanges et réponses apportées permettront de consolider cette vision.

La présidente de la commission remercie enfin les membres de la commission Porteous, car le partage d'une culture commune qui s'est construite dans le temps, le respect des différences et l'écoute est aujourd'hui un socle pour le succès de ce même projet.

Plans des 4 parties du bâtiment Porteous pour la mise en oeuvre du projet



PORTEOUS

DOSSIER DE PRÉSENTATION DU PROJET CULTUREL
DEMANDE DE SOUTIEN FPLCE

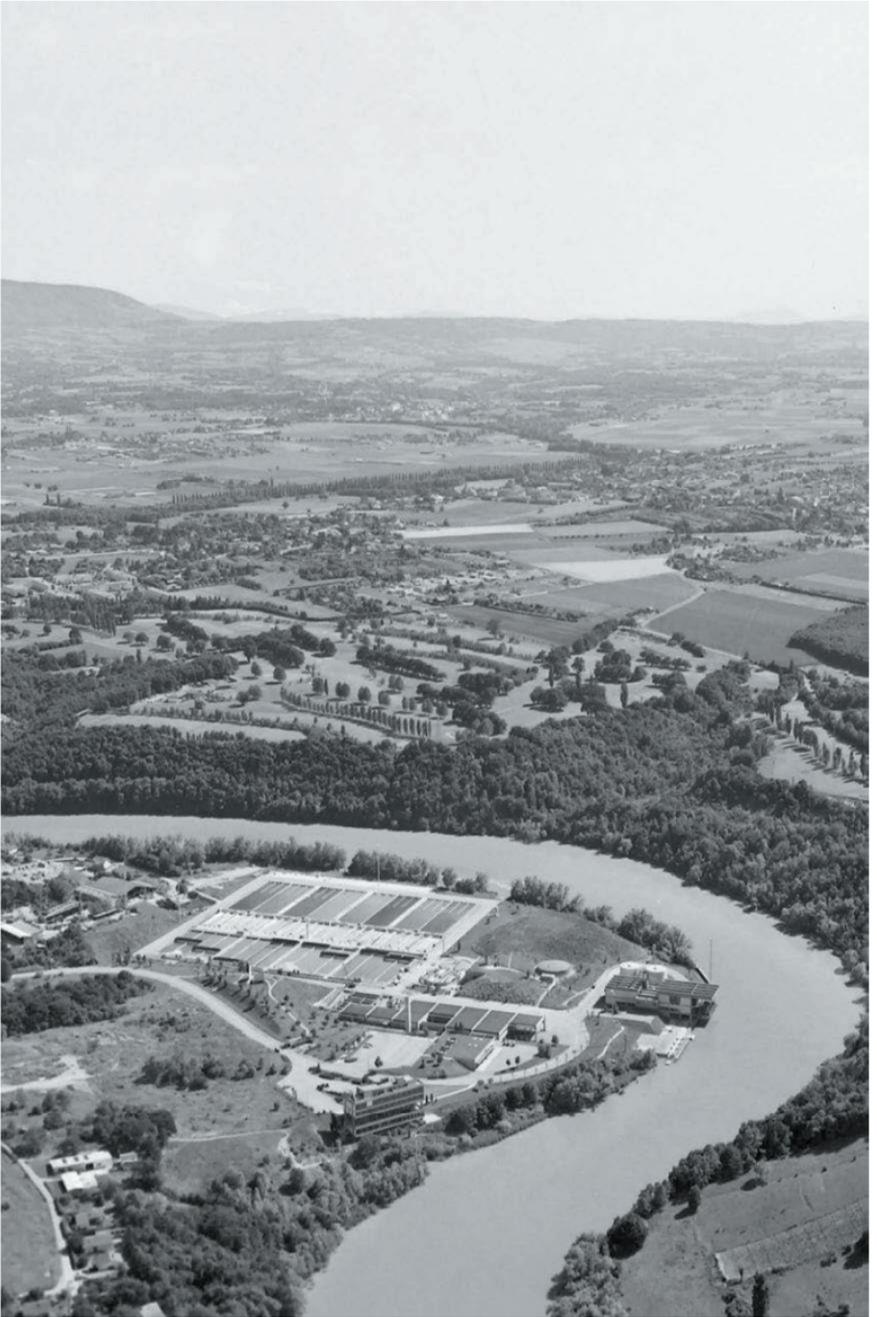
AVRIL 2021



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	4 - 5
BÂTIMENT PORTEOUS	6 - 11
PROJET CULTUREL	12 - 15
STRATÉGIE D'INTERVENTION ET PHASES DU PROJET	16 - 33
ORGANISATION ET INTERVENANTS	34 - 39
BUVETTE DE CHANTIER	40 - 51
ÉTAT PRÉSENT	52 - 56

Vue aérienne de la STEP d'Aire, 1967 | Bibliothèque de Genève, CIC (photographie: Gertrude Trepper)



PRÉAMBULE

La création de la commission "Porteous" sous l'impulsion du Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz fait suite à l'occupation de l'ancien bâtiment de la station d'épuration des eaux usées d'Aire (ci-après STEP) en août 2018. Cette commission a pour but de développer le projet culturel dans l'ancien bâtiment de traitement des boues d'épuration de la STEP d'Aire: Porteous.

Adressé à la FPLCE, ce dossier présente les modalités du développement du projet Porteous. Le dossier débute par l'histoire du bâtiment, depuis sa construction jusqu'à nos jours, et une description architecturale et constructive. Dans les parties suivantes du dossier, il s'agit de présenter le projet culturel dans son ensemble; les possibilités diverses qu'a Porteous à devenir un haut lieu de la culture émergente genevoise. Puis à travers les différentes phases du projet, démontrer une alternative aux schémas standards par le développement du projet en plusieurs étapes. Pour finir, les dernières parties de ce dossier expliquent les stratégies prévues pour créer un lieu dont la nouvelle identité s'accorde avec son histoire.

Au-delà des espaces dédiés à la création et à la diffusion, le projet Porteous a également la vocation d'aménager des espaces publics, de rencontre, d'organisation tournés vers l'extérieur afin de garantir une pluridisciplinarité dynamisée par la rotation des attributions d'espaces. Le cadre paysager particulier et la singularité du bâtiment, par ses qualités architecturales et valeur patrimoniale, offrent la possibilité de mettre en place un lieu culturel unique: un lieu public qui permet de tisser des liens et créer des synergies à l'échelle du quartier mais aussi à celle du territoire au fil du

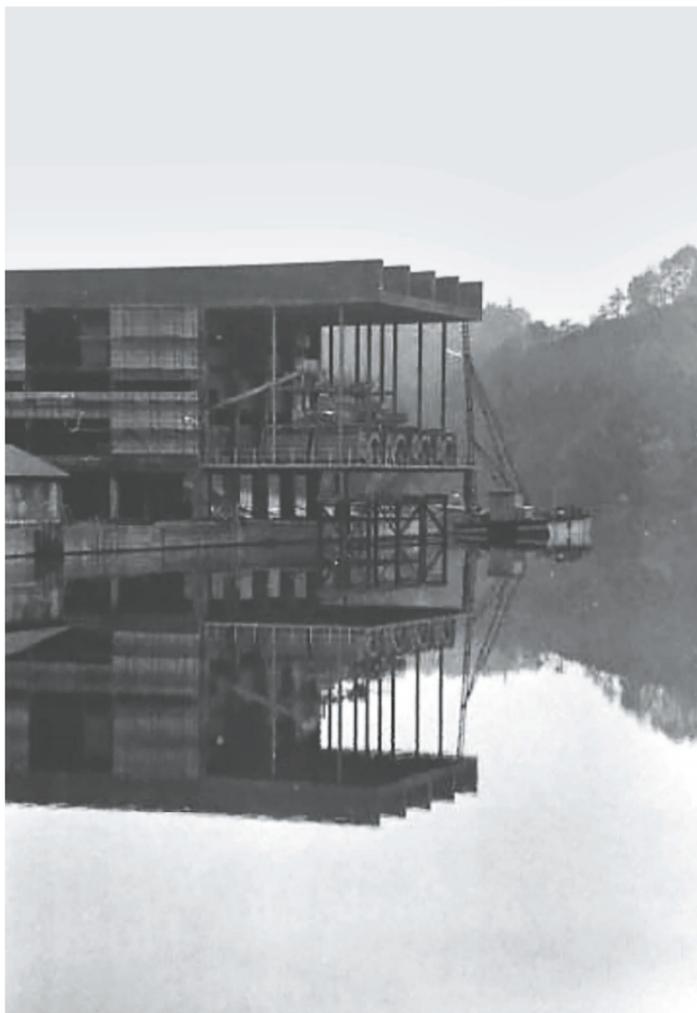
Rhône¹. Un lieu culturel inédit dans sa construction qui permettra de décentraliser la culture du centre-ville².

Coeur et point de départ du projet global, la buvette de chantier est le principal élément de cette demande de soutien. Il apparaît qu'à travers le temps d'inoccupation du bâtiment, un imaginaire collectif s'est développé pour l'avenir de Porteous et il nous paraît essentiel d'emprunter une démarche ouverte pour concevoir le projet. La création de la buvette de chantier décrite dans ce dossier permettra donc de débiter le projet Porteous depuis l'intérieur.

1 Genève, la nuit stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive, MSV Architectes, 2017 | <https://www.ge.ch/document/8596/telecharger>

2 <https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/agenda/01-10-2019-communique-de-presse-nature-et-culture.pdf>

Le porte-à-faux de la partie de l'évacuation des boues traitées du Porteous (été 1967) | Archives Peter Bocklin



BÂTIMENT PORTEOUS

Le bâtiment dit "Porteous" fait partie de la STEP d'Aire, construite entre 1964 et 1967 par Georges Brera. C'est au début des années 1960, que le Canton de Genève instaure le premier programme d'assainissement, dont la STEP est la pièce maîtresse. Au-delà de sa grande envergure¹ et de son caractère innovant pour l'époque, la STEP d'Aire possède la particularité d'une architecture unique à Genève, inspirée du mouvement moderne européen. En effet, conscient du caractère paysager du site, des particularités topographiques et programmatiques du projet, Heinz Weisz, l'ingénieur en chef du projet de la STEP, fait appel à Georges Brera pour concevoir les bâtiments. Inspiré des CIAM², Brera fait preuve d'une attention remarquable au cadre paysager et à l'harmonie entre formes et fonctions, pour l'ensemble des bâtiments qui composent la STEP.

Le bâtiment Porteous est conçu initialement pour la dernière partie du système d'épuration des boues; le procédé de traitement thermique nommé "PORTEOUS", un procédé anglais développé dans les années 1950, et dont le bâtiment prend le nom. Ce procédé, fonction première du bâtiment, va influencer toute la conception du bâtiment. Le bâtiment est composé de 4 parties distinctes,

qui correspondent aux 4 étapes du procédé "PORTEOUS". Ces étapes s'effectuent l'une après l'autre dans un axe allant vers le Rhône. Dans la première partie; les boues d'épuration, préalablement décanctées dans des cuves, sont séchées thermiquement par des installations de grande hauteur. L'énergie pour alimenter ses installations est produite dans la deuxième partie du bâtiment: l'espace de chaufferie. Dans la troisième partie du bâtiment - la filtration - plusieurs niveaux se superposent et en partant depuis le haut, des filtre-presses assèchent à nouveau les boues d'épuration pour les déposer sur des convoyeurs, un étage plus bas. Ces convoyeurs, déplacent les boues d'épuration asséchées dans la quatrième partie - l'évacuation - où dans des bennes suspendues au-dessus du Rhône, elles sont relâchées sur des bateaux de déchetterie avant d'être acheminées par le fleuve à l'usine d'incinération des Cheneviers.

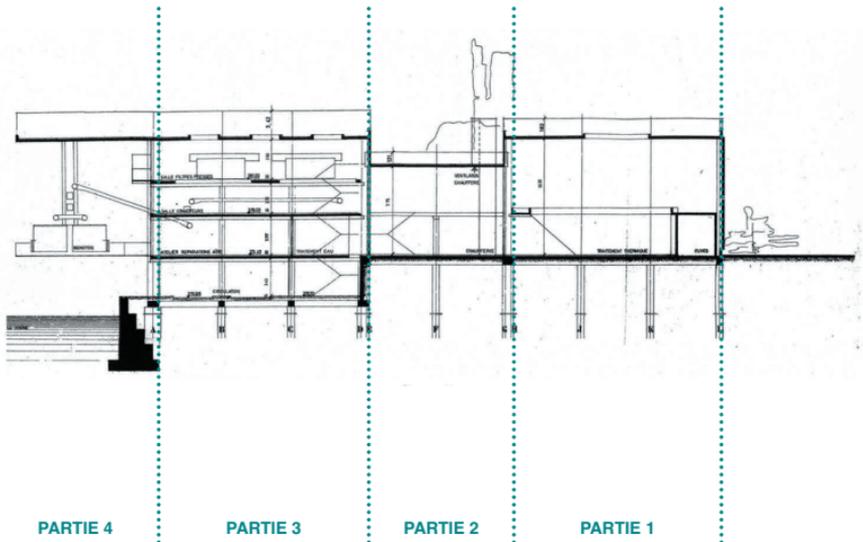
Il existe donc dans le bâtiment une relation entre forme et fonction qui s'exprime non seulement spatialement, mais aussi à travers l'architecture et le système constructif. Chaque partie du bâtiment étant conçue selon son programme et les installations techniques correspondantes.

Suite à l'évolution des techniques en matière de traitement des boues d'épuration, ainsi qu'à l'augmentation de la charge polluante dans la population, la STEP d'Aire est amenée à se transformer dès la fin des années 1970. Et dix ans après sa mise en service, le bâtiment Porteous se voit transformé en centre de désodorisation pour la STEP et perd sa fonction initiale. Cette réaffectation implique des modifications internes dans la partie

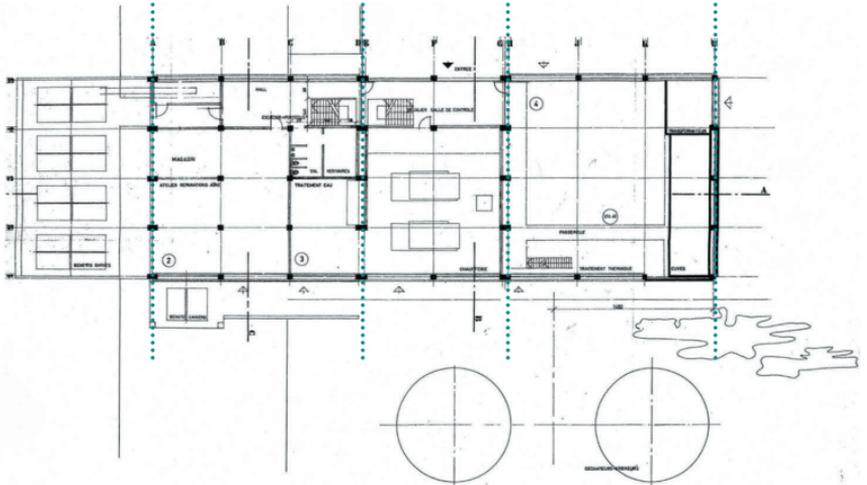
1 Dès sa mise en exploitation, 80% des eaux usées du Canton y sont traitées. Actuellement, la STEP d'Aire est toujours la plus grande STEP de Suisse et prévoit dans les années à venir un agrandissement.

2 Congrès Internationaux d'Architecture Moderne. Congrès qui développent les problématiques d'urbanisme et d'architecture dans les villes modernes, composés d'architectes influant.e.s entre les années 1920 et 1950.

Coupe longitudinale du Porteous (21 juillet 1965) | Archives DTP



Plan du rez-de-chaussée du Porteous (21 juillet 1965) | Archives DTP



PARTIE 1 - LE TRAITEMENT THERMIQUE.

Ancienne salle du traitement thermique aménagée pour les installations techniques (réacteurs de cuissons, échangeurs de chaleur...) destinées à la déshydratation des boues.

Surface - 332.0m² (19.0x17.5m)

Hauteur - 10.0m



PARTIE 2 - LA CHAUFFERIE ET LE CENTRE DE COMMANDE.

Ancienne salle de chaufferie, aménagée pour la chaudière.

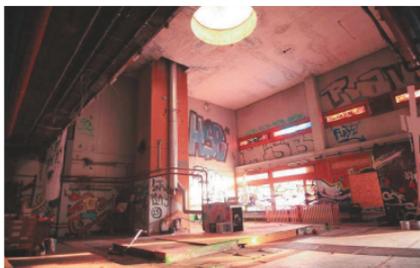
Surface - 156.0m² (12.0x13.0m)

Hauteur - 7.7m

Ancien centre de commande, salle au niveau 1

Surface - 66.0m² (12.0x5.5m)

Hauteur - 4.1m



PARTIE 3 - LA FILTRATION.

Ancienne partie de filtration composée de trois niveaux aménagée pour les filtre-presses au niveau 2, les convoyeurs au niveau 1 et les ateliers techniques au rez supérieur.

Surface - 332.0m² (19.0x17.5m) - tous niveaux

Hauteur - entre 2.9m et 3.5m



PARTIE 4 - L'ÉVACUATION.

Ancienne partie aménagée pour recevoir les boues d'épuration asséchées avant d'être déposées sur un bateau à travers quatre ouvertures dans le plancher. Cette partie est construite en porte à faux de 10.0m au-dessus du Rhône est à la particularité d'une structure suspendue aux poutres de toiture (sommiers inversés) par des profilés métalliques.

Surface - 198.0m² (11x18m)

Hauteur - 10.0m (avec plateaux intermédiaires)



de la filtration et l'ajout de la grande verrière visible en façade depuis le Rhône. Après la reconfiguration complète de la STEP (projet Aire II), le bâtiment Porteous est définitivement abandonné en 1997.

Pendant les années d'inoccupation de Porteous, le bâtiment éveille la curiosité de la population et plusieurs personnes y organisent des occupations temporaires ou l'admirent lors de promenades au bord du Rhône. Si la valeur patrimoniale du Porteous et des autres bâtiments de la STEP d'Aire est admise depuis les années 1990, une demande de mise à l'inventaire au patrimoine du XXe siècle n'est engagée que depuis 2003 auprès du Canton.

En 2017, une étude sur la localisation de lieux culturels et festifs à Genève indique les potentialités de Porteous³. La même année, un travail de master à l'EPFL présente les possibilités de reconversion de Porteous, à travers un programme culturel en adéquation avec la sauvegarde de l'identité architecturale et de la valeur patrimoniale du bâtiment⁴. Dès 2018, le milieu de l'architecture et du patrimoine reprend alors un engagement envers les bâtiments de la STEP d'Aire. Lors des Journées Européennes du Patrimoine à Genève, le bâtiment administratif et Porteous sont au programme des visites et bénéficient du regard nouveau de la population et de la presse⁵.

Malgré un intérêt marqué de la culture en 2018, et une demande d'utilisation par le Collectif pour une vie nocturne riche et diversifiée au Grand Conseil⁶, c'est au département de la sécurité et justice que le site appartenant à la STEP d'Aire est attribué. Genève connaît à ce moment un fort remous social concernant le droit au logement et à la ville. Le mouvement « Prenons la ville » organise de nombreuses manifestations, colorées et joyeuses, qui réclament, à partir de l'analyse d'Henri Lefebvre,

une ville conçue par et pour ses habitant•e•s.

Lors de la traditionnelle course de radeaux sur le Rhône en août 2018, une embarcation, plus haute que les autres, prend la tête de la course et, par un heureux hasard, se révèle parfaitement ajustée à la hauteur de la balustrade du porte-à-faux de Porteous. L'occupation qui s'en suit a pour objectif de détourner les politiques cantonales d'un projet de centre carcéral sur le site. Les négociations durent jusqu'en mars 2019, moment où un accord est trouvé avec le Canton genevois. Le projet de pénitencier est alors transformé en un projet socio-culturel.

Le bâtiment est attribué au département de la cohésion sociale et une commission est créée pour rassembler autour d'une table, dans une expérience inédite, les différentes parties prenantes jouant un rôle dans le présent et le futur du site Porteous. Il est très instructif de constater que les discussions sur le futur du lieu ont connu un tournant décisif dans l'adoption du projet culturel lorsque les membres de la commission ont pu visiter le site. Ce constat a permis de réaffirmer l'importance du vécu du lieu et de l'expérience faite de celui-ci nécessaire à la construction d'un projet cohérent.

3 Genève, la nuit stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive, MSV Architectes, 2017 | <https://www.ge.ch/document/8596/telecharger>

4 Projet de Master en Architecture EPFL, Thierry Buache, 2017 | <https://www.espazium.ch/fr/actualites/prix-sia-master-architecture-2017-la-step-daيرة-un-nouveau-lieu-de-creation-et-de-diffusion-artistique>

5 Porteous se mue en star du Patrimoine, Tribune de Genève | <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/ancienne-step-daيرة-devoile-beton-brut-public/story/10156638>

6 Proposition de motion au Grand Conseil, Occupation de Porteous : du socioculturel pas du répressif !, 2018 | <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02499.pdf>



Vue du Lignon depuis la cabane du Porteous, 2019



Le quai au niveau de rez-de-chaussée en février, 2018.



PROJET CULTUREL

Le projet Porteous prévoit l'aménagement d'un lieu culturel dans l'ancien bâtiment de la STEP. Nous souhaitons transformer l'existant et mettre à disposition un lieu qui affirme une nouvelle identité culturelle tout en mettant en valeur les caractéristiques unique de la situation, de l'architecture et de l'histoire du bâtiment.

Au-delà d'une reconversion d'ancien bâtiment industriel en lieu culturel, le projet se veut innovant non seulement dans cette finalité mais aussi dans son développement. L'histoire, l'architecture et l'expérience décrite dans ce dossier sont les bases sur lesquels le projet va se construire. Il s'agit donc de décrire un projet en mouvement qui se développera au plus près du bâtiment de manière organique.

EXPÉRIENCE DU LIEU

Durant les mois d'occupation, nous avons dessiné peu à peu les lignes directrices et les valeurs que nous souhaitons faire perdurer dans ce bâtiment. L'utilisation des espaces a évolué en fonction de l'ouverture de nouvelles salles, des contraintes de température ou des envies de cabanes perchées. A mesure de l'ouverture de nouveaux espaces, la projection d'infinies possibilités qu'offre cet ancien bâtiment industriel s'est vu grandir. Durant ce processus, nous avons pu débiter la mise en place d'un projet permettant l'utilisation modulable des grands espaces et l'implantation d'une programmation diversifiée favorisant l'échange et la mixité sociale.

Situé sur un sentier pédestre au fil du Rhône en dessous du Lignon - grande cité vergnolaine - le potentiel de Porteous en matière de connexion entre nature, industrie et habitation est saisissant. Le bâtiment, par ses dimensions et sa situation géographique, a la capacité d'abriter de nombreuses activités et de rencontrer un public en dehors du centre-ville, à la périphérie.

L'occupation des espaces a permis de révéler les possibilités offertes par Porteous; salle pour les arts vivants (la musique, le cirque, le théâtre - dans la partie 1) mais aussi des ateliers de création artistique et artisanale (dans la partie 3), de représentations et d'expositions (dans la partie 2 et 4), et surtout des lieux de partage. La promenade invite à l'ouverture d'espaces de rencontres conviviaux tel qu'une buvette, une cantine ou des espaces de détente auprès du fleuve.

PAYSAGE(S)

Dans la vision plus large du lieu, nous observons que le lien avec la nature est un élément à préserver. Le paysage aux abords du bâtiment offre un cadre idéal pour les promenades et l'utilisation des espaces extérieurs mais détermine également un contraste fort entre l'architecture brutaliste de Georges Brera et le paysage, un équilibre entre environnement naturel et construit.

Il est important de mentionner la faune sauvage, notamment nocturne, qui profite de la zone sombre du Rhône et dont il est nécessaire de tenir compte dans le développement du projet.

VALEURS DU PROJET

La situation géographique du lieu exige une grande coordination avec une diversité d'acteur·trice·s, les SIG (qui ont le seul accès véhicule et sont les voisins directs), les habitant·e·s de la ville de Vernier, les bateaux de tourisme, mais aussi les milieux associatifs et culturels, les architectes, le patrimoine, les associations de préservation de la nature et l'administration cantonale.

L'histoire d'une occupation qui, en premier lieu proteste contre un projet carcéral pour rapidement se transformer en construction d'un projet socio-culturel, donne le ton des valeurs que nous souhaitons inscrire dans le site: une autogestion organisée et participative, l'intégration de projets associatifs, le développement d'un projet expérimental, innovant et modelable. La culture plutôt que la répression et l'appropriation par la société civile sont les conditions par lesquelles Porteous restera proche des besoins de la population en lui offrant des espaces d'expression et d'enrichissement.

Ainsi, dès le début de l'aventure, l'implication dans le projet et son ouverture à de nombreuses personnes, compétences et organismes, s'est révélée nécessaire. L'histoire de l'occupation donne le ton des valeurs que nous souhaitons inscrire dans le site: une autogestion organisée, l'intégration de projets associatifs et l'appropriation par la société civile sont les conditions par lesquelles ce projet restera proche des besoins de la population.

La dimension politique de l'accessibilité (inclusion des valeurs féministes intersectionnelles par exemple), complétée par une accessibilité économique envers le public qui fréquente le lieu, autant que pour les associations et acteur·trice·s culturel·les qui l'utiliseront et le feront vivre, sont également des valeurs que nous avons cherché à intégrer au lieu dès le début de sa réappropriation.

S'ajoutent à ces deux dimensions l'accessibilité physique, très concrète, demandant d'inventer des espaces entre chemins de terre et fluviaux pour amener le tout public aux portes de Porteous.

Enfin, la dimension écologique du projet est une préoccupation dictée par l'histoire de ce lieu mais également celle de la course de radeaux qui a permis son renouveau; récupération et réutilisation en sont des maîtres-mots.

Ces valeurs qui s'inscrivent dans l'histoire de la réouverture de Porteous sont complétées par une face très concrète mais non moins intéressante, celle des contraintes du site: l'immensité du bâtiment et de certains de ses espaces, les

difficultés d'accès, les nombreuses personnes et organismes liés au projet ainsi que l'ouverture de cet espace qui est, depuis l'occupation, devenu un lieu public connu et usité. L'accessibilité des abords du bâtiment en tous temps apporte la contrainte de dégradations régulières. Néanmoins, ces contraintes sont également une opportunité exceptionnelle d'être créatifs et d'emprunter des sentiers inhabituels.

ORGANISATION

Porteous est un projet coopératif qui se veut aussi bien tourné vers la création que la diffusion culturelle. Il a pour objectif de répondre au manque d'espace de création et de diffusion accessible pour les acteur·trice·s de la culture émergente. Dans une démarche de réappropriation, le projet souhaite s'inscrire dans les besoins (décentralisation des lieux culturels, la création d'espaces de travail et de présentation pour les jeunes artistes, d'un lieu pour la culture émergente locale) et envoyés du Canton de Genève, de la Ville Vernier¹ et du quartier du Lignon.

La démarche d'économie de moyen et de réutilisation (d'un bâtiment industriel, des matériaux existants et à terme d'énergies) accompagne la réappropriation du site par les nombreuses personnes de bonne volonté qui se sont peu à peu jointes au projet.

La commission mandatée par Thierry Apothéloz arrive au terme du processus de discussion et propose une façon de procéder encore jamais mise en oeuvre à Genève. Il s'agit de s'inspirer du "permis de faire", mis en place par Patrick Bouchain en France, qui prône une façon de penser la construction "hors normes". Ce concept permettrait d'exercer une continuité entre les phases de travaux et utilisation du lieu. L'esprit de la norme prévaut sur son application stricte. Si la norme doit être atteinte à termes, elle ne doit pas empêcher l'expérimentation de la réalité du lieu de modeler la programmation futur ni de fermer un lieu dorénavant public durant le temps des travaux.

La volonté de ne pas fermer l'accès au lieu durant sa reconversion découle du besoin de construire le projet de façon organique, en intégrant les utilisateur·trice·s individuel·le·s ou les associations à mesure que les espaces s'ouvrent. Deux étapes débutent donc parallèlement: la création de la coopérative Porteous et l'installation d'une buvette de chantier, située au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment.

1 Ville de Vernier Projet

Un sous-groupe de la commission s'est formé pour rédiger les statuts de la coopérative Porteous qui recevra en DDP la gestion du site. Le premier comité de la coopérative rassemblera les membres non-étatiques de la commission, des membres de l'association Porteous, des membres extérieurs du comité de soutien et d'autres encore à définir².

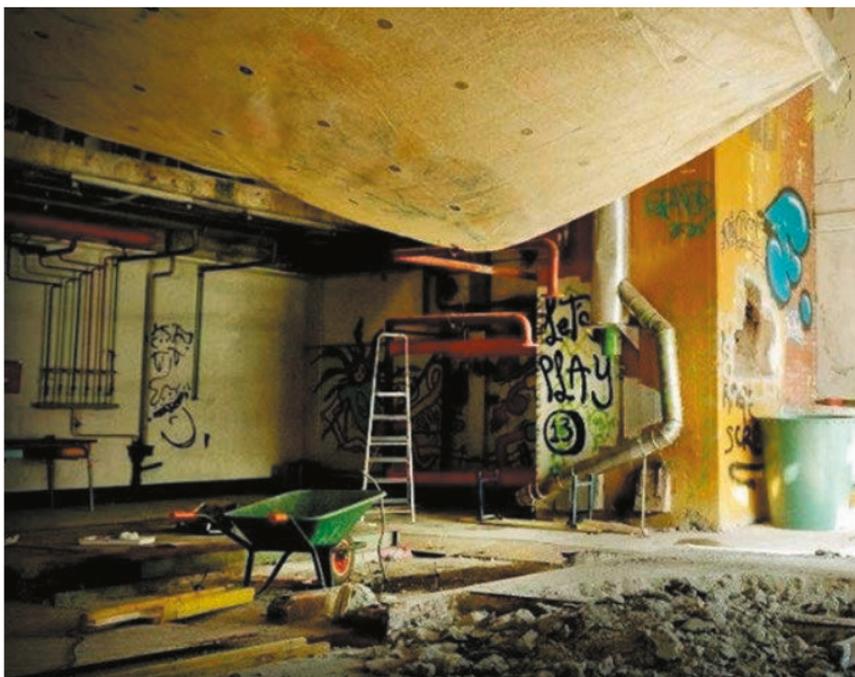
La buvette de chantier peut être perçue comme l'élément fondateur du développement du projet Porteous. Il s'agit, par la création de cet espace, de garder un lien avec les envies et les besoins de la population, de pouvoir informer le public et intégrer de nouvelles personnes de manière continue, d'offrir un lieu de réunion et de discussion sur les futurs espaces disponibles et, finalement, de permettre des pauses agréables aux travailleur·euse·s et aux promeneur·euse·s.

En 2019, afin de permettre aux discussions de débuter dans la commission, l'association Porteous

a accepté de s'installer en dehors du bâtiment dans des containers. Elle offre depuis maintenant deux ans un espace convivial aux promeneur·euse·s qui longent le Rhône. Cette buvette, actuellement tenue dans les containers, est gérée par l'association Porteous au nom de laquelle ce dossier vous est présenté.

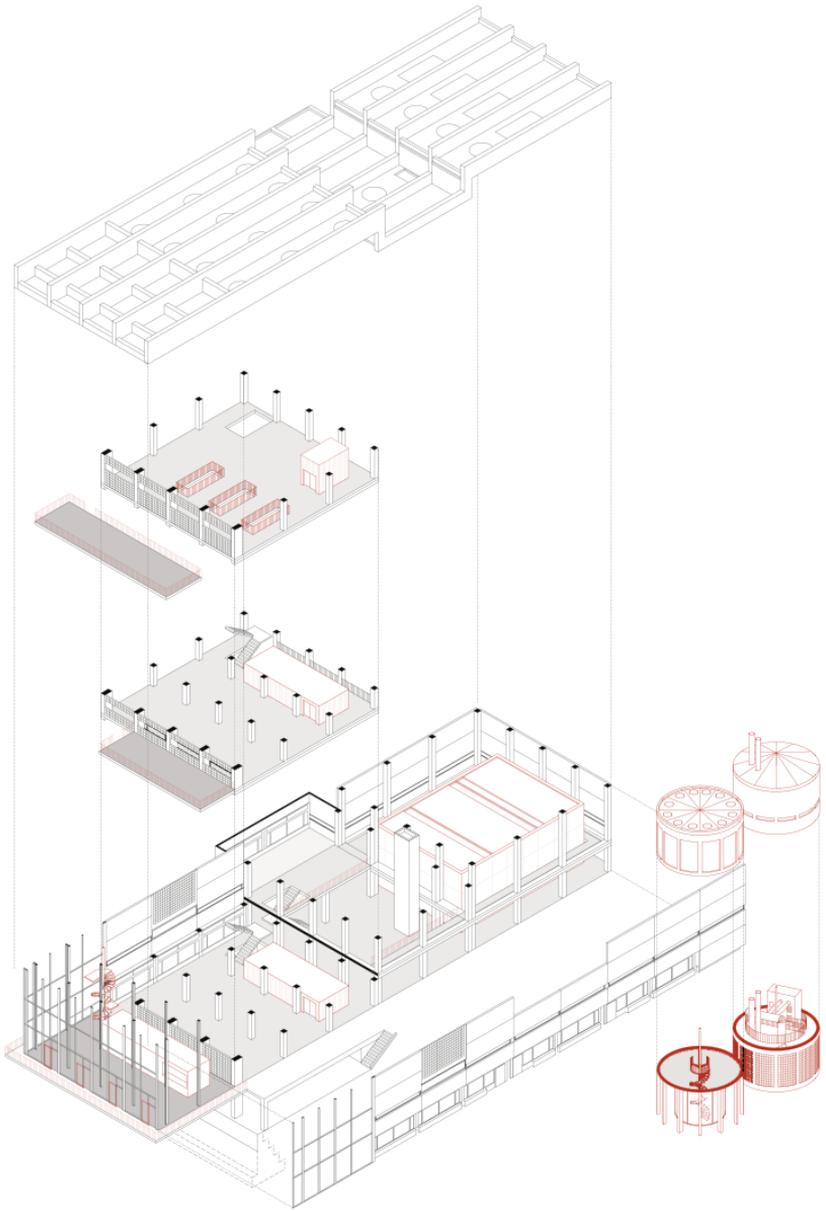
L'association Porteous fonctionne sur le principe du volontariat, les personnes intéressées peuvent tenir une permanence à la buvette, après une petite formation délivrée par les membres du comité de l'association. Le comité se réunit régulièrement afin de s'occuper non seulement de l'administration de la buvette et des activités proposées mais également de faire connaître le projet, de gérer les nombreux mails et soutiens et d'avancer sur les propositions et discussions de la commission étatique.

² La structure de la coopérative et son mode de fonctionnement est décrit plus loin dans ce dossier.



Salle de l'ancienne chaufferie, 2018

Axonométrie du Porteous | Travail de Master EPFL, Thierry Buache, 2017



STRATÉGIE D'INTERVENTION ET PHASES DU PROJET

Afin de permettre au Porteous de devenir un espace unique de la scène culturelle genevoise; un lieu inclusif, de savoir, de production, de débats, de discussions, d'inventions, un laboratoire d'un nouveau type d'espace public capable d'accueillir des expositions, des workshops, des concerts, des pièces de théâtre ou de danse; l'intervention architectural devra être capable de laisser des espaces généreux pour l'appropriation ainsi que la possibilité de son évolution dans le temps.

Ainsi, le principe d'intervention pour la réaffectation du bâtiment Porteous est fondée sur la réutilisation des qualités architecturales, constructives et matérielles existantes. Dans le but de conserver et mettre en avant les qualités et la valeur patrimoniale du bâtiment, l'intervention s'oriente vers la mise en valeur des espaces existants, par une rénovation douce et l'intégration d'un programme en adéquation avec les caractéristiques spécifiques des espaces existants.

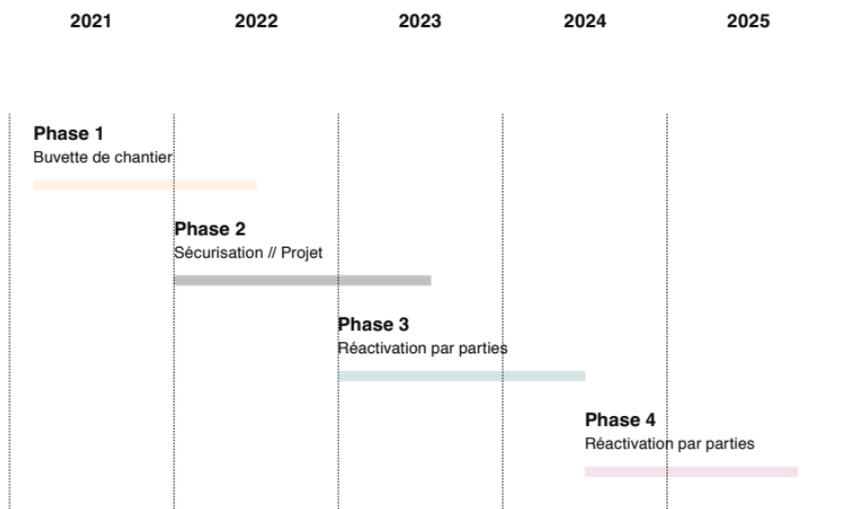
Cette stratégie, basée sur le travail de Master en architecture à l'EPFL réalisé par Thierry Buache en 2017, prône le réemploi dans une logique de développement durable et démontre l'adéquation des espaces existants du bâtiment avec un programme culturel. Il s'agit d'intégrer les espaces du bâtiment en relation avec la riche histoire et le caractère architectural fort existant pour la création d'un nouveau lieu.

Le projet prévoit différentes phases. Il s'agit de réactiver le bâtiment en plusieurs temps afin de pouvoir en faire l'usage plus rapidement et éviter le cloisonnement standard pendant une longue période de travaux. Un projet qui fait l'expérience

d'une approche différente face aux travaux de rénovation, comme il a été le cas dans le projet de transformation du Palais de Tokyo à Paris par les architectes Lacaton Vassal ou encore s'inspirant du travail participatif dans le cas du Lieu Unique et de la Belle de Mai, réalisés par Patrick Bouchain.

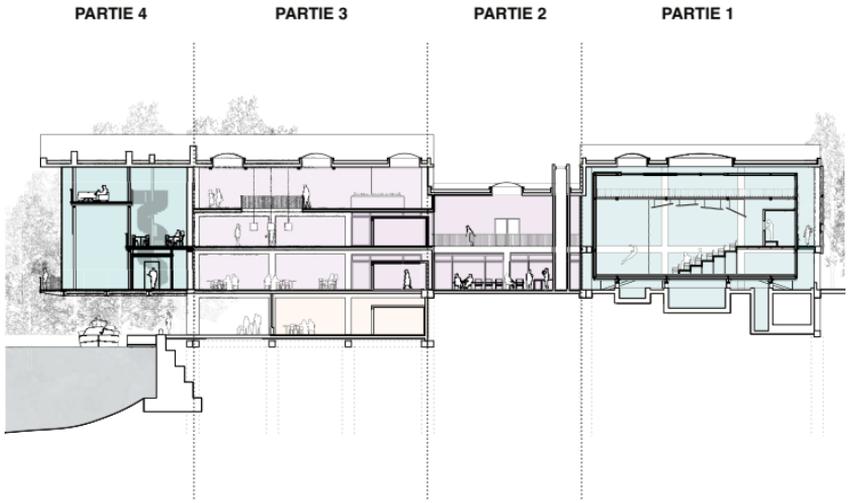
Les différentes phases sont décrites dans ce dossier. Il s'agit de séquencer le projet afin de permettre l'utilisation rapide du bâtiment. La phase 0 est en cours depuis un certain temps via la commission Porteous mais aussi toutes les personnes impliquées dans le soutien du projet; architectes, acteur·trice·s culturel·les, associations... Cette phase a déjà mis en place le cadre global de l'intervention et les intentions de projet.

Dans la phase 1, il s'agit de construire le projet spécifiquement et dans toutes les dimensions nécessaires à sa réalisation (patrimoniale, architecturale, financière et énergétique). Afin de travailler au plus près du bâtiment, nécessaire lors d'un projet dans l'existant, cette première phase est effectuée in situ et profite de la mise à disposition d'une partie du bâtiment pour créer un lieu d'échange ouvert à toutes les personnes désirant participer au développement du projet: la buvette de chantier. La phase 2 prévoit la rénovation et la sécurisation de l'enveloppe du bâtiment. Il s'agit d'effectuer les travaux d'entretien nécessaires à la sécurisation et aux installations techniques du bâtiment. Les phases 3 et 4 représentent la réalisation du projet culturel. L'intervention porte sur les travaux d'entretien nécessaires au nouveau programme et à ceux des aménagements intérieurs.

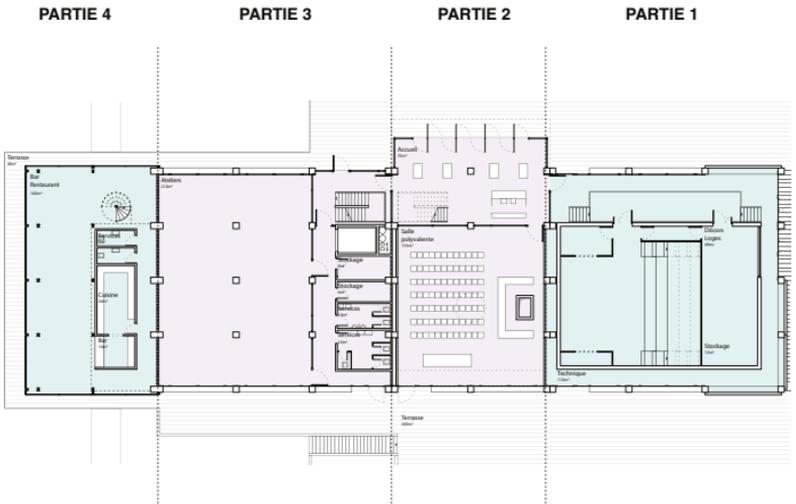


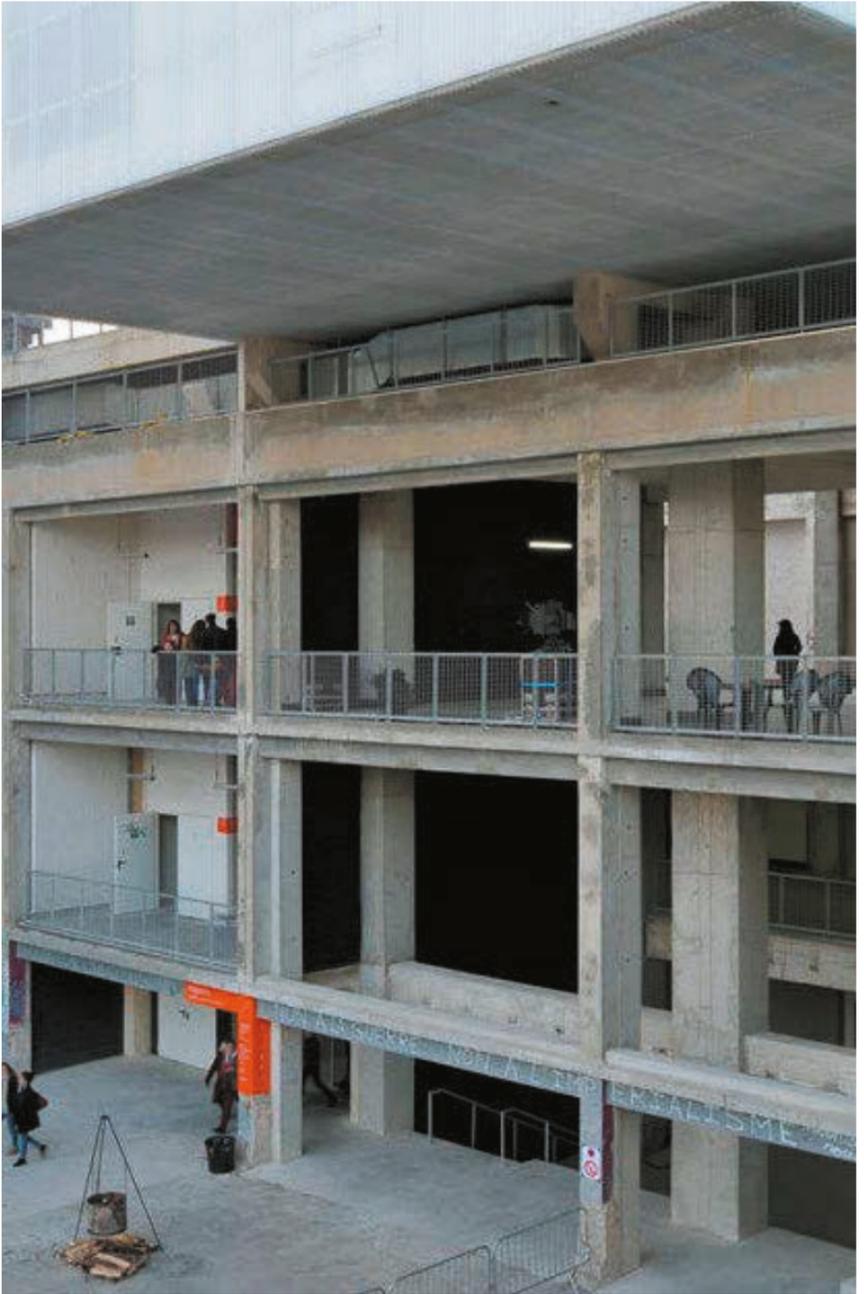
2018-2021	Phase 0	Elaboration du projet Commission Porteous // OCBA Analyses et études du projet // Financements
2021-2022	Phase 1	Buvette de chantier Lieu d'expérimentation et de dialogue Coopérative Porteous // FPLCE Travaux de rénovation et de sécurisation localisés
2022-2023	Phase 2	Sécurisation et mise au normes du bâtiment Mise en place du projet culturel pour phase 3 Coopérative Porteous // OCBA Travaux de rénovation et de sécurisation généralisés
2023-2024	Phase 3	Réactivation par parties du bâtiment Projet Porteous / Partie 2 & 3 Coopérative Porteous // FPLCE Mise en exploitation d'une partie du bâtiment
2024-2025	Phase 4	Mise en exploitation du bâtiment Projet Porteous / Partie 1 & 4 Coopérative Porteous // FPLCE Mise en exploitation de l'ensemble du bâtiment

Coupe longitudinale du Porteous | © Sujets et Objets d'Architecture sàrl
(selon PDM, Thierry Buache, 2017 et archives DTP, 1965)



Plan du rez-de-chaussée du Porteous | © Sujets et Objets d'Architecture sàrl
(selon PDM, Thierry Buache, 2017 et archives DTP, 1965)





Patrick Bouchain - Friche de la Belle de Mai, Marseille.



«La ville produit des friches, des délaissés sans valeur, des choses gâchées qui sont en dehors du système économique et technocratique. Ce sont en fait les scories d'une économie, des objets abandonnés dont personne ne veut. Ce que la Friche a montré avec d'autres c'est qu'une autre voie s'ouvrait et que des gens qui n'étaient pas impliqués dans la fabrication de la ville, des artistes, des intellectuels, des habitants, s'engageaient et proposaient de nouveaux modes de fabrication de l'urbain, qui anticipe sans programmer, sans figer.»

Patrick Bouchain







SESC Pompéia, São Paulo, Architect: Lina Bo Bardi.

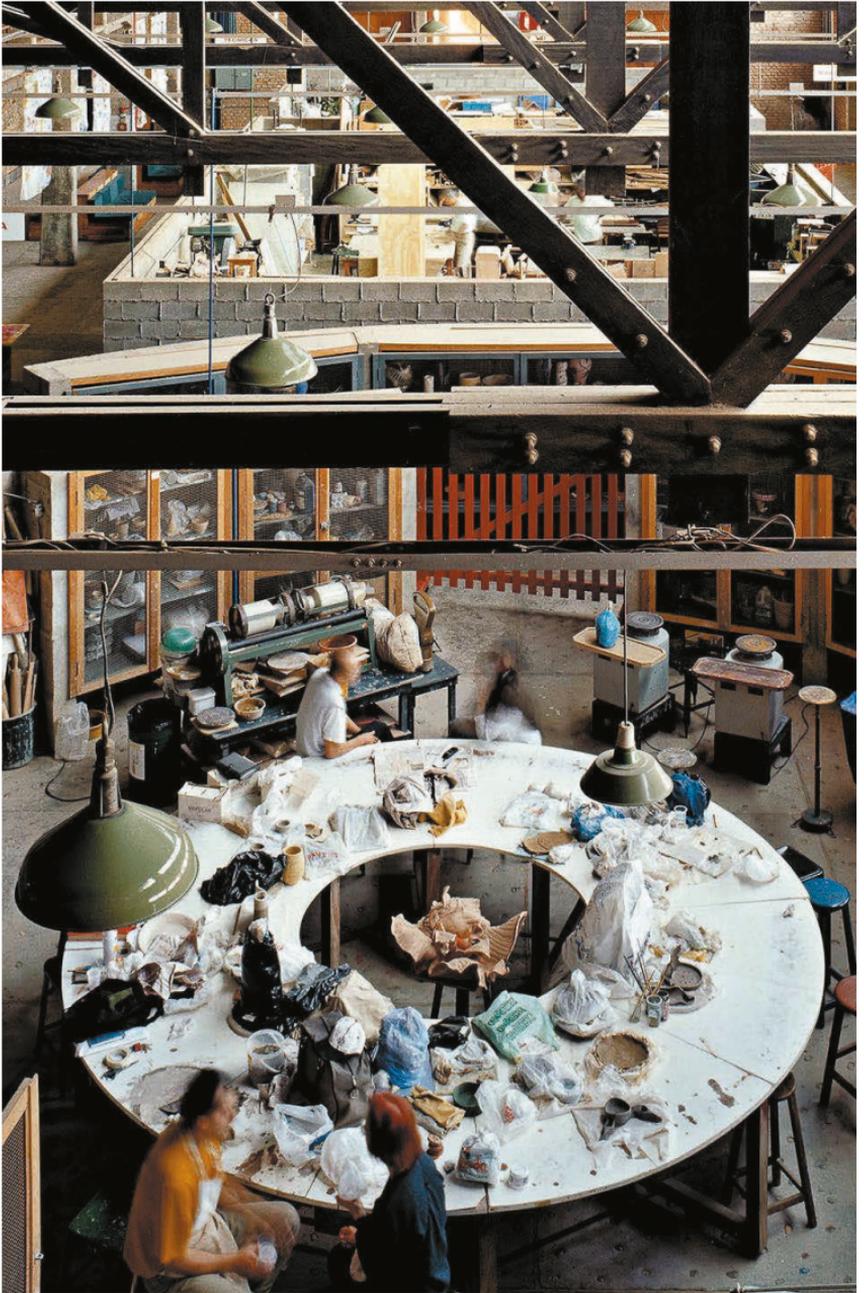


La réutilisation de bâtiments industriels modernes nous est familière aujourd'hui, mais ce n'était pas une pratique bien établie lorsque le SESC Pompéia a été conçu, ni même lorsqu'il a ouvert ses portes en 1986.

Ce projet est la célébration d'un ancien site industriel transformé en une oasis de loisirs pour la classe ouvrière.

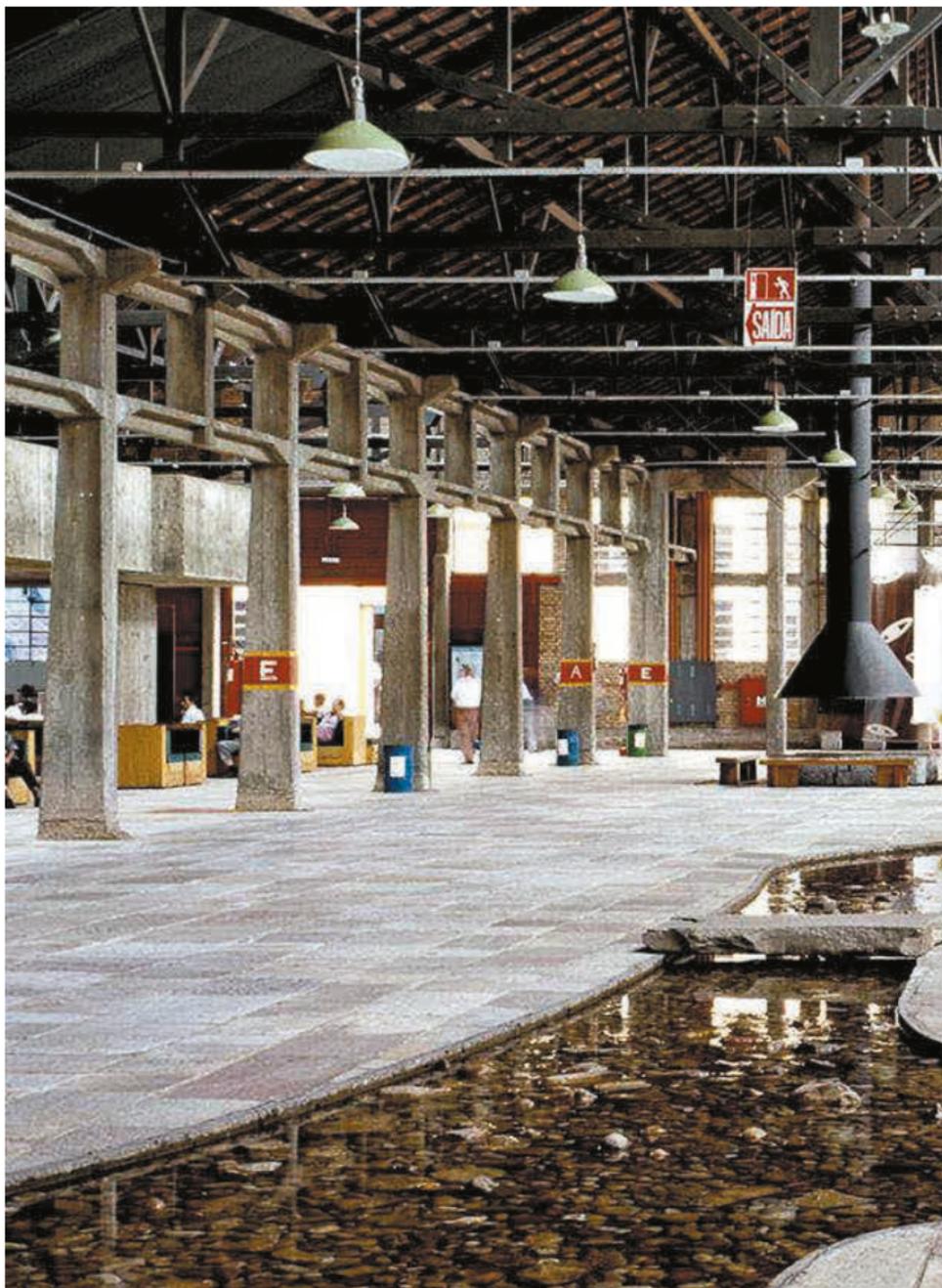
Ce centre de loisirs, composé de bâtiments d'usine désaffectés dans le quartier ouvrier de Pompéia à Sao Paulo, a été la dernière construction importante de Lina Bo Bardi (1914-1992). C'est l'aboutissement de sa vision architecturale audacieuse, de ses valeurs politiques et de sa philosophie concernant les bâtiments anciens, qui associait une approche sophistiquée de la forme historique à une idée large du type de bâtiments qui devraient constituer un patrimoine architectural.

Le nom original du complexe, le Centro de Lazer Fábrica da Pompéia (Centre de loisirs de l'usine de Pompéia), faisait directement référence aux origines du site à la demande de Bo Bardi. L'accent mis sur l'héritage industriel du site s'inscrit dans une volonté de révéler l'histoire comme une force qui s'infiltrait continuellement dans la vie quotidienne.

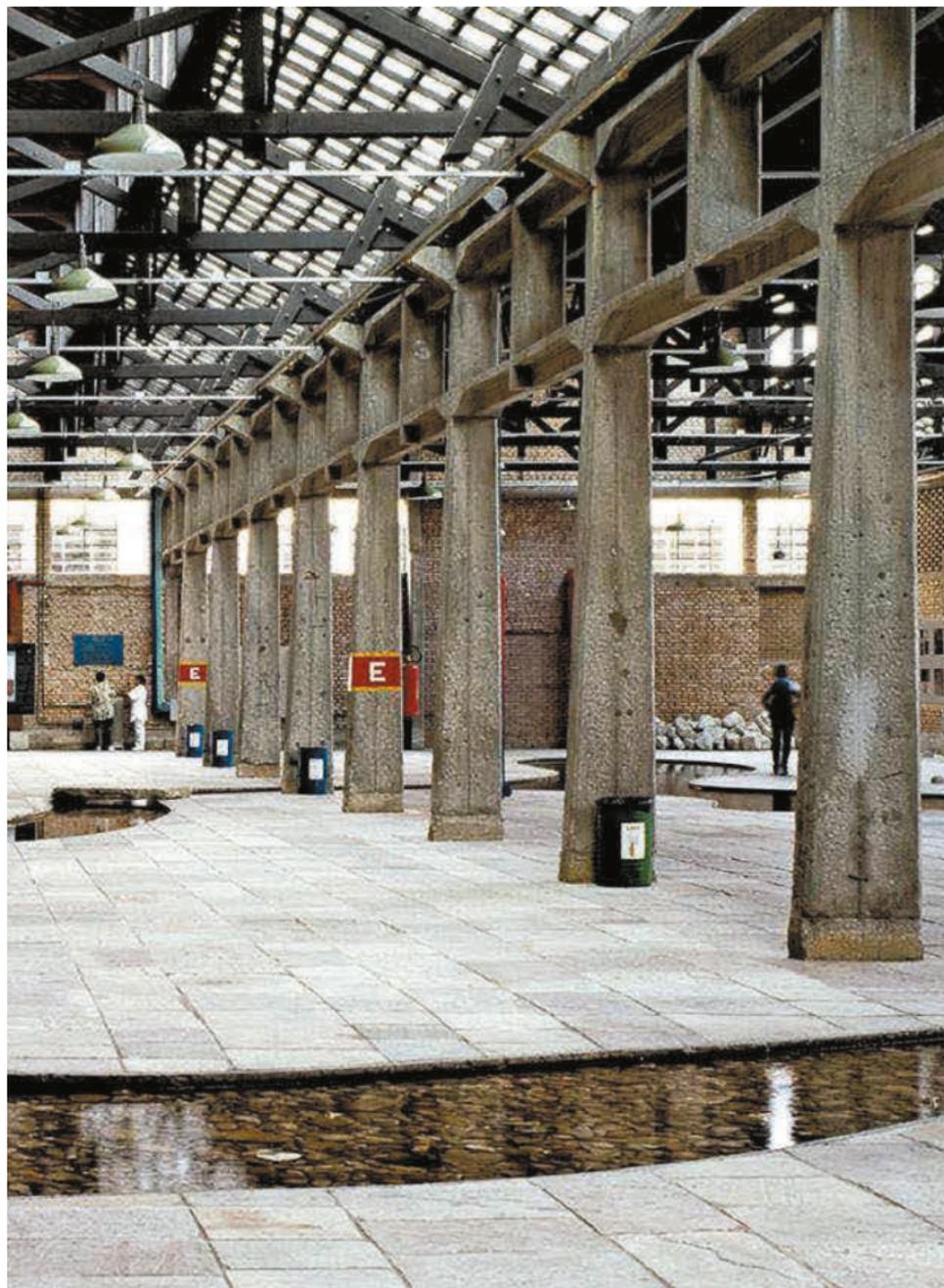


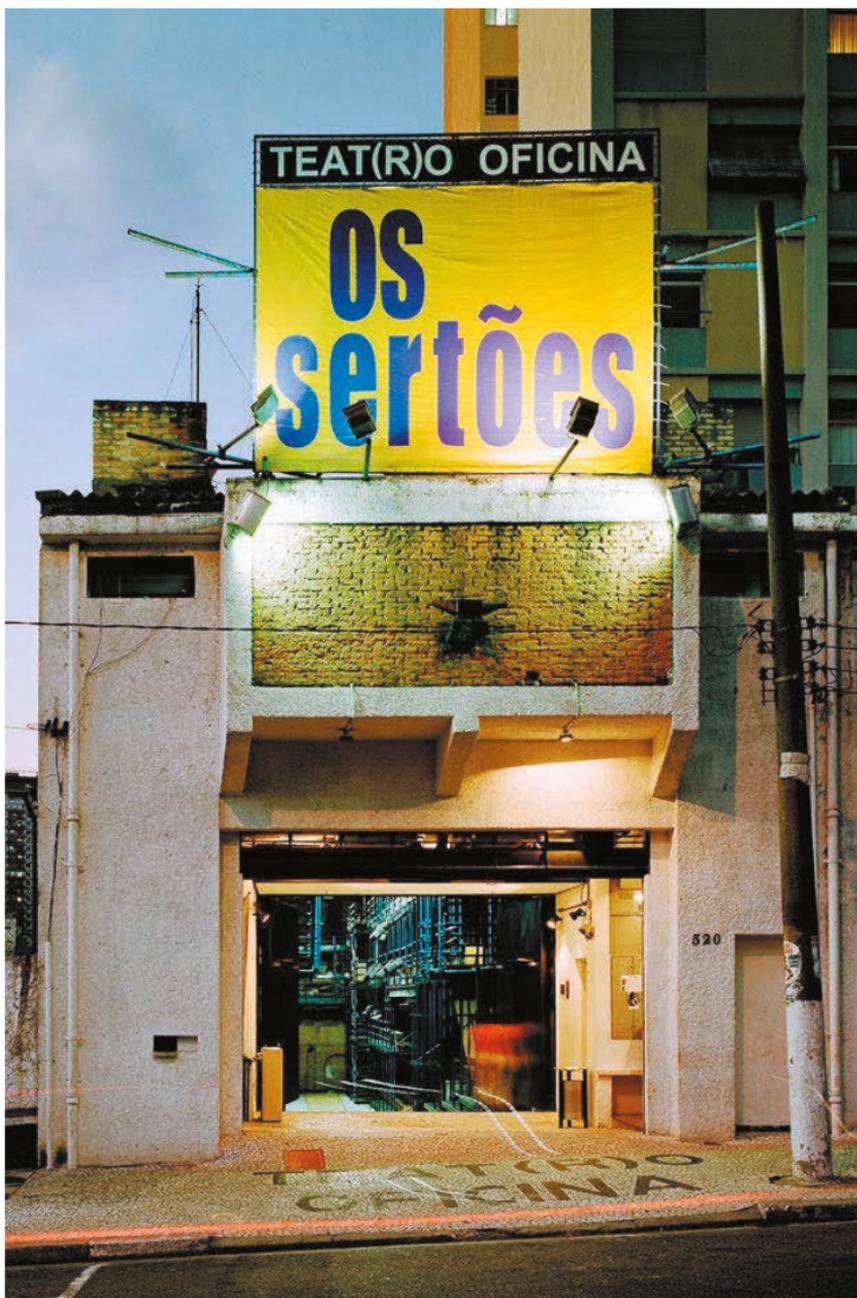
SESC Pompéia, São Paulo, Architect: Lina Bo Bardi.





SESC Pompéia, São Paulo, Architect: Lina Bo Bardi.





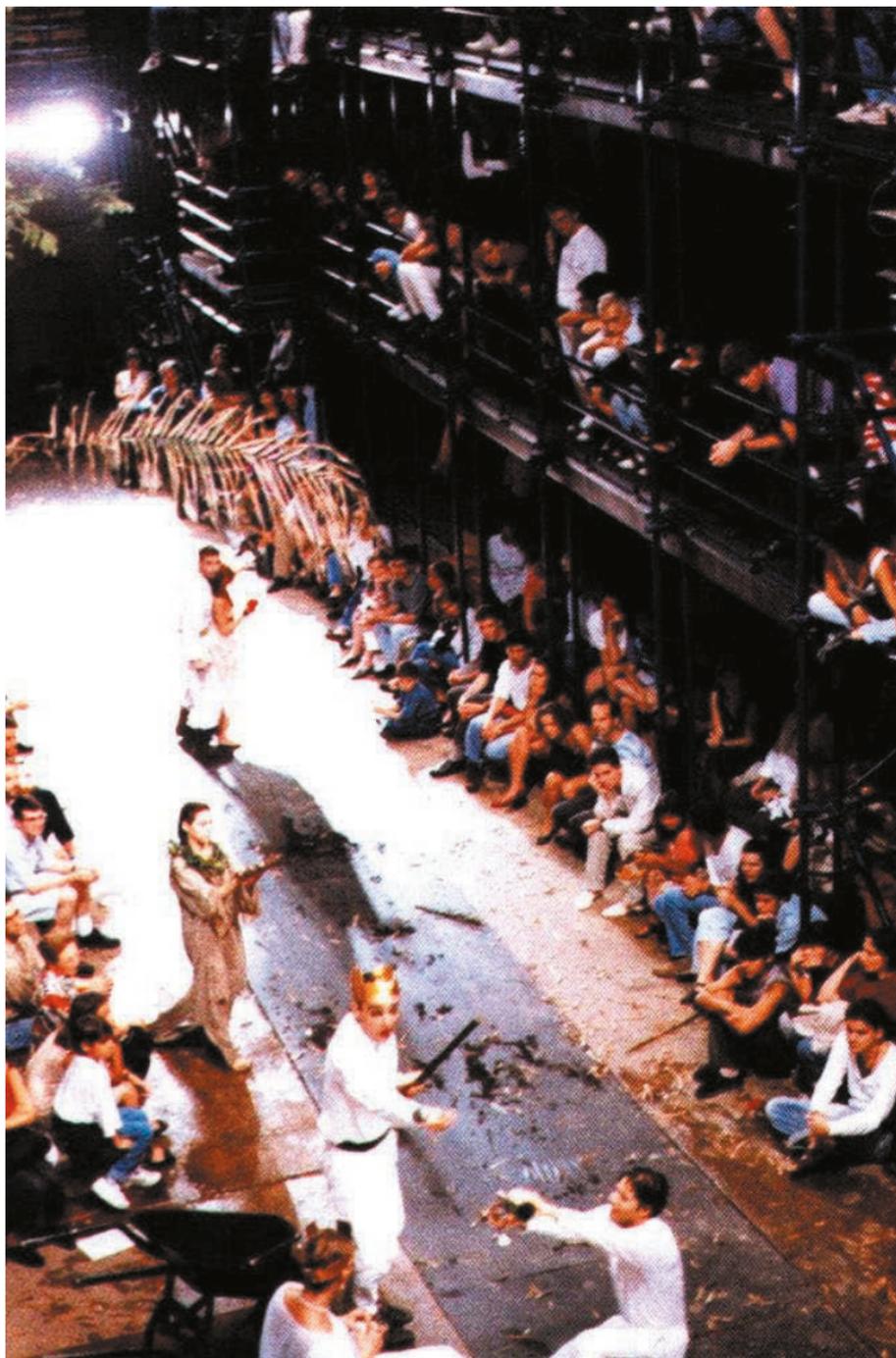
Teatro Oficina, Lina Bo Bardi

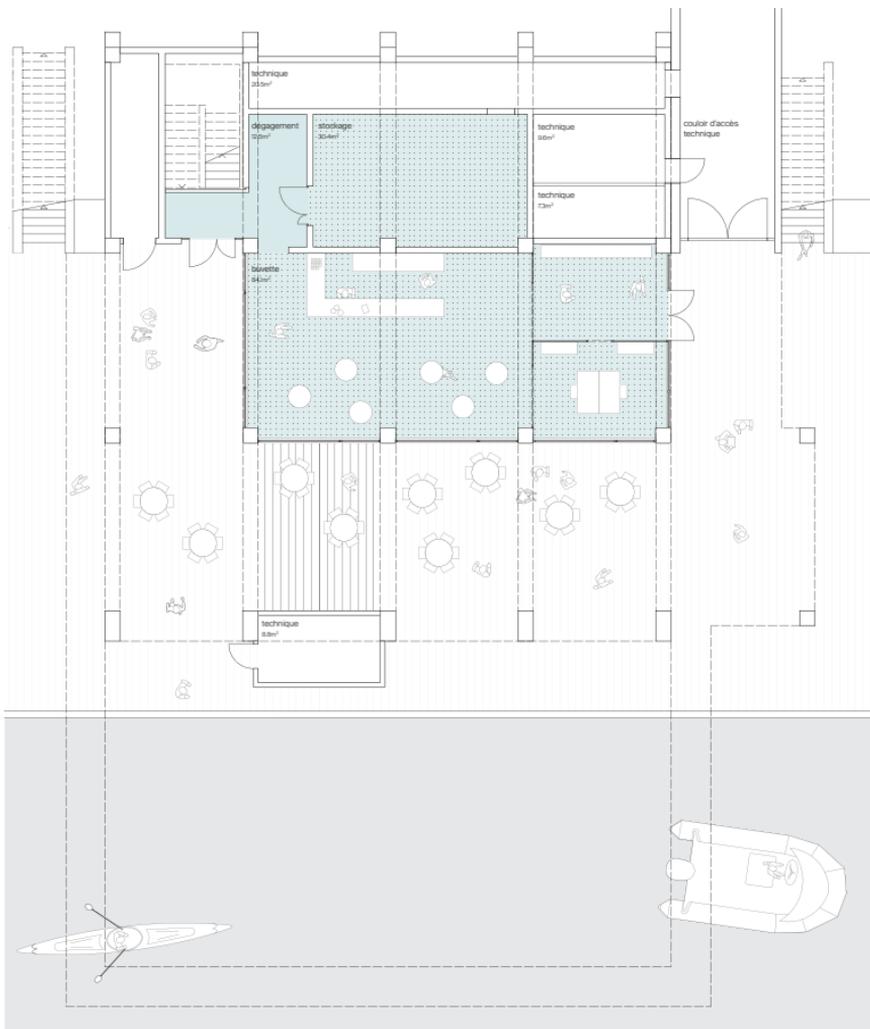
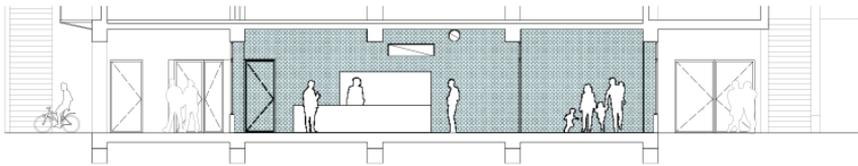


Le Teatro Oficina, situé dans la rue Jaceguai, dans le quartier de Bela Vista, à São Paulo, a été fondé en 1958 par José Celso Martinez Correa. Le Teatro Oficina agit comme un manifeste/ théâtre, marqué par de grands spectacles entre expressions théâtrales, présentations musicales, danse et performances.

Au fil du temps, le théâtre a cherché à révolutionner les spectacles qu'il proposait. À cette fin, l'architecture a été conçue pour «collaborer» avec les événements, permettant au drame du spectacle de s'engager plus profondément avec le public.







Plan et coupe de la buvette de chantier, la zone de travaux est en bleu | © Sujets et Objets d'Architecture srl

BUVETTE DE CHANTIER

Pour la première phase du projet nous souhaitons créer un lieu destiné à la fois à son développement mais aussi à sa réalisation, en réunissant deux idées; celle de la cabane de chantier et celle de la buvette. Un lieu qui permettra de développer Porteous depuis l'intérieur. Il s'agit de mettre en place un lieu accessible à tou·te·s organisé comme un laboratoire d'expérimentation et d'information. Un lieu qui aura la particularité d'être à la fois une plateforme exposant le projet dans son fil continu et un atelier ponctué de conférences et d'activités.

Inspiré par la démarche participative de Patrick Bouchain (Lieu Unique à Nantes, La Belle de Mai à Marseille), le projet de la buvette de chantier fait également référence à la démarche des architectes Lacaton & Vassal pour la rénovation du Palais de Tokyo. S'inspirer d'une démarche qui va au plus près du bâtiment en cherchant à révéler les espaces existants avec simplicité et peu de moyens.

Le programme principal de la buvette de chantier est le développement du projet Porteous. En ce sens, nous souhaitons organiser un certain nombre d'événements qui s'articuleront autour du programme principal mais dans une dimension large à visée culturelle. Trois axes se distingueront dans cette programmation :

1. Conférences et tables rondes;
2. Ateliers et activités;
3. Expositions et projections.

A travers ces trois axes, plusieurs thématiques seront abordées à différentes échelles. Dans la voie du développement du projet, les thématiques présenteront l'art, l'architecture, le patrimoine d'une

façon ouverte au public afin de tendre vers une démocratisation de la culture, une accessibilité pour tou·te·s.

La buvette de chantier est située au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment. Une situation idéale car près du Rhône et sur la promenade publique fréquentée par les habitant·e·s du quartier mais aussi les utilisateur·trice·s du Rhône bientôt rejoint par les personnes empruntant la future passerelle Evaux-Aire. Une situation idéale pour partager des moments dans un esprit populaire, culturel et social auprès de l'eau, non sans rappeler les Bains des Pâquis, inspiration pour la buvette de Porteous. Afin de mettre à disposition la buvette, les travaux de transformation suivants sont à prévoir:

1. Accès

Afin de permettre l'accès à la buvette, des travaux d'aménagements extérieurs sont à prévoir. Cela comprend également une signalétique ainsi que la mise en place d'un éclairage.

2. Mise au normes de sécurité

Les travaux de mise aux normes comprendront la réfection des installations techniques CVSE ainsi que la mise aux normes de sécurité incendie (portes coupe-feu, signalétique). L'accès au reste du bâtiment sera condamné provisoirement pour des raisons de sécurité.

3. Enveloppe et aménagements

Pour l'utilisation de la buvette de chantier, l'enveloppe de l'espace devra être rénovée (vitrages et portes), tout comme les installations d'usage (petite cuisine, bar et équipements non mobiles) et de sécurisation (stores métalliques).

4. Aménagements extérieurs

La création d'espaces de détente qui améliorent l'expérience des usager·e·s et la sécurisation du quai de Porteous.

La buvette accueillera l'assemblée fondatrice de la coopérative Porteous, des moments de présentation du projet, des rencontres avec les associations intéressées à soutenir ou s'intégrer dans le projet et des moments d'échange avec les associations vergnolaines.

L'association Porteous prévoit que l'ouverture de la buvette soit toujours accompagnée d'une proposition: un événement culturel ou, et avant tout, par des moments de chantiers participatifs. Malgré de nombreux travaux déjà effectués, il reste beaucoup de travail à fournir pour rendre la partie extérieure du site agréable à l'utilisation. Ainsi, nous souhaitons ouvrir la buvette (dans le container) en parallèle des travaux qui, nous espérons, débiteront cet été pour réintégrer la buvette dans le bâtiment. L'ouverture est planifiée pour juin 2021 avec une exposition retraçant l'histoire de Porteous mise en place par le collectif LIMBO et la proposition de chantiers participatifs extérieurs.

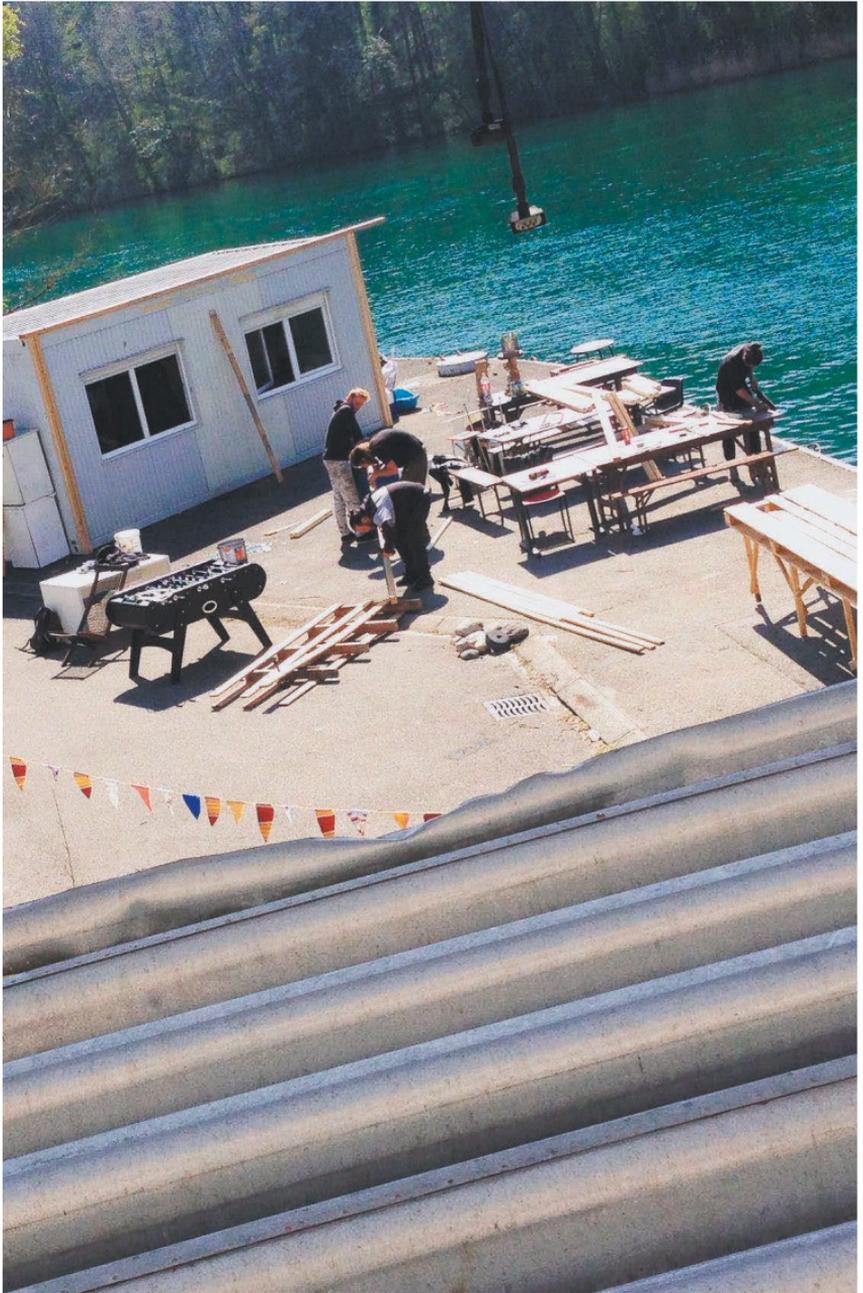
Parmi ces travaux participatifs, la sécurisation du quai qui longe le Rhône est une priorité. Sur le modèle de ce que nous avons débuté, il faut prolonger le travail afin que le décrochement du ponton ne soit plus une chute directe dans l'eau, sans toutefois mettre des barrières. La volonté est de poursuivre la sécurisation de cet espace, très usité durant l'été, tout en offrant des commodités aux usager·e·s par la construction de tables et de bancs, sécurisant le bord du quai.

L'expérience de ces dernières années nous a appris qu'il fallait, dès la construction, prendre en considération les nombreuses dégradations qui surviennent la nuit ; il est donc nécessaire de construire très solide. Nous avons choisi de poursuivre l'aménagement extérieur en bois et en béton afin de pérenniser les créations.

La mise en place de zones ombragées par de grands voiles, de bacs à plantes, de tables, de bancs, de foyers de grillade, d'espaces de jeux et encore l'installation d'un grand écran de cinéma vont occuper les weekends d'ouverture de la buvette. Pour que ces différents projets puissent prendre forme, vous trouverez une demande de budget spécifique au matériel nécessaire à réaliser ces chantiers collectifs dans la partie chiffrée de la demande.

La demande de soutien pour l'acquisition de matériel permettant l'ouverture d'une buvette de chantier dans le bâtiment Porteous concerne trois

plans : La sécurisation de l'espace et sa mise aux normes, les fournitures en électroménager (nécessaire à la petite cuisine de bar et à la proposition de rafraîchissement), et finalement la création du bar et de son éclairage. Cette dernière partie à été réfléchié avec deux associations d'artisan·ne·s. Pour le bar nous avons contacté les Ateliers Voûte 1000 de la CIP. Il nous paraît important de travailler avec des artisan·ne·s locaux et émergents, de les intégrer dans le projet Porteous aussi bien dans sa construction que lors de la mise à disposition des espaces. Pour l'éclairage nous avons contacté les ateliers FFF actuellement installé à l'API avec qui nous avons réfléchi aux trois zones d'éclairages. L'intérieur du bar, la ligne d'eau et finalement le chemin qui mène à Porteous. Nous avons dès à présent intégré les contraintes écologiques (zone noire) dans cette réflexion. Finalement, il est mentionné que ces deux associations ont d'ores et déjà grandement contribué au développement du projet Porteous en y apportant bénévolement de nombreuses participations lumineuses et architecturales.



Chantier collectif à Porteous, 2019



Lacaton & Vassal - Palais de Tokyo, Paris.



"Je ne vois pas comment on aurait pu faire autrement que de travailler sur place pendant la période du projet et du chantier. Grâce à ça, nous avons développé une excellente connaissance du bâtiment, indispensable".

Jean-Philippe Vassal

"On cantonne bien souvent l'architecte à son bâtiment fini et vide alors qu'en réalité, c'est à l'objet utilisé qu'il devrait être évalué. L'architecte a un certain nombre d'outils de représentation qui lui permettent de contrôler les choses, et il contrôle certainement trop. Quand on réalise une maquette ou des dessins à échelle réduite, on n'habite plus dedans et on se prive ainsi du projet imaginaire en construction. En travaillant dans le Palais de Tokyo, nous voyions, nous vivions et nous subissions les espaces que l'on dessinait mentalement. C'est pourquoi, lors des phases de remise de dossiers, pour les premières réunions, nous nous sommes vite rendu compte qu'il était ridicule de rester dans le bungalow pour expliquer le projet et qu'il valait mieux arpenter les espaces en décrivant les interventions. Cela changeait toute l'appréhension de notre projet, que ce soit par les directeurs du projet ou bien avec les représentants du Ministère de la Culture."

«Le musée décontracté, Une installation des Lacaton Vassal au Palais de Tokyo»
Textes et interview réalisés en 2006 par David Cascaro

Site pour la buvette de chaniter au rez-de-chaussée inférieur.



Site pour la buvette de chaniter au rez-de-chaussée inférieur.



ORGANISATION ET INTERVENANTS

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Le comité de l'association Porteous, qui s'est formée à la suite de l'occupation, est composé des personnes suivantes :

Loan Gygax, 31 ans, animateur socioculturel au Jardin Robinson de Meyrin depuis 2017.

"J'ai grandi à Genève et me suis intéressé très vite au milieu culturel en créant, à 18 ans, une association (Atmos'Festival) ayant pour but de promouvoir le développement durable et la musique à travers l'organisation d'un festival à Artamis. Investi ensuite au «Piment Rouge» salle de concert d'Artamis aujourd'hui disparue, j'ai eu l'occasion de développer une certaine connaissance du milieu culturel dit «alternatif» genevois. J'y ai travaillé comme programmeur, responsable de soirée, organisateur et restaurateur. Je suis ensuite parti à Berlin pour commencer un Bachelor en travail social à la «Alice Salomon Hochschule» avec un parcours fortement orienté sur le travail social communautaire, l'accompagnement de processus participatifs au niveau social, politique et culturel ainsi que sur les questions de la gentrification en lien avec le milieu de la culture émergente (https://www.academia.edu/21726813/Entpolitisierung_der_subkulturellen_Szene_Die_neue_Stadtpolitik). A côté de cela, j'ai participé à la création d'une association culturelle (Serendubity) organisant des événements pluridisciplinaires et un festival annuel de 3 jours à Berlin et alentours. Ces expériences ont développé mon sens pratique de l'organisation, de la gestion de lieux et événements culturels tant au niveau administratif qu'à celui humain et culturel. Aujourd'hui, je vois le projet qui se dessine à Porteous comme une incroyable opportunité

d'expérimenter en créant un centre social et culturel hors du commun. La culture alternative ou «émergente» a besoin de tels espaces, et ceux-ci doivent être accessibles à toutes et tous. C'est pourquoi l'aspect de la participation des habitants, des associations et collectifs intéressés.es à l'élaboration du projet est primordial."

Camille Teysseire, 29 ans, constructeur menuisier indépendant.

"Je redécouvre en 2013, au retour de 2 ans voyage, une scène alternative Genevoise mal en point. Très attiré par ce qu'elle propose, je finis par rester et m'y investir. Je vogue ici et là, expérimente la vie en communauté, participe et aide à moult projets se rapprochant de près ou de loin à cette culture alternative : face Z, le DAF, le Fesses'tivale, Spielact, BIG, l'amicale du flipper, Atmos'festival, Porteous, Terre libre, Le pain du jardin, Label Vie, la course de radeau et j'en passe. Je jongle avec mes travaux de menuiserie et les projets de cabanes, fêtes foraines, et autres folies sensées en essayant de libérer un maximum de temps pour ces derniers. Depuis ses débuts, je participe activement au projet Porteous. Je coupe du bois, construit des cabanes, parle avec les gens qui passent, participe aux réunions, collecte des matériaux de récupérations, etc... Je me réjouis de voir fleurir à Porteous, des projets, des ateliers, des spectacles, des conférences, du partage et de l'amour."

Gahla Doerig, 26 ans, étudiante en master d'Histoire Économique à l'université de Genève. "J'ai toujours participé activement à la vie associative qui m'entoure. Que ce soit à l'université par mon engagement à l'association autogéré du Nadir, aux activités syndicales de la CUAÉ, dans

et ce passage à Genève, ce sera certainement que la société civile a un rôle politique à jouer et aujourd'hui Porteous répond à de nombreux besoins qui passe d'espace accessible à la culture alternative, à l'organisation politique et à l'appropriation citoyenne d'un espace. Mon travail syndical m'a apporté de nombreuses compétences qui touchent principalement à l'organisation et à l'administration pour les relations de l'association avec les pouvoirs publics ou pour la gestion de la buvette. Ces compétences spécifiques sont complétées par mon esprit pratique, mon plaisir à bricoler et à travailler en collectif."

Antoine Cramatte, 31 ans, graphiste et organisateur d'événements.

"Je participe activement au développement de la vie collective puis associative de Porteous depuis ses débuts. Collaborer avec diverses structures culturelles du paysage alternatif genevois m'a permis de côtoyer des établissements et de comprendre leur fonctionnement. De l'accueil d'artistes en passant par la technique jusqu'à la communication, je cherche toujours à développer un angle d'approche pluridisciplinaire au sein des divers associations que j'ai pu côtoyer. Mon envie de développer et partager de nouvelles compétences anime profondément mon implication pour le futur de ce projet. Considérant la future buvette comme les racines de l'élaboration de Porteous, je suis prêt à tout mettre en oeuvre pour qu'un accueil intergénérationnel et mixte puisse avoir lieu le jour et la nuit."

Hugo Dreneau, 28 ans, architecte et scénographe.
"Je participe au projet Porteous depuis l'occupation de 2018.

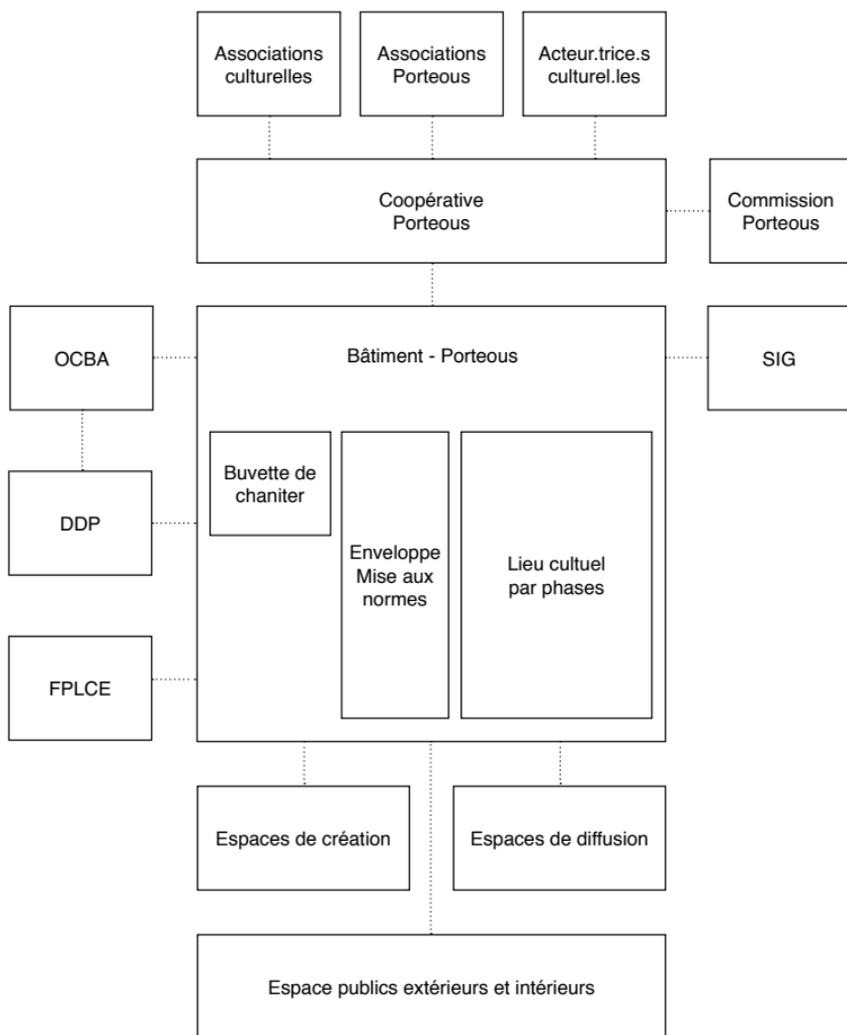
Architecte dans une agence qui œuvre principalement pour la construction et la rénovation de bâtiments à vocations sociales du canton. Je m'occupe en parallèle de la scénographie du festival Pete the Monkey en Normandie où j'ai pu approfondir mes connaissances pour l'aménagement temporaire des espaces et le suivi de chantiers participatifs.

C'est à partir du projet Porteous que j'ai pu découvrir cette scène alternative genevoise si singulière et décidé de m'installer à Genève. Les prochaines étapes avec la ré-entrée dans le bâtiment, l'élaboration du projet, l'intégration de nouveaux membres, l'aménagement des espaces, sont autant d'étapes réjouissantes auxquelles je m'empresse de pouvoir collaborer."

mon rôle est de faire passer à Genève pour une simple mais folle course de radeau sur le Rhône en août 2018, je participe à l'abordage et à l'occupation de ce lieu : Porteous. Je découvre Genève et sa scène alternative, émue par la beauté de cet endroit et des actions collectives qui en découlent. Mon apport à ce projet s'est matérialisé par la réalisation de structures en bois, certaines arborant le bord du Rhône aux alentours du bâtiment. Également, je me suis investie dans la partie visuelle en lien avec le lieu : affiches, illustrations, et installations sur place. Ayant découvert Genève et sa scène alternative, en janvier 2020 je décide de me rapprocher du Projet Porteous en m'installant dans cette ville et en intégrant l'Atelier Genevois de Gravure contemporaine en tant qu'artiste résidente. Cette immense construction de béton et de verre, Porteous, située sur les rives sauvages du Rhône est pour moi une grande source d'inspiration et nourri mon travail artistique. J'espère aujourd'hui que la beauté onirique de ce lieu sera mise en valeur par l'ouverture d'un lieu sociale et culturel ouvert à toutes et tous."

Yoann Kämpfer, 34 ans, auxiliaire de santé et secouriste.

"J'ai effectué ma scolarité obligatoire sur Versoix et j'ai entrepris par la suite une formation au Centre horticole de Lullier. Après quelques années de travail dans le domaine de l'horticulture, je me suis orienté dans le fundraising avec divers ONG en Suisse Romande notamment à Lausanne et Fribourg où j'ai habité également. Cela m'a permis de découvrir les villes de la Suisse-Romande et d'acquérir mes premières compétences et connaissances dans le domaine humanitaire et social. J'ai fait mes obligations militaires en sanitaires ou j'ai effectué ma formation d'auxiliaire de santé CRS et secouriste niveau 1. J'en ai profité pour améliorer mes connaissances et faire l'ECG pour adultes en maturité spécialisée santé. Durant ma formation, les week-ends, j'ai été engagé dans différentes salles de concerts et salles polyvalentes comme agent de sécurité et samaritain. Par la suite j'ai travaillé en EMS comme aide-soignant sur le canton de Genève et le canton de Vaud. J'ai découvert aussi le monde associatif et je participe à divers projets musicaux avec Le Zooloo Festival et Le Dub the Wood Festival, des projets sociaux-culturels avec l'ALRC, Jeu N'aiR, Porteous et bien d'autres. Je m'occupe aussi activement de deux salles Polyvalentes aux Grottes par le biais de l'ALRC, Le Pavillon Bleu et l'Almacén où l'on organise des activités telles que:



LISTE DES SOUTIENS LORS
DE L'OCCUPATION

LE DUPLEX
AEEA (LE NADIR)
LE CARTEL INTERSYNDICAL DE LA FONCTION
PUBLIQUE
LA CULTURE LUTTE
COLLECTIF DES ASSOCIATIONS D'HABITANT.E.S
DE QUARTIER
LA CIGUE
BONGO JOE
LIBRAIRIE FARENHEIT
ASSOCIATION LABORATOIRE DE CRÉATION
ASSOCIATION MOS ESPA
ASSOCIATION BODY&SOUL
COLLECTIF SANS-RETOUR
L'ESPACE D'ART HALLE NORD ET LA FÉDÉRATION
ACT-ART
L'USINE
FESTIVAL FACE Z
HYPERCULTE
ORCHESTRE TOUT PUISSANT MARCEL DUCHAMP
USUL ET COTENTIN
PARTAGER C'EST SYMPA
LE GRÜTLI - CENTRE DE PRODUCTION ET DE
DIFFUSION DES ARTS VIVANTS
ASSOCIATION PICTO
LIBRAIRIE LA DISPERSION
VILLE DE GENÈVE
SEMENCES DE PAYS
COLLECTIF POUR UNE VIE NOCTURNE RICHE ET
DIVERSIFIÉE
AMR
L'ALMACEN
PAVILLON BLEU DES GROTTES
CUAE
PS GENEVOIS
LES VERTS GENEVOIS
SOLIDARITÉS
ENSEMBLE À GAUCHE
ASSOCIATION DES HABITANT.E.S D'AIRE-LE-
LIGNON
LIB'RADIO
CAVE 12
BIG (BIENNALE DES ESPACES D'ART
INDÉPENDANTS DE GENÈVE)
MOTEL CAMPO
MIAMI BOOKS
MALAGNOU KIDS ON THE BLOCK
ASSOCIATION XÉNOPE
RESSOURCES URBAINES
PRÉ EN BULLE
COOPÉRATIVE D'HABITATION CO2L71, SIS RUE
LIOTARD 7
LE GALPON.

Théâtres, matchs d'improvisation, concerts, expositions, permanences sociales et juridiques. Quand j'ai découvert l'existence du bâtiment de Porteous et les projets avec, je me suis senti obligé de me lancer dans cette aventure et participer à ce futur centre culturel qui est important pour la population genevoise. Grâce à mes expériences diverses j'ai développé des compétences adéquates pour le projet de Porteous. Ma participation au projet est une suite logique avec mon parcours et entre dans ma philosophie de pensée. Par cette période de pandémie je me suis spécialisé dans les dossiers de protection Covid, j'ai travaillé dans différentes fermes agricoles, me suis dédié à écrire un livre de science-fiction, préparer des projets culturels et à aider les gens dans le besoin."

Lucie Milani, Comédienne et art-thérapeute

"Animée par le théâtre depuis très jeune, je me suis, au cours de mon parcours professionnel, spécialisée dans le théâtre social (théâtre forum, théâtre image, théâtre invisible) et l'art de rue. Je joue pour des compagnies de théâtre et anime également des ateliers dans diverses structures. Mes ateliers peuvent être à but social (faire réfléchir sur des comportements ou des injustices sociales : racisme, sexisme, harcèlement, addictions...), à but pédagogique (travail du jeu d'acteur ou travail d'oralité, de présence) ou à visée artistique. J'exerce également le métier d'art-thérapeute en hôpital psychiatrique, ou je travaille principalement sur la confiance en soi et en autrui, l'affirmation de soi et les capacités relationnelles des patients. Je suis également passionnée par la vie et le travail en collectif et aspire à continuer à expérimenter dans ce domaine-là. Le projet Porteous rentre aussi bien dans mes réflexions artistiques, que sociale et mes projets de vie."

PERSONNES CLÉS (ASSOCIATION, COMMISSION, COMITÉ DE SOUTIEN)

Les personnes présentées ci-dessus sont celles qui composent l'association Porteous à proprement dit. Pourtant le travail effectué jusqu'à présent n'aurait pas pu prendre forme sans de nombreuses autres personnes et leurs conseils avisés. Avant que la commission de l'état ne débute ses discussions, un comité de soutien d'architectes et de personnes intéressées à voir le projet prendre forme c'était formée. Parmi ces personnes nous citerons ici Pierre et Mireille Bonnet, Béatrice Manzoni, Sandro Rossetti et bien entendu Thierry Buache (également auteur de ce dossier) dont l'expérience de la politique et la connaissance du bâtiment Porteous nous ont été très précieuses.

La commission a joué un rôle important dans l'intégration de nouvelles personnes aux activités plus diverses. L'art et la culture y sont représentés

par Katrine Kattenhacker et Olivier Kaiser, l'architecture par Thierry Buache, Isabelle Tsumi, et Stéphane Fuchs concernant la réutilisation et l'écologie, le patrimoine par Pierre Alain Girard, la ville de Vernier par Myriam Jackir-Durand. A ces personnes s'ajoutent des représenté·e·s de l'OCBA, de l'office de la cohésion sociale et d'institutions tel que la FPLCE ou encore du Lieu Unique. Il est fort probable qu'un certain nombre de ces personnes ne représentant pas l'état prennent part au comité fondateur de la coopérative.

La liste de soutien qui suit nous semble importante pour illustrer le grand intérêt que les acteur·trice·s socio-culturel·le·s genevois·e·s ont porté à un projet socio-culturel à Porteous dès les premiers jours de l'occupation. Nous espérons que certaines de ces associations prendront part au développement de la coopérative en s'y intégrant formellement. Nous espérons et avons également commencé à prendre contact avec les milieux associatifs et sociaux vergnolains car il nous tient à cœur de tisser des liens avec la ville dans laquelle Porteous est situé géographiquement. Ainsi, nous commençons à imaginer des liens avec les entreprises sociales telles que les Ateliers ABX et À 2 mains (Astural), les maisons de quartier telles que les Libellules et Super Licorne ou encore les travailleur·euse·s sociaux·ales du quartier du Lignon et des enseignant·e·s au cycle du Renard.

COOPÉRATIVE PORTEOUS

Les statuts de la coopérative sont en cours de rédaction dans une sous-commission à celle initié par l'état. Ainsi, il n'est pas encore possible d'expliquer de façon définitive le fonctionnement futur. Toutefois, nous pouvons vous en présenter les pistes de réflexion principales.

La gestion du bâtiment Porteous sera la tâche de la coopérative faitière à qui un DDP sera accordé par le Canton de Genève. Cette coopérative sera constituée d'un comité qui s'occupera de la gestion courante, de l'administratif, de la comptabilité et des communications publiques. Il sera constitué dans un premier temps de personnes de la commission (surement rapidement rejoint par d'autres) pour permettre à des horizons divers d'apporter leurs connaissances au projet (des personnes issues de la culture, des milieux associatifs, des architectes mais aussi des personnes en lien avec la ville de Vernier, les SIG ou le sociale).

La coopérative sera également constituée d'une assemblée de délégué·e·s associatif·ve·s. L'assemblée regroupera à travers ces représenté·e·s les différentes associations qui utilisent les espaces du bâtiment. Elle permet la participation des associations au bon fonctionnement de l'ensemble du site.

Finalement c'est l'assemblée générale qui fixera les lignes directrices du développement de Porteous et permettra la participation de membres individuels. C'est également l'assemblée générale qui élira le comité et acceptera les associations souhaitant devenir membre.

L'association Porteous sera donc la première à rejoindre la coopérative au titre de membre associatif qui gère la buvette de chantier. Cette association fonctionne sur le principe du volontariat et les personnes intéressées peuvent venir tenir une permanence à la buvette, après une petite formation délivrée par les membres du comité de l'association. Le comité se réunit deux fois par mois afin de s'occuper de l'administration de la buvette et des activités proposées, de faire connaître le projet, de gérer les nombreux mails et soutiens et d'avancer sur les propositions et discussions de la commission étatique.

Le fonctionnement exact de la coopérative sera défini par la validation des statuts qui seront une version retravaillée que ceux de l'association Porteous en copie. Ainsi les modalités d'attribution des espaces ne sont pas encore clairement définies mais les grands principes ont été discutés durant les commissions.

Le bâtiment doit conserver ses grands espaces qui mettent en valeur son architecture exceptionnelle. Ainsi, un aménagement modulable est souhaité : Modulable pour permettre aux murs d'accueillir une grande diversité de projets; de grandes salles pour aller des arts de la scène aux ateliers de création en passant par une salle des fêtes et des espaces de rencontre associative ou encore de restauration. Modulable également car l'envie est que la coopérative attribue les espaces aux associations de façon temporellement définis, pour un projet ou pour une période. Cela dans l'objectif de garantir un renouvellement constant des propositions faites sur le site et également une accessibilité plus importante des associations aux espaces. L'attribution des espaces ainsi que le temps de celle-ci se décidera sur présentation d'un dossier au comité à la suite de l'annonce publique de la possibilité d'attribution d'un espace. Le comité effectuera un premier tri en fonction de la compatibilité avec l'espace et les statuts avant de proposer les candidatures intéressantes à l'assemblée des délégués pour la décision finale mais également pour que des synergies sur l'ensemble du bâtiment puissent se créer.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS PRÉCÉDEMMENT RÉALISÉES

La première phase du projet, la buvette, s'ancre dans la continuité de l'histoire qui a débuté en août 2018 par l'occupation et la réappropriation du lieu.

Ainsi, Porteous a vu de nombreuses activités naître durant les trois dernières années. Des chantiers collectifs pour aménager et nettoyer certains espaces, pour construire des cabanes parfois hautes perchées et rendre l'espace utilisable et accueillant. De nombreux moments de rencontres autour de concerts, discussions, visite du bâtiment et atelier de création ont été organisés. Depuis que le bâtiment est à nouveau fermé, c'est-à-dire depuis le début du travail de la commission, les activités se sont poursuivies à l'extérieur notamment avec la tenue de la buvette qui propose une halte rafraîchissante ou chaleureuse selon les saisons et des représentations théâtrales ou musicales. La programmation a été fortement impactée par la situation sanitaire de cette année mais nous avons continué d'accueillir les passant·e·s pour expliquer le projet et maintenir la vie dans cet espace. L'ouverture de la buvette les weekends de l'été 2020 ont généré un petit bénéfice (basé sur le prix libre et le travail bénévole) comme vous pourrez le constater dans la comptabilité de l'association Porteous jointe à cette demande de soutien.

LISTE DES ACTIVITÉS RÉALISÉES

2018

6 octobre : C'est la fête à Porteous. (Attractions, bar, petite restauration et concert)

24 octobre : Café politique sur l'occupation de Porteous (discussion à la Makhno / Usine)

3 novembre : Journée et soirée autour de luttes contre les frontières et les politiques répressive et raciste (infokiosques, écoute de témoignage, projection d'un film/documentaire, présentation de différents collectifs et live musical avec Radis et Vahid)

29 novembre : Soirée Hopopop (musique live avec Hopopop, chansons synthétiques – F-141, post punk – Les visseuses, DJ en chantier)

8 décembre : Soirée Pirateous (Techno/House/Deep avec VibeSide – Mémè & Invitées)

22 décembre : Soirée de soutien à Porteous (Orchestre Tout Puissant Marcel Duchamp & Alice, chanson – Dj Mitch)

2019

13-20 février : Grande semaine de chantier

10-15 mars : Soirées dans la cabane sur le toit avant la fermeture du bâtiment (attractions, bar, petite restauration et musique live)

21 avril : Semaine de chantier collectif

26 avril : Ouverture estival de la buvette (concert de Vocal Cheese, duo d'actrices et musiciennes)

11 mai : Soirée de soutien à Porteous (concert/ musique live avec Les Floxs et Hermanos Perdidos – Bassement ! / Spectacle de feu et Jam)

1^{er} juin : Après-midi jeux de société et Cosmo Club (animation et concert)

8 juin : Représentation du « Crazy Safari Circus » de la Cie « les dessous de Barbara » (animation cirque)

16 juin : Warm Sword from leipzig / Garage – Post punk – pop (concert)

Juin 2019 à octobre 2020 : Tenue de la buvette sur l'esplanade, Avec quelques animation jeux, improvisation et théâtre

2020

9, 10 & 11 octobre 2020 : La boîte à images, Théâtre et animation ambulante



Concert à Porteous, Orchestre Tout Puissant Marcel Duchamp, 2018







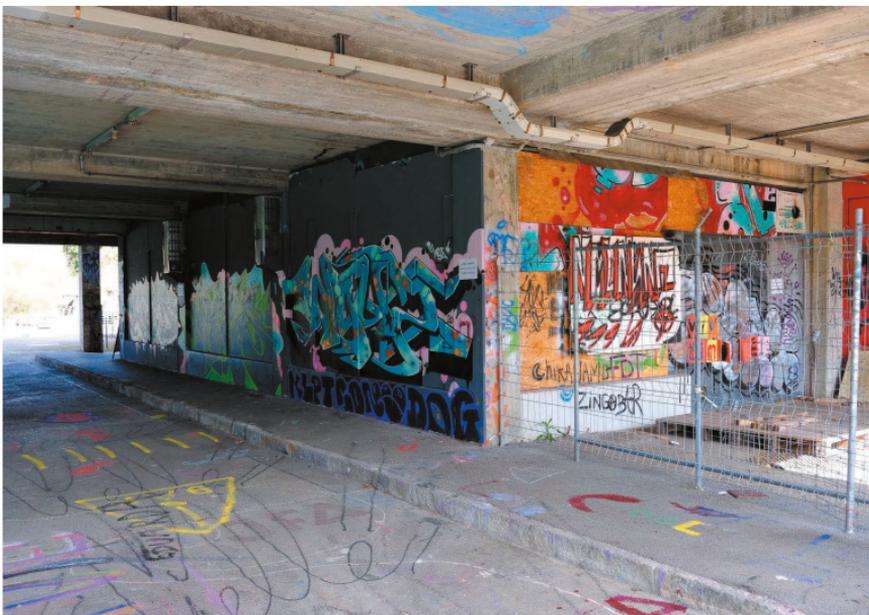


Porteous en avril 2021

ÉTAT PRÉSENT



Porteous en avril 2021







Annexe 5 : Porteous – La Doxa

1. **La décision politique, c'est choisir l'acte de faire**
2. **Construire la confiance, préalable à la délégation en Partenariat Public – Civil**
3. **Le non-programme, c'est le programme**
4. **L'état des lieux, c'est le projet**
5. **Créer la permanence architecturale en habitant le lieu**
6. **Investir en marchant**
7. **L'inauguration, c'est le début**

Notes explicatives :

1. En choisissant l'acte de faire, avec tout ce que cela suppose d'expérimentation, d'ajustements, la décision politique reconnaît que la culture, ce n'est pas seulement des contenus, mais c'est, d'abord, concevoir et construire le lieu qui les accueillera comme l'acte de création premier.
2. Il s'agit de passer d'un moment où l'on s'est disputé autour de l'occupation et de la convoitise du lieu, à un partenariat public-civil (PPC) dans lequel chaque partie reconnaît à l'autre sa compétence à participer à la transformation du lieu. Les deux membres de ce partenariat sont les pouvoirs publics, porteurs des différentes politiques publiques (culture, patrimoine, environnement, intégration, équité, sécurité, etc...) et l'Association des amis de Porteous, dans le comité duquel siègent deux (e) représentant(e)s des occupants, deux représentant(e)s clé de l'administration, et deux figures issues de la société civile, qui en seront les garants pour l'ensemble des parties. L'Association a pour premier objectif de créer une Société coopérative d'intérêt culturel, laquelle sera récipiendaire du bail emphytéotique (DDP, Droit distinct permanent).
3. Il s'agit d'inverser le processus classique, qui détermine au préalable des contenus culturels que l'on insère de force dans la structure du bâtiment, pour considérer celui-ci comme un récipient que l'on aménage afin qu'il soit en capacité (équipements, sécurité, services, accessibilité) de recevoir des activités et des contenus pour une durée déterminée, afin de permettre d'évaluer leur pertinence et leur adéquation au site.
4. L'état des lieux détermine l'inventaire complet de l'existant : son histoire, ses espaces, ses dimensions, la hiérarchie de ses parties, ses matériaux. Il permet d'établir la liste des mesures à prendre afin de pouvoir garantir l'accueil sécurisé des habitants et du public et de proposer des potentiels réalisables. L'Etat propriétaire mandate un professionnel dont la fine connaissance du lieu et les compétences sont reconnues par l'ensemble des parties. Il est accompagné par Patrick Bouchain, qui jouera un rôle de consultant et de médiateur. Cet investissement de mise en sécurité, dont le montant ne nécessite pas de demande de crédit supplémentaire, est le préalable à la mise à disposition des lieux au travers du DDP.
5. La permanence architecturale, en habitant le lieu, permet de garantir l'hospitalité. Envers les autorités, envers les partenaires, envers les acteurs culturels et envers le public. Elle permet également de garantir une observation continue de l'évolution du lieu et de son environnement, d'anticiper des besoins ou des risques éventuels. Cette permanence pourrait être assurée par des membres de l'association et par des stagiaires provenant des Hautes Ecoles (HEDS, HEPIA, HEDG, etc...).
6. Au fur et à mesure de l'accomplissement du projet, les nouveaux besoins ou les réparations éventuelles, préalablement expérimentés et dûment documentés, permettent de réaliser les travaux par tranches, en ajustant la suivante en fonction des enseignements tirés de l'expérience acquise lors de la réalisation de la précédente.
7. Une telle expérimentation a un début, clairement identifiable par un acte politique, matérialisé par un extrait de procès-verbal adopté par le Conseil d'Etat. Elle pourrait ne jamais être finie, mais se renouveler perpétuellement. C'est pourquoi, l'inauguration, c'est le début. Elle sera marquée par un acte symbolique, au moment de la délégation de gestion à la future Association, selon un partenariat public-civil (PPC).

Date de dépôt : 7 janvier 2022

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Olivier Baud

Mesdames les députées et
Messieurs les députés,

Le dépôt de cette motion, au tout début de cette législature 2018-2023, a été salutaire, et il convient d'en remercier ses auteurs. Il est en effet permis de douter que le projet culturel qui émerge maintenant, trois ans et demi plus tard, aurait existé sans ce texte.

Nous pouvons ainsi nous féliciter que le projet de développement d'un programme de réinsertion des détenus sur le site de Porteous ait été abandonné au profit d'une vraie réhabilitation du bâtiment répondant à la demande de lieux pour la culture émergente.

Le travail entrepris par le département de la cohésion sociale (DCS) sur le dossier Porteous est aussi à saluer. La présentation du rapport devant la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a été convaincante.

Tout va donc pour le mieux et cette motion n'aurait plus aucune raison d'exister ? Hélas non. L'examen des invites montre qu'il n'y a pas encore de réponse à toutes les préoccupations et attentes – ce que le rapport du DCS révèle en quelque sorte, par ailleurs.

Mais tout d'abord pourquoi, devant la pertinence de la motion, le parlement devrait-il, au prétexte que les travaux sont en bonne voie, s'en désintéresser, se dessaisir du dossier en quelque sorte, et renoncer à une réponse du Conseil d'Etat ?

Certes, au vu du temps écoulé, le texte de la motion peut paraître imparfait ou ne plus correspondre à la réalité. C'est normal et c'est même le lot de la majorité des motions qui ne sont pas traitées en urgence. Mais amender cette motion est assez simple et cela a été proposé en commission. Le refus de la majorité en commission de se rallier à cette proposition de modification est peu compréhensible, sauf à considérer qu'une forme de méconnaissance du dossier et de l'enjeu, synonyme de méfiance, ait guidé

cette opposition. Que penser en effet de l'intervention d'un député qui se demandait en novembre 2021 s'il ne convenait pas en fait de simplement raser au bulldozer tout le site ?

Quoi qu'il en soit, le rapport du DCS de juin 2021, au moment de sa présentation devant la commission, n'avait pas encore été approuvé par le Conseil d'Etat. Or, ce rapport rappelle que *« la réflexion ne doit pas porter uniquement sur l'exploitation du bâtiment Porteous, mais elle doit aussi englober la promenade extérieure naturelle et architecturale, en mettant l'accent sur la sécurité d'usage et la qualité paysagère, ainsi que sur la prise en considération du bâtiment de la Verseuse »*.

Quid de la Verseuse 17 ?

M^{me} Cléa Rédalié, responsable du pôle culture, a informé la commission que le DCS avait été *« désigné comme porteur de projet pour Porteous mais pas pour Verseuse 17 »*. C'est précisément là où le bât blesse, car la deuxième invite de la motion demande expressément que le bâtiment administratif de la Verseuse 17 soit réaffecté à un projet socioculturel. Il est donc légitime d'accepter cette motion pour à la fois soutenir le travail entrepris, prometteur, et rendre visible le fait que la commission soutient effectivement le projet en l'état, mais aussi pour vérifier que l'on ne s'arrête pas au milieu du gué en omettant de s'occuper de la Verseuse 17.

Les amendements formulés en commission sont à la fois clairs et sensés, et redonnent au texte une pertinence qui justifie de l'accepter. Il s'agit d'abord de modifier le titre de la motion, et ensuite de remplacer les invites par deux nouvelles :

Nouveau titre proposé : ***Porteous : Oui à un projet culturel !***

Et les deux nouvelles invites :

invite le Conseil d'Etat

- *à poursuivre le projet culturel à Porteous dans le sens du rapport qui lui a été remis le 24 juin 2021 ;*
- *à donner un point de situation au Grand Conseil sur le bâtiment de la Verseuse 17, lui aussi mis sous protection.*

Un projet culturel de cette sorte avance pas à pas – les travaux parlementaires d'une manière générale ne vont pas très vite non plus ! – alors

ne prenons pas un mauvais prétexte, celui assez pratique qui consiste à décréter qu'une motion est obsolète parce que trop de temps se serait écoulé, pour refuser de voir plus loin. Beaucoup d'eau va encore s'écouler devant ces bâtiments, dorénavant protégés, avant que le projet pour la culture émergente souhaité soit effectivement inauguré, lancé, afin d'évoluer et de continuer à évoluer heureusement par la suite.

Il y a donc des réponses qui doivent encore être apportées et c'est la raison principale pour laquelle nous vous demandons, Mesdames les députées et Messieurs les députés, d'accepter en premier d'amender le titre et les invites de cette proposition de motion, et ensuite de la voter afin qu'elle soit envoyée au Conseil d'Etat.